



2021

COMPRENDRE LES SYSTÈMES

Le rapport de 2021 du
Conseil consultatif national sur la pauvreté



Emploi et
Développement social Canada

Employment and
Social Development Canada

Canada

Comprendre les systèmes – Le rapport de 2021 du Conseil consultatif national sur la pauvreté

Ce document offert sur demande en médias substituts (gros caractères, MP3, braille, fichiers de texte, DAISY) auprès du 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un télécriteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2021

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF

N° de cat. : Em9-10F-PDF
ISSN : 2564-3061

EDSC

N° de cat. : SP-1247-10-21F

TABLE DES MATIÈRES



3 SOMMAIRE



8 CHAPITRE 1 Introduction



18 CHAPITRE 2 La pauvreté au Canada et le point sur les progrès réalisés



42 CHAPITRE 3 Répercussions de la COVID-19 sur la pauvreté



70 CHAPITRE 4 Ce que nous avons entendu



108 CHAPITRE 5 Recommandations



122 ANNEXES

123 Annexe A – Glossaire

129 Annexe B – Organismes ayant participé
aux séances de consultation

134 Annexe C – Progrès relatifs aux engagements
et aux investissements du gouvernement

142 Annexe D – Tableaux de données

MESSAGE DU PRÉSIDENT

C'est avec grand honneur que je présente, au nom du Conseil consultatif national sur la pauvreté, notre rapport de 2021 sur les progrès accomplis dans le cadre d'*Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*. Cette année a été plutôt particulière; nous avons notamment dû réinventer notre quotidien en ces temps inhabituels. En raison de la pandémie, notre filet de sécurité sociale a failli à de nombreux groupes qui tenaient à peine le coup.

Le Conseil souhaitait donc s'entretenir avec les personnes et les groupes auxquels ce système de sécurité a toujours semblé faire défaut. Nous avons eu la chance de discuter avec plus de 600 personnes dans le cadre d'une vingtaine de conversations. Ce sont ces conversations et les commentaires formulés qui sont au cœur de notre rapport.

Ensemble, nous avons touché à de nombreux sujets : racisme, possibilités, dette étudiante, revenu de base, logement abordable, équité en santé, économie souterraine, isolement social, santé mentale, le pouvoir de la communauté, transitions fragiles entre la famille et le foyer d'accueil, sous-emploi, discrimination, orientation dans le système, sécurité alimentaire, garde d'enfants, assurance-médicaments, innovation sociale, genre, violence structurelle et espoir pour l'avenir.

Nous avons entendu parler des difficultés qui persistent dans ces systèmes de soutien défaillants, des critères rigides auxquels doivent répondre les personnes qui demandent de l'aide et du lourd fardeau que ces systèmes imposent aux personnes, aux familles et aux communautés.



Heureusement (ou malheureusement), tous ces systèmes sont complexes, et étroitement liés à notre culture : si nous voulons en changer un, nous devons tous les changer. Nous devons commencer par aider les personnes les plus défavorisées d'abord et reconnaître que la haine, le racisme et la discrimination contribuent à la pauvreté dans notre société.

Si nous voulons un Canada sans pauvreté, il faut adopter une approche pansociétale. Nous devons refaire appel à notre humanité commune pour créer des systèmes équitables où prime la dignité.

Merci,


Scott MacAfee

SOMMAIRE

Dans son premier rapport annuel, le Conseil consultatif national sur la pauvreté a présenté une vision globale de la pauvreté au Canada. Nous avons également rendu compte des progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs gouvernementaux de réduction de la pauvreté et formulé des recommandations à l'intention du gouvernement du Canada. Cette année, en plus de présenter les progrès du gouvernement, nous avons tenté de mieux comprendre la façon dont les systèmes, les programmes et les mesures de soutien en place et sont susceptibles de créer et de faire durer la pauvreté.

Selon le seuil officiel de la pauvreté au Canada, le taux de pauvreté au pays est passé de 14,5 % en 2015 à 10,1 % en 2019, soit une réduction de 30 %. Quoique les progrès continus semblent positifs à première vue, un examen plus approfondi révèle certaines sources de préoccupation. D'abord, les données les plus récentes proviennent de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) de 2019. Elles ne reflètent donc pas les répercussions de la COVID-19. De plus, les chiffres globaux dissimulent nombre d'inégalités profondes auxquelles font face les Canadiens à faible revenu. Certaines populations, y compris les Canadiens noirs, les Canadiens racisés, les immigrants, les réfugiés, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les personnes 2SLGBTQ, affichent un taux de pauvreté accru.

Comme mentionné, les données de l'ECR ne reflètent pas les répercussions de la COVID-19. Nous nous sommes donc fiés aux sources de données disponibles pour déterminer son incidence sur les personnes les plus marginalisées. Le virus même et les mesures de santé publique prises pour le combattre ont touché ces populations de manière disproportionnée. En effet, ces dernières enregistrent un taux d'infection accru et ont le plus souffert de la perte d'emplois. Le passage à la prestation numérique des cours, des soins de santé, des mesures de soutien et des programmes a laissé beaucoup de gens pour compte. La suspension de mesures de soutien et de programmes importants, ainsi que les mesures de santé publique et les décrets ordonnant de rester à domicile,



ont provoqué une augmentation de l'isolement et des problèmes de santé mentale. Enfin, la COVID-19 mis en évidence et amplifié plusieurs problèmes dans nos systèmes, en plus d'en créer de nouveaux.

Soulignons que malgré tout le négatif, la COVID-19 a également son lot d'avantages. Elle a poussé les gens, les administrations et les organismes à réévaluer les structures, les idées préconçues et les programmes existants. Elle a démontré que bon nombre de nos systèmes ne fonctionnent pas pour tout le monde. Elle a engendré une grande empathie et créé beaucoup de possibilités de changer nos façons de faire. À la sortie de la pandémie, il s'avérera essentiel d'inclure de manière équitable les personnes qui ont le plus souffert des efforts de rétablissement.

L'effet déshumanisant de la pauvreté a été abordé pendant nos séances de consultation, notamment les mesures de soutien et les services qui dépouillent les gens de leur dignité et de leur humanité. Il y a également des programmes et des prestations qui, plutôt que d'aider, causent des traumatismes. Aussi, le colonialisme, le racisme et la discrimination augmentent le taux de pauvreté et exacerbent les difficultés sur le marché du travail et les traumatismes permanents.

On nous a expliqué comment les systèmes, les programmes et les prestations inadéquates en place, ainsi que les conditions sur le marché du travail, engendrent la pauvreté. Par ailleurs, on nous a dit que nous avons permis à ces systèmes de perpétuer les inégalités.

Nous avons formulé un certain nombre de recommandations dans notre rapport. Si leur but premier est de réduire les inégalités, elles visent également à éradiquer le racisme systémique, la discrimination et le colonialisme et à offrir un accès égal pour tous aux prestations, aux ressources et aux possibilités. Par ces recommandations, nous désirons garantir que tous sont traités équitablement et avec dignité lorsqu'ils demandent des prestations et des services.

Enfin, nous tenons à faire en sorte que tous aient accès aux ressources dont ils ont besoin pour réussir.

4

COMPRENDRE LES SYSTÈMES

1. Favoriser la prospérité autochtone grâce à la vérité, à la réconciliation et aux relations renouvelées

Tous les signataires de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens devraient immédiatement mettre en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Le gouvernement du Canada devrait mettre en œuvre les recommandations de *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.

2. Favoriser l'équité grâce à des programmes, à des mesures de soutien et à des prestations

Tous les sondages de Statistique Canada et les enquêtes auprès de la population canadienne devraient poser des questions inclusives et offrir des choix de réponse inclusive sur les femmes et l'équité des genres, les origines autochtones, le statut d'immigrant et de réfugié, l'origine ethnique, l'invalidité, le placement en établissement, l'orientation sexuelle et l'identité de genre afin de permettre la désagrégation systématique des données permettant de faciliter la prise des décisions et la déclaration des inégalités en matière de pauvreté.

Tout en poursuivant ses principaux objectifs de réduction de la pauvreté, le gouvernement du Canada devrait aider les personnes les plus défavorisées d'abord. Ainsi, il devrait s'engager à réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030 chez les populations marginalisées, y compris les populations noires, les personnes 2SLGBTQ, les Autochtones et les personnes en situation de handicap. Aussi, il devrait centrer ses stratégies, ses initiatives et ses mesures de soutien actuelles et éventuelles sur ces groupes en les nommant expressément.

3. Favoriser la dignité grâce à un accès accru et à une conception et à une prestation de services améliorées

Les administrations devraient simplifier la prestation de programmes et de services pour tous en améliorant la coordination et la prestation des services fondée sur les besoins et en favorisant un accès sans obstacle. Plus précisément, nous recommandons aux gouvernements de mettre en œuvre des mesures de suivi communautaire qui impliquent les personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté lors de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et de l'élaboration continue des politiques, des programmes et des services. Les administrations devraient recueillir des données détaillées sur les programmes afin de démontrer et d'améliorer l'accès et l'utilisation équitables des programmes et des services.

Le gouvernement du Canada devrait mettre en œuvre l'inscription automatique aux prestations fédérales afin que les personnes aient accès au soutien et aux services qui pourraient les empêcher de basculer dans la pauvreté. La déclaration automatique de revenus est un mécanisme qui peut aider en ce sens.

4. Concevoir des structures et des systèmes solides axés sur l'intervention précoce et la prévention de la pauvreté

Le gouvernement du Canada devrait s'empresse de mettre en œuvre toutes les mesures de soutien et les prestations annoncées publiquement. Ces importants investissements (système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien, prestation d'invalidité canadienne, Allocation canadienne pour les travailleurs et la Stratégie nationale sur le logement, y compris Vers un chez-soi) sortiront les gens de la pauvreté et aideront les prochaines générations à éviter d'y sombrer.

Le gouvernement du Canada devrait accroître les investissements dans les prestations et les programmes sociaux importants qui répondent aux besoins des gens et les gardent hors des griffes de la pauvreté (transport, santé, santé mentale, sécurité alimentaire, niveau de scolarité, perfectionnement des compétences et mesures de soutien pour les familles et les personnes en période de transition).

5. Offrir un soutien à l'emploi et au revenu

Le gouvernement du Canada devrait collaborer avec les provinces et les territoires afin de tirer parti de sa réponse à la COVID-19 et de consolider les stratégies, les programmes et les politiques en place. Ces mesures permettraient d'offrir un filet de sécurité sociale coordonné et solide au Canada grâce à un soutien au revenu équivalant au moins au seuil officiel de la pauvreté au Canada.

Le gouvernement du Canada devrait prendre l'initiative pour offrir et encourager de meilleures possibilités d'emploi pour les groupes marginalisés, y compris les Autochtones, les personnes racisées, les immigrants, les réfugiés, les jeunes, les personnes récemment placées en établissement et les personnes en situation de handicap.

Le gouvernement devrait continuer de prêcher par l'exemple en donnant suite à ses engagements et en offrant un salaire minimum au-dessus du seuil officiel de la pauvreté au Canada (pour les emplois à temps plein), tout en adoptant des pratiques d'emploi équitables en tout temps. Il devrait également utiliser son influence, notamment en matière de contrats, de subventions et contributions et d'aide à l'emploi, pour encourager tous les employeurs à établir des politiques d'emploi et de rémunération équitables.

Le gouvernement du Canada devrait accroître l'accès aux avantages liés à l'emploi (p. ex. assurance-emploi et congé de maladie payé) pour les travailleurs autonomes, les travailleurs à la demande et les travailleurs à temps partiel.



CHAPITRE

1

INTRODUCTION

Comprendre les systèmes : le rapport de 2021 du Conseil consultatif national sur la pauvreté fait fond sur notre premier rapport, *Pour mieux comprendre*. Le présent rapport :

- fait le point sur les progrès gouvernementaux, autant les progrès vers l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté que les progrès vers la mise en œuvre des recommandations de *Pour mieux comprendre*;
- décrit et souligne la nature systémique de la pauvreté en présentant des données et des commentaires recueillis dans le cadre de nos séances de consultation nationales;
- examine les répercussions de la COVID-19 sur les populations les plus marginalisées;
- formule des recommandations visant à transformer notre société, de sorte qu'elle soit plus égale, saine, déterminée, juste, décente, bienveillante et résiliente après la pandémie de COVID-19.

Retour sur le premier rapport du Conseil consultatif national sur la pauvreté

Progrès vers la réduction de la pauvreté

Pour mieux comprendre a été déposé au Parlement le 23 février 2021. En nous appuyant sur des données allant jusqu'en 2018, nous avons signalé que le Canada atteindrait son objectif de réduire la pauvreté de 20 % d'ici 2020 s'il poursuivait et maintenait ses efforts.

Toutefois, le portrait global était plus nuancé. Même si le taux de pauvreté avait diminué de 14,5 % à 11 %, nous avons découvert que des niveaux disproportionnés de pauvreté frappaient les groupes marginalisés, notamment les personnes vivant seules, les membres de familles monoparentales, les immigrants récents, les personnes en situation de handicap, les enfants et les membres des Premières Nations vivant dans les réserves.

Malgré l'amélioration du taux de pauvreté global, certains indicateurs de la pauvreté étaient demeurés inchangés ou avaient même empiré, comme l'insécurité alimentaire, les besoins insatisfaits en matière de logement et l'écart relatif moyen de la pauvreté. De plus, en raison du décalage des données, l'incidence réelle de la COVID-19 sur la pauvreté et ses différentes dimensions nous sont inconnues. Or, nous savons que le virus a touché de manière disproportionnée les populations les plus marginalisées : les personnes noires et les autres personnes racisées, les Autochtones, les personnes en situation d'itinérance, les aînés, les demandeurs d'asile sans statut légal, les personnes placées en établissement, les personnes en situation de handicap et les personnes à faible revenu.

Recommandations de *Pour mieux comprendre : le premier rapport du Conseil consultatif national sur la pauvreté*

1. Maintenir les efforts de réduction de la pauvreté et les investissements et augmenter le financement dans quatre secteurs essentiels (insécurité alimentaire, logement et itinérance, littératie et numératie, écart de la pauvreté)

- Le gouvernement du Canada devrait poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et maintenir ses investissements pangouvernementaux actuels.
- Le gouvernement du Canada devrait investir davantage dans quatre secteurs où les progrès sont insuffisants : l'insécurité alimentaire, le logement et l'itinérance, la littératie et la numératie, et l'écart de la pauvreté.

2. Prendre d'urgence des mesures plus ciblées afin de lutter contre la pauvreté chez les Autochtones

- Le gouvernement du Canada devrait agir rapidement pour aider les dirigeants autochtones à réduire la pauvreté dans leurs communautés et leur fournir toutes les ressources dont ils ont besoin pour venir en aide à leur peuple comme ils l'entendent. Nous recommandons tout particulièrement l'élaboration conjointe d'indicateurs de pauvreté et de bien-être chez les Autochtones (comme promis dans la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté), l'élaboration conjointe d'un éventail de stratégies de réduction de la pauvreté chez les Autochtones, y compris des stratégies sur le logement fondées sur les particularités des communautés (comme promis dans la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté), et la prise d'engagements dans le cadre des accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.
- D'ici notre prochain rapport d'étape en 2021, nous devrions avoir eu accès aux données nécessaires pour rendre compte de la situation des peuples autochtones.

3. Accroître la désagrégation des données afin de mieux représenter les populations marginalisées et de leur donner une voix

- Tous les sondages de Statistique Canada et les enquêtes auprès de la population canadienne devraient poser des questions inclusives et offrir des choix de réponse inclusive sur les femmes et l'équité des genres, les origines autochtones, le statut d'immigrant et de réfugié, l'origine ethnique, l'invalidité, le placement en établissement, l'orientation sexuelle et l'identité de genre afin de permettre la désagrégation systématique des données permettant de faciliter la prise des décisions et la déclaration des inégalités en matière de pauvreté.
- Le gouvernement du Canada devrait consulter les intervenants et les communautés pour veiller au caractère inclusif des nouvelles questions de sondage et des choix de réponse concernant l'origine ethnique, l'identité de genre et l'orientation sexuelle et s'assurer de recueillir des données sur les populations actuellement laissées pour compte.

4. Adopter une optique d'équité lors de l'élaboration des politiques

- Le gouvernement du Canada devrait adopter une optique d'équité lors de l'examen, de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies, de politiques et de programmes. Il devrait également veiller à ce que les efforts de réduction de la pauvreté soient aussi efficaces pour les personnes les plus à risque que pour le reste de la population et à ce qu'ils répondent adéquatement aux besoins particuliers des populations marginalisées, y compris les immigrants, les réfugiés, les groupes ethnoculturels et racisés, les personnes en situation de handicap, les personnes 2SLGBTQ et les personnes en situation d'itinérance. Le gouvernement devrait aussi utiliser les données disponibles pour rendre compte de façon transparente des résultats et de l'utilisation d'une optique d'équité.

5. Simplifier et coordonner les prestations et offrir un niveau de soutien équivalant au moins au seuil officiel de la pauvreté au Canada

- Le gouvernement du Canada devrait collaborer avec les provinces et territoires, s'inspirer de sa réponse à la COVID-19 et consolider ses programmes, stratégies et politiques existants pour offrir à la population canadienne un filet de sécurité sociale complet qui ne laisserait personne pour compte et garantirait à tous un soutien du revenu équivalant au moins au seuil officiel de la pauvreté au Canada.
- Nous recommandons que les prestations soient simplifiées pour qu'elles soient peu restrictives, facilement accessibles et facilement adaptables aux besoins individuels.

Progrès liés aux recommandations

Progrès relatifs aux engagements et aux investissements du gouvernement

Depuis la publication de *Pour mieux comprendre*, le gouvernement du Canada a pris des engagements et consenti des investissements qui visent à donner suite aux recommandations ci-dessus. Nous nous attendons à ce que ces engagements et investissements contribuent à réduire la pauvreté, notamment les suivants :

- le financement accru pour le logement grâce à l'Allocation canadienne pour le logement et à la stratégie Vers un chez-soi;
- la création d'un système national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants;
- la bonification de l'Allocation canadienne pour les travailleurs, dès le début de l'année d'imposition 2021;
- la bonification du Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire et du Fonds des infrastructures alimentaires locales;
- le développement du Fonds de dotation philanthropique pour les jeunes Noirs et des organisations à vocation sociale pour aider à lutter contre le racisme envers les Noirs et améliorer les issues sociales et économiques dans les communautés noires;
- l'augmentation des prestations de la Sécurité de la vieillesse pour les aînés de 75 ans et plus;
- la création d'une nouvelle prestation d'invalidité.

L'annexe C comprend une liste plus exhaustive des investissements du gouvernement du Canada.

Progrès relatifs à la collecte de données et aux enquêtes

Depuis la publication de *Pour mieux comprendre*, le gouvernement du Canada a donné suite à nos recommandations relatives à l'augmentation de la collecte de données. En janvier 2021, Statistique Canada a d'ailleurs proposé une mesure du panier de consommation du Nord pour les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. La méthodologie est basée sur le contenu rajusté de la mesure pour refléter la réalité du Nord. Au Nunavut, ce travail est en chantier et distinct des autres territoires. Il est prévu que les taux de pauvreté pour les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon soient rendus disponibles vers la fin de 2021. Le gouvernement du Canada poursuit également l'élaboration et la mise en œuvre

d'une stratégie de gouvernance des données des Premières Nations.

« Les gens sont plus à l'aise de révéler leur orientation sexuelle que leur revenu. »

– *Participant.e à la séance de consultation sur la communauté 2SLGBTQ*

La majorité des enquêtes auprès de la population ne comprennent pas de questions sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre; il est donc difficile d'identifier les personnes 2SLGBTQ et de déterminer leurs besoins et leurs difficultés. Avant la publication de notre premier rapport annuel, Statistique Canada a annoncé que des questions plus inclusives concernant l'identité de genre seraient ajoutées au Recensement de 2021.

Le budget de 2021 alloue à Statistique Canada un financement de 172 millions de dollars sur cinq ans et de 36,3 millions par année par la suite afin de mettre en œuvre le Plan d'action sur les données désagrégées servant à combler les lacunes en matière de données et de connaissances. Ce financement vise à accroître la représentativité des données recueillies et à améliorer les statistiques sur les populations diversifiées.

Statistique Canada a commencé à recueillir des données sur la race dans son Enquête sur la population active afin de mieux comprendre les répercussions de la COVID-19 sur les personnes racisées. Jusqu'à maintenant, les données montrent que ces répercussions sont beaucoup plus grandes pour ces groupes. Même si cette initiative constitue un progrès

important pour l'analyse des difficultés qui s'imposent aux personnes racisées dans certains domaines, des obstacles persistent. D'ailleurs, dans la plupart des enquêtes de Statistique Canada, comme l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, il n'y a aucune question sur la race. Dans le discours du Trône de 2020, le gouvernement du Canada s'est engagé à redoubler d'efforts pour mettre au point une approche pangouvernementale fédérale afin d'améliorer la collecte de données désagrégées.

Le gouvernement du Canada s'emploie à mieux intégrer les mesures de la qualité de vie dans les processus décisionnels et budgétaires. Inspirée de commentaires de Canadiens et de conversations avec des experts, les provinces et territoires et les partenaires autochtones, une version préliminaire d'un cadre sur la qualité de vie a été rédigée. Le cadre est fondé sur les facteurs qui importent le plus pour les personnes et les familles. Ces facteurs, y compris le revenu, l'emploi, la santé et la cohésion sociale, sont examinés au moyen de données désagrégées en utilisant une optique d'équité et de durabilité. On a déjà commencé à utiliser le cadre pour éclairer la prise de décisions, et les discussions se poursuivent concernant son ensemble d'indicateurs en évolution constante.

S'attaquer à la nature systémique de la pauvreté

Nature systémique et évitable de la pauvreté

Dans le cadre de nos séances de consultation, nous avons entendu à maintes reprises que la pauvreté est systémique. Le colonialisme, le racisme, les programmes, les politiques et les hypothèses peuvent maintenir les gens dans la pauvreté ou les mettre à risque d'y sombrer. Bon nombre de nos systèmes actuels ne fonctionnent pas pour tout le monde. En effet, ils créent et perpétuent les inégalités. On nous a dit que certains profitent de ces systèmes et de la pauvreté qu'ils créent. Par exemple, certaines personnes profitent du racisme, des travailleurs à faible salaire sans mesures de protection et des logements non abordables. Ces personnes ont tout intérêt à ce que les gens restent dans la pauvreté. Ainsi, nous devons offrir des solutions collectives afin que tous bénéficient de mesures et de possibilités adéquates, ce qui aidera ultimement notre pays à atteindre son plein potentiel.

La COVID-19 a mis de la pression sur les systèmes et fait ressortir grand nombre de leurs faiblesses. Elle a également introduit de nouvelles tensions et difficultés. Malgré tout, elle nous offre la chance de repenser et de transformer nos systèmes. Pour cette raison, nous avons décidé de nous concentrer sur les systèmes dans le présent rapport. Il faut savoir que la pauvreté n'est pas un échec individuel. Personne ne choisit la pauvreté. La pauvreté est générée par les obstacles systémiques et tout autre obstacle qui ne laissent aucune place aux choix, aux possibilités ou à la dignité. Le présent rapport se veut un examen de ces systèmes et structures et comprend des recommandations visant à les améliorer ou à les remplacer de sorte à les rendre plus équitables, plus justes et plus humains.

Groupes marginalisés

Tout au long de ce rapport, nous faisons référence à des populations mal servies, marginalisées, négligées et qui font l'objet de beaucoup de discrimination, de racisme et de stigmatisation. Nommons notamment les Autochtones, les immigrants, les réfugiés, les personnes s'identifiant comme membres de populations ethnoculturelles et noires ou d'autres populations racisées, les personnes 2SLGBTQ, les personnes en situation de handicap, les personnes en situation d'itinérance, les enfants et les jeunes pris en charge par les services sociaux, les personnes vivant en établissement et les personnes vivant dans des régions éloignées. Ce sont donc de ces personnes dont nous parlons lorsque nous parlons de groupes marginalisés.

Donner une voix aux personnes qui passent souvent sous silence

Comme nous l'avons mentionné dans *Pour mieux comprendre*, les personnes les plus marginalisées sont également celles qui ne sont pas représentées dans les données. Leurs voix ne sont pas considérées dans l'élaboration de programmes et de politiques et dans la création de solutions auprès des différents ordres de gouvernement.

Malheureusement, ce sont ces mêmes voix qui n'ont pas été incluses dans *Pour mieux comprendre*. En 2020, en raison de la COVID-19, nous avons dû annuler des séances de consultation axées sur les personnes 2SLGBTQ, les personnes en situation de handicap, les populations noires, les immigrants, les réfugiés et les communautés racisées.

Lors de nos séances de consultation de 2021, nous avons donc fait un effort concerté pour nous concentrer sur ces personnes et ces groupes et leur offrir la chance de s'exprimer. Nous sommes déterminés à donner de la visibilité aux personnes qui sont restées dans l'ombre et à placer leurs voix et leurs expériences au cœur de ce deuxième rapport.



CHAPITRE

2

LA PAUVRETÉ AU CANADA ET LE POINT SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS

Taux de pauvreté au Canada

Remarque sur les données

Le taux de pauvreté fondé sur le seuil officiel de la pauvreté au Canada est estimé en fonction des résultats de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR). L'ECR est une enquête et la source officielle des statistiques sur la pauvreté au Canada. Il y a un décalage standard de deux ans entre la fin d'une année de référence et le moment où les résultats sont disponibles. Cette section du rapport est fondée sur les statistiques les plus récentes disponibles, soit celles tirées de l'ECR de 2019, qui a été publiée le 23 mars 2021. L'ECR 2020 et celles des prochaines années refléteront l'incidence économique de la COVID-19 sur le taux de pauvreté. Ces données ne seront toutefois pas disponibles avant le début de 2022.

Comme il a été mentionné dans notre rapport de l'an dernier, nous n'avons aucune donnée sur certaines populations. Par conséquent, nous avons ajouté une note dans le présent rapport lorsque des données sont manquantes ou ne peuvent être désagrégées pour certains groupes. Ces groupes sont sous-représentés ou ne sont pas représentés du tout. Il s'agira d'ailleurs des personnes racisées, des immigrants ayant un statut précaire, des réfugiés, des populations 2SLGBTQ, des enfants par groupe d'âge, des enfants en placement familial et des personnes vivant en établissement.

Pour cette raison, nous avons trouvé des sources de données additionnelles, outre l'ECR, qui peuvent nous donner une idée des répercussions de la COVID-19 : l'Enquête sur la population active annuelle et mensuelle, des études ciblées, des enquêtes fondées sur l'approche participative et des données sur la santé publique.

Mesure de la pauvreté

Le niveau de revenu est bien souvent utilisé comme mesure approximative de la pauvreté individuelle. Cependant, il ne quantifie pas entièrement l'expérience de la pauvreté. Partant du principe que la pauvreté est multidimensionnelle, en plus du seuil officiel de la pauvreté au Canada, *Une chance pour tous* établit un tableau de bord d'indicateurs, qui permet de suivre les progrès réalisés dans les diverses dimensions de la pauvreté.

« Il faut humaniser la pauvreté. Ces personnes sont souvent ignorées, particulièrement par les gens en position de pouvoir. »

– *Participant.e à la séance de consultation sur la santé et le bien-être*

La *Loi sur la réduction de la pauvreté* a été adoptée en juin 2019; elle prévoit entre autres un seuil officiel de la pauvreté au Canada, basé sur la mesure du panier de consommation (MPC). La MPC est le coût d'un panier de consommation que requièrent les personnes vivant seules et les familles pour répondre à leurs besoins fondamentaux et avoir un niveau de vie modeste dans 53 collectivités. Elle exclut actuellement les Premières Nations vivant dans des réserves et sur les territoires.

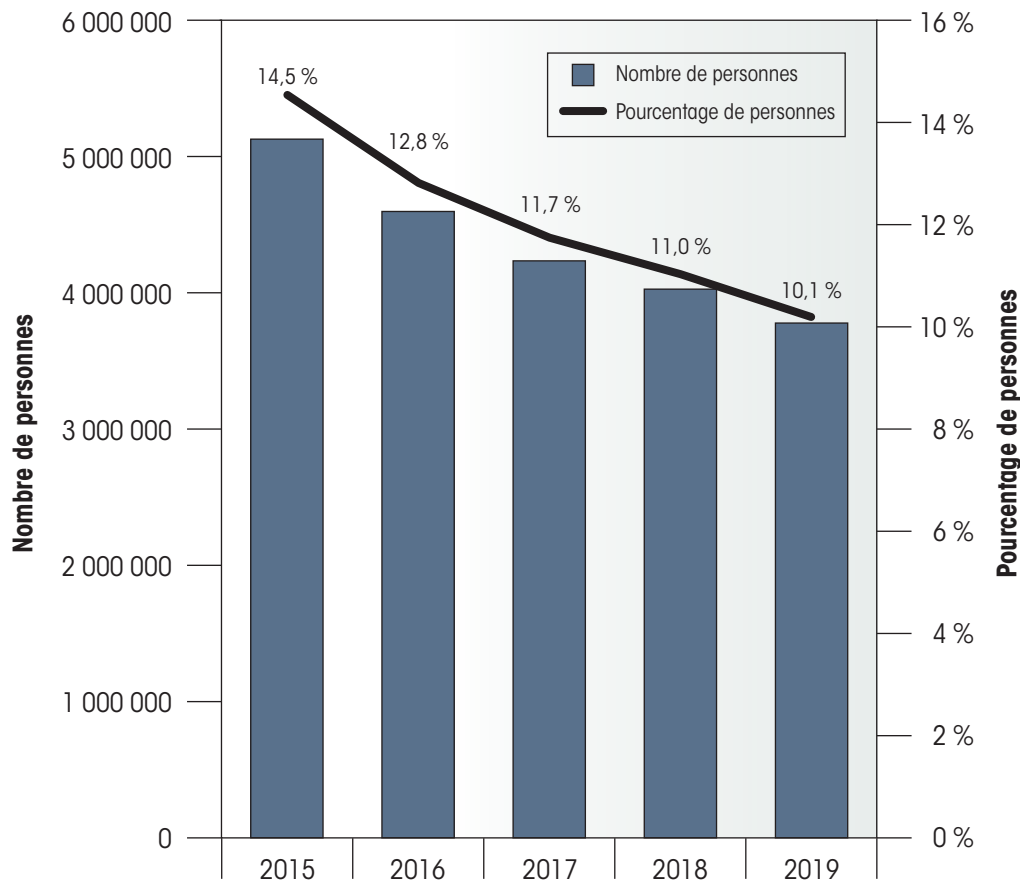
En janvier 2021, Statistique Canada a proposé une méthodologie pour une mesure du panier de consommation du Nord (MPC-N) afin d'inclure les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. La méthodologie définitive devrait être publiée à la fin de 2021. Soulignons toutefois que la pauvreté concerne tout autant l'inclusion, le pouvoir, l'autonomie et le respect que les biens matériels. Même si les mesures fondées sur les ressources sont utiles, n'oublions pas qu'elles négligent d'importants aspects de la pauvreté.

Progrès relatifs au seuil officiel de la pauvreté au Canada

Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté comprend deux cibles principales de réduction de la pauvreté par rapport aux données de référence de 2015 : une réduction de 20 % de la pauvreté d'ici 2020 et une réduction de 50 % de la pauvreté d'ici 2030.

Selon le seuil officiel de la pauvreté au Canada, le taux de pauvreté au Canada est passé de 14,5 % en 2015 à 10,1 % en 2019, soit une réduction de 30 %. Quelque 3 730 000 personnes vivaient dans la pauvreté en 2019, ce qui est inférieur de 1 344 000 personnes comparativement à 2015.

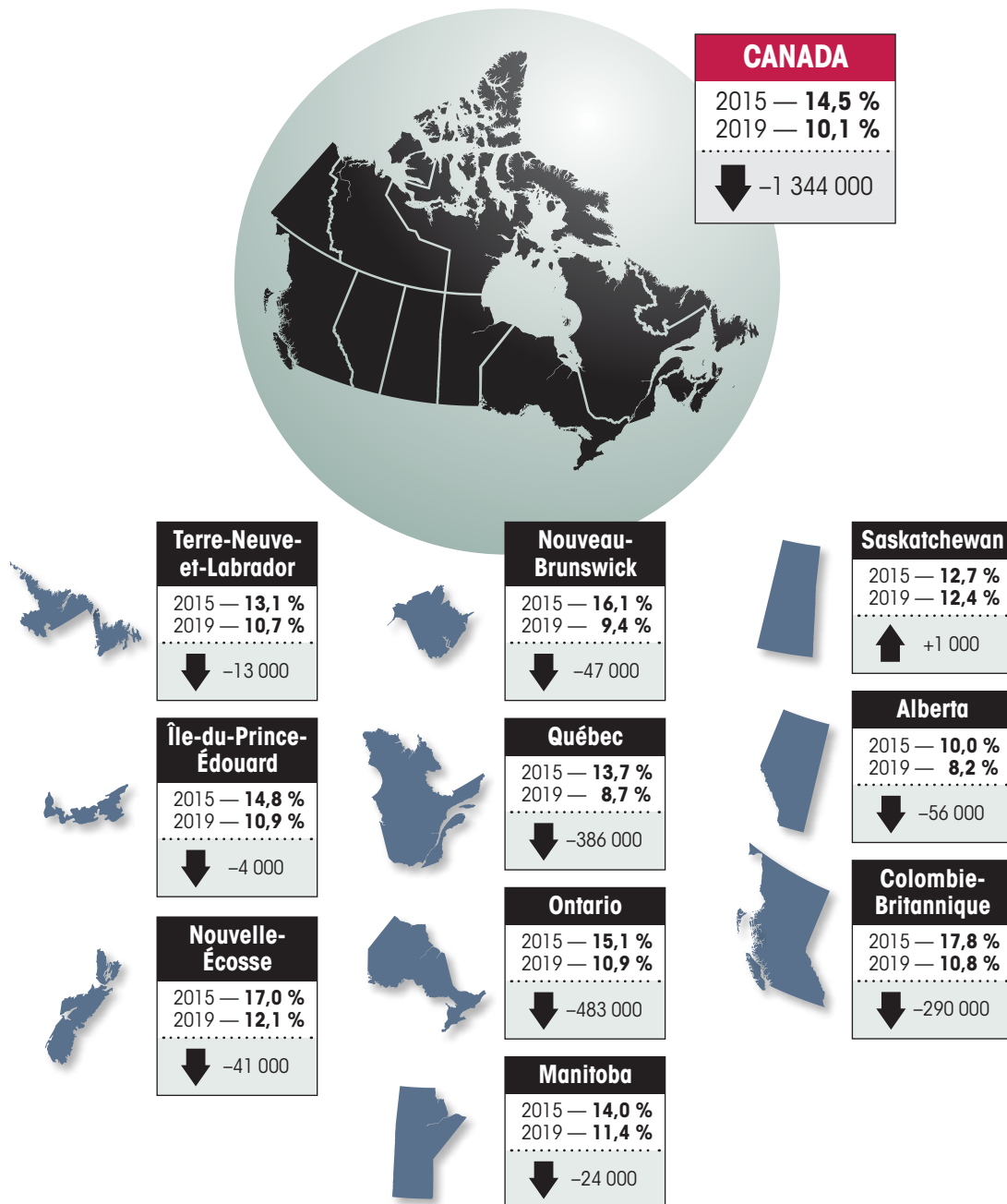
GRAPHIQUE 1 Nombre et pourcentage de personnes sous le seuil officiel de la pauvreté au Canada



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu

Tendances régionales

Réduction du taux de pauvreté par province, 2015 et 2019



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu



Étant donné la grande diversité du Canada, la pauvreté n'y est pas vécue de la même façon partout. Le contexte des provinces et des territoires canadiens est très différent, tout comme leur situation économique et démographique. Ils adoptent également des approches différentes en matière de programmes sociaux, et privilégient des politiques sociales distinctes pour atteindre leurs objectifs stratégiques.

En 2019, selon l'ECR, le taux de pauvreté était le plus élevé en Saskatchewan (12,4 %) et le plus faible en Alberta (8,2 %). Le taux de pauvreté a connu une baisse dans toutes les provinces entre 2015 et 2019. Pendant cette période, les provinces affichant les plus fortes baisses étaient le Nouveau-Brunswick (41,6 %) et la Colombie-Britannique (39,3 %). Les plus faibles baisses ont été observées en Alberta (18 %) et en Saskatchewan (2,4 %). Dans les provinces où le taux de pauvreté était déjà sous la moyenne nationale, comme l'Alberta et le Québec, la tendance demeurait à la baisse.

Ce que nous savons au sujet de la pauvreté au Canada

En 2019, selon le seuil officiel de la pauvreté au Canada, le taux de pauvreté était de 10,1 %. Autrement dit, 3,7 millions de Canadiens, soit 1 sur 10, vivaient dans la pauvreté en 2019. Il est important de savoir qui sont ces 3,7 millions de Canadiens si nous voulons atteindre les cibles prévues dans *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté* et s'assurer que les mesures de réduction de la pauvreté sont équitables et bénéficient aux populations les plus mal servies et marginalisées.

Certains groupes sont plus susceptibles que d'autres à la pauvreté. Les facteurs comme le sexe, l'âge, l'identité de genre, la composition de la famille, le statut d'immigrant, les handicaps, le placement en établissement, l'exposition à la violence, le racisme, le racisme envers les Noirs, la discrimination fondée sur la capacité physique, l'homophobie, la transphobie et le lieu de résidence jouent tous un rôle. Précisons

d'ailleurs que les Autochtones sont particulièrement à risque de vivre dans la pauvreté en raison du colonialisme (du passé et du présent), des traumatismes, du racisme et de la discrimination. Les groupes marginalisés font face à des obstacles économiques, à du racisme et à de la discrimination et sont plus à risque de vivre dans la pauvreté. Malheureusement, comme l'illustre le tableau ci-dessous, l'ECR ne rend toujours pas compte de l'expérience de bon nombre de ces sous-populations.

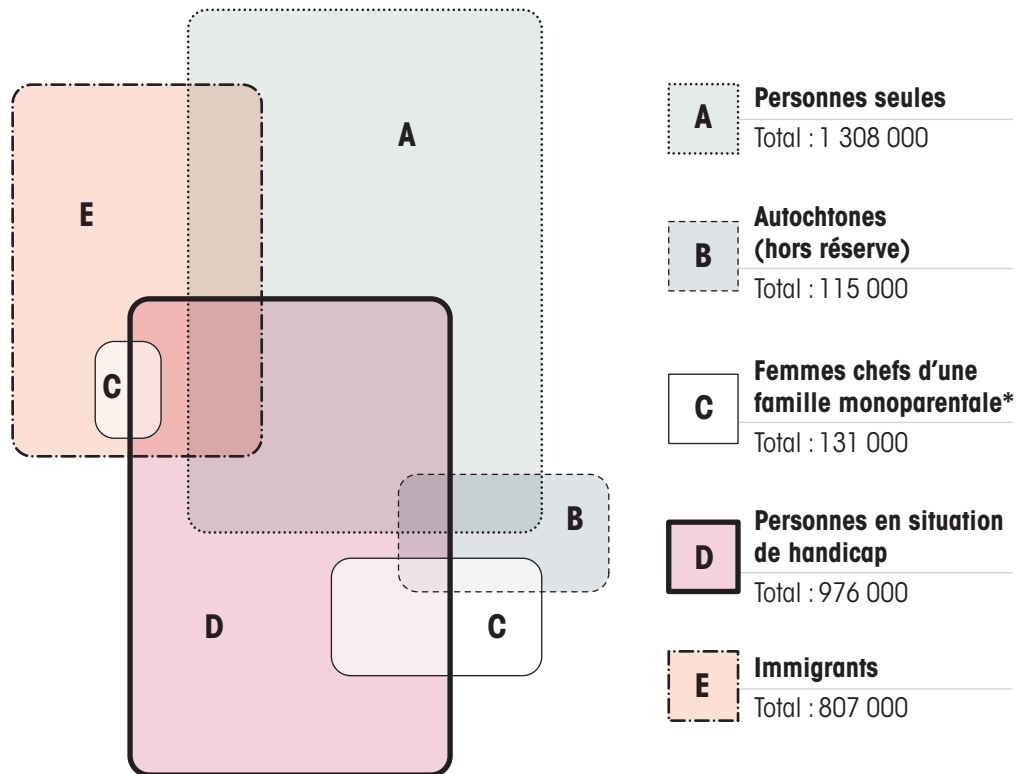
TABLEAU 1 Nombre de personnes vivant dans la pauvreté et taux de pauvreté par groupe démographique, 2018 et 2019

Groupe	2018	2019
Total	3 983 000 (11,0 %)	3 730 000 (10,1 %)
Hommes	1 996 000 (11,1 %)	1 791 000 (9,8 %)
Femmes	1 987 000 (10,9 %)	1 939 000 (10,4 %)
Personnes vivant seules (non âgées)	1 438 000 (35,7 %)	1 317 000 (32,9 %)
Hommes	805 000 (34,8 %)	673 000 (30,7 %)
Femmes	633 000 (37,0 %)	644 000 (35,5 %)
Membres de familles monoparentales	417 000 (26,3 %)	385 000 (23,1 %)
Dirigées par un homme	35 000 (14,1 %)	41 000 (12,0 %)
Dirigées par une femme	382 000 (28,6 %)	344 000 (26,0 %)
Autochtones vivant hors réserve	153 000 (19,5 %)	129 000 (18,1 %)
Personnes en situation de handicap	1 364 000 (16,6 %)	1 142 000 (13,5 %)
Immigrants	990 000 (12,3 %)	946 000 (11,6 %)
Nouveaux arrivants (au Canada depuis 0 à 4 ans)	297 000 (26,0 %)	267 000 (22,8 %)
Immigrants récents (au Canada depuis 5 à 9 ans)	148 000 (14,4 %)	135 000 (13,2 %)
Enfants âgés de 0 à 17 ans	748 000 (10,8 %)	680 000 (9,7 %)
Autochtones vivant dans une réserve	Données non disponibles	Données non disponibles
Personnes 2SLGBTQ	Données non disponibles	Données non disponibles
Personnes racisées	Données non disponibles	Données non disponibles
Personnes vivant en établissement	Données non disponibles	Données non disponibles
Demandeurs d'asile	Données non disponibles	Données non disponibles

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu

Intersectionnalité

GRAPHIQUE 2 Composition des personnes en âge de travailler (de 18 à 64 ans) appartenant aux groupes vulnérables sélectionnés vivant dans la pauvreté, 2019



* Femmes chefs d'une famille monoparentale identifiées par famille économique monoparentale dirigée par une femme. Les nombres n'incluent pas les enfants ou les autres membres de familles économiques monoparentales dirigées par une femme.

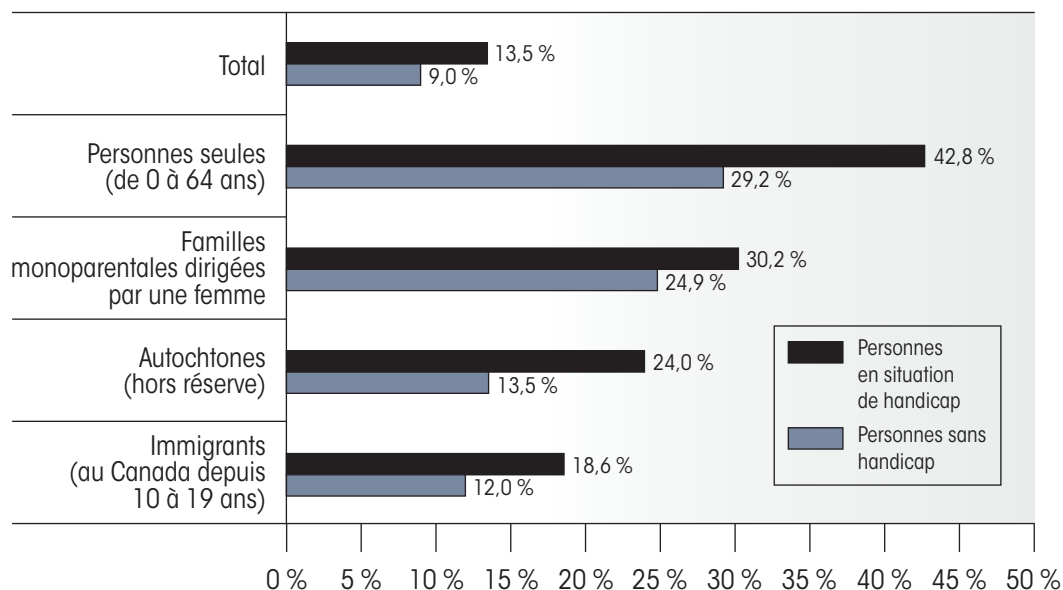
Le diagramme de Venn est utilisé à titre illustratif seulement : la taille et la zone des ellipses ainsi que les intersections qui se recoupent servent à donner une idée de l'ampleur et ne sont pas une représentation exacte.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu

Les gens ont de multiples identités, et certaines d'entre elles sont marginalisées. Plus une personne a d'identités marginalisées, plus elle est à risque de vivre dans la pauvreté. La figure ci-dessus, qui contient des renseignements tirés des données de l'ECR, vise à illustrer les effets de l'intersectionnalité. L'intersectionnalité est la façon complexe dont les effets de multiples formes de discrimination se combinent, se chevauchent ou se recoupent, surtout dans les expériences des personnes ou des groupes marginalisés. Par exemple, une femme chef d'une famille monoparentale assume le rôle de parent, ce qui peut nuire à sa capacité à travailler. Si cette femme est en situation de handicap et qu'elle est immigrante ou Autochtone, le taux de pauvreté augmente, car elle pourrait subir du racisme et de la discrimination et se heurter à d'autres obstacles à la participation au marché du travail et à l'accès aux mesures de soutien.

La figure ci-dessous est un autre exemple de l'effet de l'intersectionnalité chez les personnes en situation de handicap ayant plusieurs identités marginalisées.

GRAPHIQUE 3 Taux de pauvreté chez les personnes en situation de handicap ayant des identités marginalisées, 2019



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu

Taux de pauvreté par groupe démographique

En 2019, le taux de pauvreté a diminué pour la plupart des groupes démographiques inclus dans l'ECR (voir le tableau 1 à l'annexe D). Certains groupes demeurent toutefois surreprésentés dans les statistiques sur la pauvreté ou sont aux prises avec des difficultés particulières. Ces groupes comprennent notamment :

- les enfants;
- les jeunes;
- les femmes;
- les Premières Nations vivant dans les réserves et sur les territoires;
- les Autochtones (vivant hors réserve);
- les immigrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile;
- les bénéficiaires de prestations;
- les personnes en situation de handicap;
- les personnes racisées;
- les aînés;
- les populations 2SLGBTQ;
- les personnes vivant seules.

Enfants

Les enfants (de 0 à 17 ans) affichent un taux de pauvreté global plutôt faible (9,7 %) comparativement à d'autres groupes. Or, la pauvreté infantile entraîne des conséquences permanentes. Aussi, le chef de la famille économique de l'enfant influence le taux de pauvreté de ce dernier. Par exemple, les familles économiques dont le chef s'identifie comme un Autochtone (15,7 %) ou comme un immigrant récent (17 %) affichaient un taux de pauvreté beaucoup plus élevé. L'ECR sous-représente les enfants avec des identités marginalisées, notamment :

- les enfants racisés;
- les enfants de demandeurs d'asile;
- les enfants autochtones vivant dans une réserve;
- les enfants ayant besoin d'un soutien familial et de services de prévention de la violence;
- les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie grave;
- les enfants en placement familial.

Il n'est pas possible d'évaluer le taux de pauvreté chez les enfants racisés et les enfants vivant dans une réserve d'après le seuil officiel de la pauvreté au Canada. Cependant, dans le Recensement de 2016, la Mesure de faible revenu après impôt rend compte des enfants racisés et des enfants vivant dans une réserve. Les enfants issus de familles racisées sont plus susceptibles d'être en situation de faible revenu (24,6 %) que la moyenne (17 %)¹. Le taux est beaucoup plus élevé chez les enfants issus de familles arabes (43,3 %) et de familles asiatiques occidentales (Moyen-Orient). Selon des données de 2015, les enfants des Premières Nations vivant dans une réserve affichent également un taux disproportionné de 53 % (Beedie et coll., 2019).

¹ Statistique Canada, Recensement de 2016, n° 98-400-X2016211 au catalogue de Statistique Canada

Enfants de familles monoparentales

Les enfants issus de familles monoparentales dirigées par une femme continuent d'être exposés à un risque élevé de pauvreté. En 2019, les familles monoparentales dirigées par une femme avaient un taux de pauvreté de 26 %. Il convient de noter que l'identité marginalisée du parent et la composition de la famille économique influent grandement sur le taux de pauvreté. Par exemple, les personnes en situation de handicap qui sont membres d'une famille monoparentale dirigée par une femme courent un plus grand risque de vivre dans la pauvreté (30,2 %).

« La pauvreté est un cycle intergénérationnel. Nous devons y mettre fin. »

– Participant.e à la séance de consultation de Terre-Neuve-et-Labrador

Enfants en placement familial

Il y a peu de données nationales sur les personnes qui ont été élevées en famille d'accueil et ont atteint l'âge de la majorité. Toutefois, certains groupes marginalisés sont surreprésentés dans les familles d'accueil, notamment les enfants et les jeunes Autochtones. Selon le Recensement de 2016, 52,2 % des enfants de moins de 14 ans en placement familial sont Autochtones.

Jeunes

Les jeunes (de 18 à 24 ans) affichent le plus haut taux de pauvreté (16,4 %) parmi tous les groupes d'âge. C'est particulièrement le cas des jeunes vivant seuls (68,3 %), peu importe s'ils reçoivent ou non un soutien parental. Précisons également que les jeunes de 16 à 18 ans sont en période de transition vers la vie d'adulte et que cette période est décisive au chapitre de la pauvreté, puisque certains jeunes quittent la maison familiale ou le réseau de protection de la jeunesse pour entamer leur propre vie. Les jeunes racisés et les jeunes parents sont exposés à un risque accru. Ils devront d'ailleurs surmonter d'importantes difficultés, comme trouver son premier appartement, obtenir un emploi ou poursuivre des études.

Femmes

Sexe et identité de genre

Le « sexe » désigne des attributs biologiques. Il dépend habituellement des chromosomes, des niveaux d'hormones et de l'anatomie reproductive et sexuelle.

Les catégories de sexe sont « femme », « homme » et « personne intersexe ».

Le « genre » est déterminé par les rôles, comportements, expressions et identités des filles, des femmes, des garçons, des hommes et des personnes de divers genres établis par la société. L'identité de genre est l'expérience subjective qu'une personne a de son propre genre. L'identité de genre d'une personne peut être la même que le sexe qui lui a été assigné à la naissance ou bien être différente.

La majorité des enquêtes de Statistique Canada comprennent une question sur le sexe, qui renvoie à la mention du sexe (inscrite sur une pièce d'identité délivrée par le gouvernement) et non à l'identité de genre. Il est difficile de mesurer la taille des populations trans et de diverses identités de genre au Canada lorsqu'il n'y a pas de question sur l'identité de genre. Dans le présent rapport, nous utilisons les termes « femme » et « homme » pour renvoyer aux données, en raison des limites de la collecte de données. Nous les utilisons également lorsque nous parlons d'enjeux propres à un sexe. Nous savons toutefois que le sexe et l'identité de genre ne sont pas équivalents.

En 2019, le taux de pauvreté était plus élevé chez les femmes (10,4 %) que chez les hommes (9,8 %). Ces chiffres correspondent à la tendance historique.

Selon l'Enquête sur la population active, le problème de l'inégalité salariale persiste chez les femmes actives. En effet, en 2020, les femmes gagnaient 3,69 \$ de moins l'heure que les hommes. En plus de cet écart salarial, les femmes ont tendance à travailler moins d'heures en moyenne, ce qui fait qu'elles ont des revenus annuels beaucoup plus faibles.

« Personne ne viendra nous sauver. »

– Participant.e à la séance de consultation sur les communautés racisées

TABLEAU 2 Taux de pauvreté par type de famille économique et sexe, 2019

Type de famille économique	Femmes	Hommes	Diverses identités de genre
Membres d'une famille économique	7,4 %	6,8 %	Non disponible
Personnes vivant seules (âgées de 65 ans et plus)	12,0 %	11,2 %	Non disponible
Personnes vivant seules (âgées de 0 à 64 ans)	35,6 %	30,7 %	Non disponible
Familles monoparentales	26,0 %	12,0 %	Non disponible

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu

Facteurs à considérer pour les femmes vivant dans la pauvreté

Bien d'autres facteurs embrouillent la situation de la pauvreté chez les femmes. Comme le taux de pauvreté est fondé sur le revenu du ménage, il ne tient pas compte de l'incidence de la pauvreté au niveau personnel pour les femmes. Dans un ménage, la pauvreté d'une femme peut être dissimulée, notamment chez les femmes vivant avec un partenaire violent qui n'aurait plus accès aux commodités essentielles (nourriture, logement, etc.) si elles mettaient fin à la relation. Les répercussions de la COVID-19 sur les femmes restent encore à déterminer dans les données de l'ECR. Nous savons toutefois que les femmes sur le marché du travail ont été touchées de façon disproportionnée par la pandémie. Il convient de souligner que les femmes assument bien souvent la responsabilité principale des soins, ce qui entraîne un nombre moindre d'heures payées. D'autres renseignements à ce sujet sont fournis au chapitre 3.

Premières Nations vivant dans les réserves et sur les territoires

L'ECR et d'autres enquêtes de Statistique Canada excluent bien souvent les Premières Nations vivant dans les réserves et sur les territoires. Cette lacune nuit gravement à la compréhension du taux de pauvreté dans ces communautés. En 2015, le revenu médian d'environ quatre réserves sur cinq est tombé sous la mesure du faible revenu². Le coût de la vie est aussi plus élevé dans les réserves et sur les territoires, selon leur éloignement.

Autochtones (vivant hors réserve)

En 2019, quelque 127 000 Autochtones vivant hors réserve, ou 18 %, se trouvaient en deçà du seuil de pauvreté. Cette année-là, parmi les Autochtones, 38,9 % des Inuits, 22,1 % des membres des Premières Nations et 13,1 % des Métis vivaient dans la pauvreté. Précisons que ces données sont peut-être sous-estimées, puisque certains Autochtones pourraient être réticents à répondre aux enquêtes ou à divulguer leur revenu ou leur identité.

Immigrants, réfugiés et demandeurs d'asile

La plupart des enquêtes comprennent des questions sur le statut d'immigrant et rendent compte de la surreprésentation des immigrants dans la pauvreté. Par exemple, en 2019, 11,6 % des immigrants vivaient sous le seuil de la pauvreté, et cette proportion est plus grande chez les nouveaux arrivants (au Canada depuis 0 à 4 ans), soit de 22,8 %. Bien que les enquêtes recueillent ces données, certains immigrants, réfugiés ou demandeurs d'asile peuvent hésiter à faire part de leurs renseignements. Ils pourraient notamment avoir un statut irrégulier ou ne pas être capables de s'exprimer dans l'une des langues officielles. Aussi, ces populations ont un accès limité, voire aucun accès, aux soins de santé et aux services sociaux. De ce fait, nous ne sommes pas en mesure de produire des rapports justes sur les immigrants et les nouveaux arrivants.

² Examen des figures du Recensement par La Presse canadienne

Bénéficiaires de prestations

Les paiements de transfert (y compris les prestations, comme les programmes d'aide sociale provinciaux et territoriaux, l'assurance-emploi, la Prestation canadienne d'urgence, l'Allocation canadienne pour enfants, le Supplément de revenu garanti et la Sécurité de la vieillesse) constituent une mesure essentielle pour sortir les gens de la pauvreté. Près de 40 % des personnes vivant dans la pauvreté dépendent des paiements de transfert comme source principale de revenu. Or, les taux d'aide sociale demeurent sous le seuil officiel de la pauvreté au Canada, tel qu'il est indiqué dans le rapport de Maytree, [Welfare in Canada, 2019](#) (en anglais seulement) (Laidley et Aldridge, 2020). En effet, dans la plupart des provinces et territoires, les taux d'aide sociale maintiennent les gens dans une pauvreté extrême. Cette situation nous amène à nous questionner sur l'efficacité du filet de sécurité sociale et des prestations du Canada. Le tableau ci-dessous présente les constatations du rapport relatives aux plus grandes villes du pays.

TABLEAU 3 Revenus d'aide sociale annuels en tant que pourcentage de la mesure du panier de consommation (MPC), 2019

Situation	Revenus d'aide sociale annuels*	Écarts de la pauvreté (MPC)	Pourcentage de la MPC
Personne vivant seule apte au travail	De 7 442 \$ à 11 245 \$	De -15 494 \$ à -10 596 \$	De 32 % à 51 %
Personne vivant seule en situation de handicap	De 10 837 \$ à 14 804 \$	De -13 680 \$ à -5 726 \$	De 44 % à 72 %
Parent seul, enfant unique	De 18 732 \$ à 25 409 \$	De -14 064 \$ à -3 624 \$	De 57 % à 88 %
Couple, deux enfants	De 28 162 \$ à 37 636 \$	De -21 667 \$ à -3 423 \$	De 57 % à 92 %

Source : Laidley et Aldridge, 2020

* Les revenus d'aide sociale annuels comprennent les paiements de transfert du gouvernement. Le coût de la vie est plus élevé pour les personnes en situation de handicap, mais le seuil de la pauvreté n'en tient pas compte.

Personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap continuent d'enregistrer un taux de pauvreté élevé, particulièrement celles de moins de 65 ans. En 2019, 19 % des personnes en situation de handicap de moins de 65 ans étaient en deçà du seuil de pauvreté, comparativement à 5,9 % pour les aînés en situation de handicap. Notons que les aînés en situation de handicap sont admissibles au Supplément de revenu garanti et à la Sécurité de la vieillesse, qui sont plus élevés que la plupart des prestations d'invalidité. Dans l'ensemble, environ 1 142 000 personnes en situation de handicap vivent dans la pauvreté. Selon l'ECR de 2019, le taux était plus élevé chez les personnes de moins de 65 ans souffrant de troubles cognitifs (23,1 %) et de troubles mentaux ou psychologiques (20 %). Les personnes de moins de 65 ans sont aussi surreprésentées dans les statistiques sur la pauvreté économique extrême. Cela exclut les personnes ayant un handicap non diagnostiqué ou qui ont un handicap, mais ne le déclarent pas.

Personnes racisées

L'insuffisance de données sur la pauvreté chez les personnes racisées au Canada se poursuit. Pour l'heure, seul le Recensement recueille ce type de données. Nous réitérons nos recommandations du premier rapport voulant que les personnes racisées, et d'autres groupes marginalisés, soient représentés dans les données. Les données les plus récentes du Recensement datent de 2015 et montrent que le taux de pauvreté chez les personnes racisées était de 20,6 % (ou 1,58 million de personnes), comparativement à 10 % chez les personnes blanches. Les personnes racisées représentaient 36,2 % des personnes vivant dans la pauvreté, alors qu'elles ne formaient que 22,3 % de la population totale. Le taux varie grandement d'une race à l'autre. Une grande majorité de groupes racisés étaient surreprésentés dans les statistiques sur la pauvreté. Les groupes affichant le taux de pauvreté le plus élevé étaient les Asiatiques de l'Ouest (Moyen-Orient), les Arabes et les Coréens.

TABLEAU 4 Nombre et pourcentage de personnes vivant dans la pauvreté par race, 2015

Race	Personnes vivant dans la pauvreté	Taux de pauvreté
Personnes racisées (toutes)	1 583 000	20,6 %
Asiatiques de l'Ouest (Moyen-Orient)	89 000	33,5 %
Arabes	171 000	32,6 %
Coréens	61 000	32,2 %
Chinois	368 000	23,3 %
Noirs	278 000	23,2 %
Latino-Américains	89 000	19,8 %
Asiatiques du Sud-Est	55 000	17,5 %
Multiraciales	39 000	16,6 %
Asiatiques du Sud	322 000	16,7 %
Japonais	13 000	14,4 %
Philippins	75 000	9,7 %
Blancs	2 520 000	10,0 %

Source : Enquête canadienne sur le revenu et Recensement, mesure du panier de consommation selon les prix de 2011

Aînés

Bien que le taux de pauvreté reste faible chez les aînés, ces derniers sont plus susceptibles de vivre près du seuil de la pauvreté (revenus de 10 % ou moins supérieurs au seuil de la pauvreté). En outre, le taux de faible revenu relatif des aînés vivant seuls est élevé et augmente d'après la mesure de faible revenu, ce qui indique qu'ils gagnent en moyenne moins que le Canadien moyen et que cette situation se dégrade.

Populations 2SLGBTQ

Aucune donnée sur les populations 2SLGBTQ n'est recueillie dans l'ECR. Les indicateurs de la pauvreté (c.-à-d. le taux de pauvreté fondé sur le seuil officiel de la pauvreté au Canada) ne sont pas disponibles pour ce groupe. Les études confirment que le taux de pauvreté est plus élevé chez les populations 2SLGBTQ, particulièrement pour les personnes qui ont plusieurs identités marginalisées. En 2018, 41 % des personnes 2SLGBTQ au Canada avaient un revenu personnel de moins de 20 000 \$ par année, comparativement à 26 % des personnes non 2SLGBTQ (Prokopenko et Kevins, 2020). Les expériences et les difficultés, y compris le taux de pauvreté et l'itinérance, varient parmi les personnes 2SLGBTQ, puisque cette population n'est pas homogène. Par exemple, les personnes bisexuelles sont surreprésentées dans les quintiles de revenu inférieurs, comparativement aux personnes lesbiennes, gaies et hétérosexuelles³. Selon une étude récente, les personnes trans sont plus susceptibles que les personnes cisgenres de vivre dans des quartiers à faible revenu (Abramovich et coll., 2020). L'étude est fondée sur des données administratives axées sur l'état de santé des personnes trans en Ontario.

Personnes vivant seules

En 2019, les personnes vivant seules affichaient le plus fort taux de pauvreté au Canada. Parmi les personnes qui ne sont pas membres d'une famille économique, 26,2 % vivaient sous le seuil de la pauvreté. Le taux de pauvreté chez les femmes et les hommes vivant seuls (de moins de 65 ans) était plus élevé, soit de 35,6 % et de 30,7 % respectivement. La source de revenus principale de la plupart des personnes vivant seules sous le seuil de la pauvreté est le revenu d'emploi. Ce groupe constitue en fait 57,6 % des personnes vivant seules de 25 à 44 ans. Nous pouvons donc conclure que leur participation à la population active ne parvient pas à les sortir de la pauvreté. Qu'il s'agisse de petits salariés, de travailleurs à temps partiel ou de travailleurs de l'économie du travail à la demande,

³ Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, tableau 13-10-0817-01

les personnes qui travaillent vivent tout de même dans la pauvreté. Plus les personnes vivant seules vieillissent, plus elles dépendent des paiements de transfert comme source de revenus principale.

Progrès relatifs aux multiples dimensions de la pauvreté

Résumé des tendances des indicateurs

Partant du principe que la pauvreté est multidimensionnelle, en plus du seuil officiel de la pauvreté au Canada, *Une chance pour tous* établit un [tableau de bord d'indicateurs](#) afin de mesurer et de suivre les progrès vers la réduction de la pauvreté (voir les tableaux 2 A, B et C à l'annexe D). Malgré l'amélioration du taux de pauvreté global, certains des indicateurs de la pauvreté indiqués sont demeurés inchangés ou ont empiré depuis 2015. C'était le cas même avant l'arrivée de la pandémie de COVID-19.

Ces indicateurs sont les suivants :

- écart moyen de la pauvreté;
- insécurité alimentaire;
- itinérance;
- besoins insatisfaits en matière de logement;
- littératie et numératie;
- jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation.

Les limites des données complexifient l'évaluation des tendances de ces indicateurs pour les différents groupes marginalisés. Étant donné que la COVID-19 a eu une incidence importante sur le logement, l'itinérance et les jeunes, nous abordons ces indicateurs dans le chapitre sur la COVID-19.

Écarts en matière d'emploi

Nous savons que la participation à la population active et la pauvreté sont interreliées dans une certaine mesure. En 2019, parmi les personnes de 18 à 64 ans, 5 % de celles qui travaillaient toute l'année vivaient en deçà du seuil de la pauvreté, comparativement à 39,1 % pour celles qui étaient au chômage toute l'année. Si le fait de travailler aide grandement à sortir de la pauvreté, parfois, cela ne suffit pas. Les indicateurs d'emploi et les écarts salariaux actuels révèlent les disparités persistantes parmi les personnes aux identités marginalisées. Les obstacles comme la littératie, la numératie, la littératie numérique, l'accès à Internet et l'accès au transport nuisent de manière disproportionnée à ce groupe.

Indicateurs du marché du travail

Les taux de participation, d'emploi et de chômage contribuent à brosser un juste portrait du marché du travail. L'Enquête sur la population active (EPA) 2020 recueille des données sur le sexe, le statut d'immigrant et les origines autochtones. Ces dernières nous permettent de constater les disparités qui existent pour certains groupes marginalisés. Nous pouvons d'ailleurs faire état de la situation des immigrants de 25 à 54 ans (voir le tableau 2 C à l'annexe D). Le taux de chômage est inversement proportionnel au niveau de scolarité, mais les immigrants au Canada, particulièrement les arrivants récents, affichent un taux de chômage plus élevé comparativement aux personnes nées au Canada (voir les tableaux 3 et 4 à l'annexe D). Par ailleurs, les immigrants récents détenant un diplôme universitaire ont un taux de chômage semblable (12,2 %) à celui des personnes nées au Canada qui détiennent un diplôme d'études secondaires (11,4 %). De plus, leur taux de chômage équivaut à deux fois celui des personnes nées au Canada titulaires d'un diplôme universitaire (5,4 %).

Des inégalités semblables existent également pour les Autochtones : les Autochtones ayant un diplôme d'études postsecondaires ont un taux de chômage plus élevé (9,3 %) comparativement aux non-Autochtones (6,8 %). Des écarts persistent, peu importe le niveau de scolarité (voir le tableau 5 à l'annexe D).

Les données sur l'emploi chez les personnes en situation de handicap sont limitées dans l'EPA. Elles proviennent surtout de l'Enquête canadienne sur l'incapacité, qui suit chaque Recensement. Il faut savoir que l'emploi chez les personnes en situation de handicap dépend largement de deux facteurs : le type de handicap et la gravité du handicap. En 2017, le taux d'emploi était de 40,4 % chez les personnes ayant des troubles cognitifs, et il grimpeait jusqu'à 75,7 % chez les personnes ayant un type de handicap non précisé.

Depuis juillet 2020, l'EPA mensuelle recueille des données sur la race. Des écarts subsistent entre les personnes blanches et les groupes racisés. Les niveaux de chômage ont été plus élevés pour les groupes racisés pendant la pandémie, car ces derniers étaient plus susceptibles de travailler dans les secteurs touchés. Il sera intéressant de voir ce qui advient de ces écarts. Les données indiquent que les mères racisées ont des niveaux de non-participation plus élevés si elles élèvent de jeunes enfants (Statistique Canada, 2021).

Écarts salariaux

Les immigrants et les Autochtones ont tendance à gagner des plus petits salaires que les non-immigrants et les non-Autochtones. Selon l'EPA, en 2020, le salaire horaire médian des immigrants arrivés au Canada depuis moins de 10 ans était de 21,98 \$⁴. Chez les non-immigrants, ce montant était plutôt de 26 \$. Les immigrants arrivés au Canada depuis plus de 10 ans gagnent un salaire égal aux personnes nées au pays.

⁴ Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau 14-10-0064-01

Dans l'ensemble, les Autochtones gagnent des salaires plus faibles. L'EPA ne fait pas état du salaire horaire médian des Autochtones, mais elle rapporte leur salaire horaire moyen : en 2020, il était de 26,81 \$, comparativement à 29,59 \$ chez les non-Autochtones⁵.

Les ex-détenus se heurtent à d'importants obstacles à réintégrer le marché du travail. Selon une étude longitudinale sur la situation économique de 11 158 délinquants sous responsabilité fédérale, la majorité des délinquants ont déclaré un revenu d'emploi de 0 \$ même 14 ans après leur libération (Babchischin et coll., 2021). Cette réalité rend bien le sous-emploi et les difficultés qui imprègnent le processus de réintégration du marché du travail pour les délinquants. Soulignons que les groupes marginalisés comme les Autochtones (30 % de la population carcérale) et les jeunes Autochtones (47 % des admissions en détention) demeurent surreprésentés dans les prisons (Malakieh, 2021).

« Le fait d'avoir un casier judiciaire crée de la stigmatisation et des obstacles lorsqu'un délinquant est libéré. Les coûts de suspension du casier augmentent, mais on s'attend quand même à ce que les délinquants participent, même si, en réalité, on semble plutôt vouloir les garder à l'écart. »

– Participant.e à la séance de consultation sur les soins en établissement

⁵ Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau 14-10-0064-01



CHAPITRE

3

RÉPERCUSSIONS DE LA COVID-19 SUR LA PAUVRETÉ

Pendant nos séances de consultation nationales, nous avons demandé aux participants de nous dire quelles sont les conséquences qu'a eues la COVID-19 sur les personnes vivant dans la pauvreté ou à risque d'y sombrer. Plus précisément, nous leur avons demandé de nommer les conséquences sur leur propre personne et sur leur collectivité. Nous avons également sollicité leur avis concernant les priorités, les difficultés et les possibilités à garder à l'esprit pendant la relance. Nous avons combiné ces renseignements aux sources de données disponibles afin de tenter de comprendre l'incidence de la COVID-19 sur la pauvreté.

Écarts dévoilés par la COVID-19

Tout au long des séances, il est apparu évident que la COVID-19 a fait ressortir les difficultés qui existaient déjà depuis longtemps. Elle a également contribué à exposer les lacunes des mesures de soutien et des prestations existantes. La COVID-19 a notamment mis au jour :

- l'insuffisance des prestations et des congés de maladie pour de nombreux travailleurs à faible revenu;
- les difficultés dans l'économie des soins;
- les lacunes dans les établissements de soins de longue durée;
- les obstacles à l'accès aux logements abordables.

« La COVID-19 nous a révélé bien des choses, mais certaines personnes étaient déjà au courant [des] failles dans notre système. »

– Participant.e à la séance de consultation sur la santé, le bien-être et la pauvreté

Insuffisance des prestations

Comme nous l'avons mentionné dans Pour mieux comprendre, la Prestation canadienne d'urgence (PCU) a notamment été instaurée parce que bon nombre des personnes sans emploi ou incapables de travailler en raison de la pandémie n'étaient pas admissibles à l'assurance-emploi. Cela témoigne d'un décalage entre le programme d'assurance-emploi et le type d'emploi occupé par de nombreux Canadiens (p. ex. postes à temps partiel, contractuels ou temporaires). De plus, le montant de 2 000 \$ sur quatre semaines était plus généreux que les prestations d'assurance-emploi, l'aide sociale provinciale et territoriale et les prestations d'invalidité. Le versement de la PCU a ainsi permis de relever l'inadéquation des prestations offertes avant la pandémie pour compléter le revenu à certaines des populations les plus marginalisées.

La COVID-19 a également mis en lumière les travailleurs qui n'ont pas accès aux congés de maladie payés. Selon une étude menée en 2019 par le Centre canadien de politiques alternatives, seulement 14 % des travailleurs canadiens ayant les revenus les plus faibles (palier inférieur de 10 %) bénéficiaient de congés de maladie payés, comparativement à 74 % des travailleurs ayant les revenus les plus élevés (palier supérieur de 10 %) (Macdonald, 2020). Les congés de maladie payés sont essentiels pour garantir l'équité en matière de santé. Alors que les responsables de la santé publique encourageaient les travailleurs à rester à la maison s'ils étaient malades, beaucoup de gens

n'ayant pas droit à des congés de maladie payés ne pouvaient pas se le permettre. Ils devaient donc choisir entre rester à la maison ou aller travailler malades pour arriver à joindre les deux bouts. Même si le gouvernement a introduit la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique afin que les personnes atteintes de la COVID-19 ou celles qui prenaient soin d'une personne atteinte de la COVID-19, elle n'inclût pas celles qui ont dû s'absenter du travail pour passer un test de dépistage. De plus, elle ne visait pas tous les travailleurs, et il fallait

« La semaine dernière, un de mes clients m'a dit qu'il avait été renvoyé parce qu'il a dû se mettre en quarantaine. »

– *Participant.e à la séance de consultation avec Colour of Poverty*

attendre un certain temps avant de recevoir les paiements. De nombreux travailleurs n'ont eu d'autres choix que d'aller au travail malade. Des militants réclament depuis un certain temps que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux mettent en place des congés de maladie obligatoires pour tous les employés.

Difficultés au sein de la société et de l'économie des soins

La COVID-19 a révélé les difficultés au sein de la société et de l'économie des soins. L'économie des soins comprend un éventail de services de santé et d'éducation, y compris les soins à l'enfance et aux aînés. Ce travail, payé et non payé, revient trop souvent aux femmes et aux personnes racisées, particulièrement aux femmes racisées.

Les intervenants nous ont dit que le secteur des soins du Canada est sous-financé depuis des années. Selon la déclaration de *The Care Economy* (2021), depuis 1995, les gouvernements canadiens dépensent moins que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans les services sociaux. Les dépenses sociales du Canada en pourcentage du produit intérieur brut sont inférieures de 2 % (ce qui représente environ 40 milliards de dollars) à la moyenne des pays de l'OCDE (20 %). Le sous-financement se traduit souvent par un soutien inadéquat pour les personnes qui prodiguent des soins. Quoique ce travail demande des compétences semblables à d'autres métiers, il est caractérisé par une faible rémunération et de mauvaises conditions de travail. Bien des intervenants nous ont dit que de nombreux travailleurs de l'économie des soins vivent eux-mêmes dans la pauvreté. Au début de la pandémie, des règles ont été introduites afin de limiter les travailleurs à un seul établissement de soins de longue durée dans le but d'enrayer la propagation de la COVID-19. Cela nous a permis de réaliser que ces travailleurs doivent travailler dans plus d'un établissement de soins pour arriver à joindre les deux bouts.

« La pandémie a eu des conséquences disproportionnées [...] sur les soins. Le fardeau est retombé sur les femmes et les enfants. »

– Participant.e à la séance de consultation sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

De nouvelles exigences en matière d'éducation et de formation ont été imposées dans certaines provinces et certains territoires, ce qui a mené à l'augmentation de la dette étudiante pour les travailleurs du domaine. Paradoxalement, ces nouvelles exigences ne sont pas accompagnées de salaires plus élevés.

Lacunes dans les établissements de soins de longue durée

D'après Statistique Canada, il y a environ 500 000 personnes qui vivent dans des établissements

de soins au Canada. La majorité (425 000) vit dans des foyers de soins infirmiers ou des résidences pour personnes âgées. Pendant la première vague de COVID-19 (de mars à août 2020), plus de 80 % des décès signalés dans ces établissements étaient attribuables à la COVID-19 (Clarke, 2021). Les infections chez le personnel de ces établissements représentaient plus de 10 % du total des cas du pays. En mars 2021, les résidents des foyers de soins infirmiers et des résidences pour personnes âgées représentaient toujours la plus grande proportion de cas d'éclosion et de décès, formant 7 % des cas totaux et 50 % de tous les décès au Canada (Agence de la santé publique du Canada citée dans Clarke, 2021).

Les résidents des foyers de soins infirmiers et des résidences pour personnes âgées sont plus susceptibles de subir les conséquences négatives du virus en raison de problèmes de santé chroniques complexes. De plus, certains aînés et certaines personnes en situation de handicap ont des situations d'hébergement précaires ou vivent dans des établissements de soins de longue durée inadéquats. Selon un récent rapport de Statistique Canada, il y a eu plus d'éclosions dans les foyers de soins infirmiers et les résidences pour personnes âgées que dans tout autre établissement (même si les écarts n'étaient pas toujours statistiquement importants) (Clarke, 2021). Cette précarité a été mise au jour lorsque le Québec et l'Ontario

ont dû faire appel aux militaires pour donner un coup de main dans les établissements de soins de longue durée. Un rapport de 2021 (Lysyk, 2021, p. 10) recense les problèmes qui se sont répercutés sur les résidents, notamment :

- les résidents vivaient dans des chambres à trois ou quatre occupants;
- les foyers de soins de longue durée n'avaient pas suffisamment de personnel et de formation pour fournir les soins convenables;
- la prévention et le contrôle des infections n'étaient pas pratiqués de façon uniforme même avant la pandémie de COVID-19;
- une « pratique d'application problématique » a entraîné l'arrêt des inspections complètes et proactives des foyers par le ministère des Soins de longue durée de l'Ontario, à l'automne 2018.

Logements abordables, itinérance et personnes vivant dans des refuges

La COVID-19 a révélé des problèmes de capacité dans le milieu du logement, qui comprend les refuges, les logements supervisés et les logements abordables. Pendant les séances de consultation, on nous a dit qu'il faut des logements plus inclusifs, ainsi que :

- des refuges ou des foyers adaptés à la culture (pour les populations 2SLGBTQ, noires, racisées et autochtones);
- des programmes adaptés aux différences culturelles;
- une gestion de cas à long terme sans contraintes de temps qui permet de s'assurer que les gens ont un logement et qui les empêche de sombrer dans la pauvreté.

Les gens nous ont parlé des difficultés auxquelles font face les personnes en situation d'itinérance et celles qui vivent dans des refuges. Beaucoup de gens évitent les refuges, qui n'offrent aucune intimité, autonomie et dignité et aucun contrôle sur sa propre vie. Certaines personnes en situation d'itinérance les évitent également en raison de contraintes, comme les couvre-feux et la restriction des libertés.

La COVID-19 a aussi fait ressortir les difficultés que doivent surmonter les personnes en situation d'itinérance. Par exemple, lors des confinements, il était difficile d'accéder à des espaces publics pour utiliser les toilettes, une réalité des personnes en situation d'itinérance qui s'en est seulement trouvée aggravée. Des intervenants ont avancé que la COVID-19 a réduit la stigmatisation entourant l'itinérance et révélé le besoin de faire preuve de plus de dignité. Ils ont soutenu qu'il fallait profiter de l'élan créé par la pandémie pour trouver de réelles solutions à l'itinérance, notamment des solutions exhaustives au logement et à l'itinérance.

En raison des mesures de santé publique prises pendant la pandémie, il a fallu augmenter le nombre d'espaces dans les refuges. Les ordres de gouvernement ont donc collaboré pour trouver des façons créatives d'offrir des logements. Ils ont travaillé avec les refuges pour loger des personnes dans des hôtels, où il était possible de respecter la distanciation sociale. De ce fait, la COVID-19 nous a montré qu'avec une volonté politique et du financement, tout peut se faire. Elle nous a aussi prouvé que le gouvernement peut être souple et conciliant.

« Plus tu vis longtemps à l'extérieur, plus il est difficile de retourner vivre à l'intérieur. »

– Participant.e à la séance de consultation sur le logement et l'itinérance

Pendant nos séances de consultation, de nombreuses préoccupations ont été soulevées par rapport à la hausse du coût des logements et la diminution de l'abordabilité dans les grandes villes et les petites municipalités. Dans de récents rapports, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) s'est intéressée à l'augmentation des prix de location et de logement partout au pays en 2020. Ce phénomène n'est plus propre aux grandes villes. En outre, il a nui de manière

démessurée aux plus vulnérables. En effet, selon les données de la SCHL, la majorité des loyers en souffrance était ceux des appartements les moins chers (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2020).

Ces données nous disent que les personnes ayant un loyer modique ont dû faire des choix difficiles.

En général, les personnes ayant un loyer modique ont un revenu plus faible, ce qui veut dire qu'elles

consacrent une plus grosse part de leur revenu total à leur logement. Une tendance se dessine depuis les dernières années : réaménager le vieux parc immobilier qui n'a pas été rénové adéquatement depuis des années. Les ménages à faible revenu se font alors priver de leur loyer autrefois abordable. Ajoutons que les logements ne sont pas remplacés au même rythme pour les personnes dont les revenus sont les plus faibles.

On nous a également parlé de « rénovictions », c'est-à-dire lorsqu'un propriétaire évince ses locataires afin de faire des rénovations. Une fois les rénovations terminées, le propriétaire augmente le loyer. Toutefois, il semblerait que dans certains cas, aucune rénovation n'est effectuée, et l'immeuble est simplement saisi afin d'augmenter le loyer. Ce phénomène existait même avant la COVID-19, d'après les associations de locataires. Le Comité logement de La Petite-Patrie a découvert que parmi 363 reprises de logements, 85 % se sont avérées frauduleuses ou malveillantes (Comité logement de La Petite-Patrie, 2020). Résultat de l'augmentation des prix pendant la pandémie et d'un approvisionnement insuffisant, le phénomène s'est amplifié. Aussi, les enfants forcés de déménager perdent bien souvent leur communauté, leurs amis et leur réseau de soutien et doivent changer d'école.

« Le système de logement n'est pas sain lorsque les prix augmentent. »

– Participant.e à la séance de consultation sur le logement et l'itinérance

« Quand [la pandémie] est arrivée, les forces et faiblesses de tous les systèmes ont été accentuées, amplifiées et intensifiées. »

– Participant.e à la séance de consultation sur le genre et la pauvreté

Difficultés exacerbées par la COVID-19

La COVID-19 a non seulement exposé les lacunes existantes, mais elle a aussi aggravé certaines difficultés de gens qui souffraient déjà. Plus particulièrement, on nous a parlé de l'effet disproportionné sur les personnes racisées, dont bon nombre :

- travaillent dans les services essentiels;
- vivent dans des logements surpeuplés ou multigénérationnels;
- ont un accès limité aux soins de santé et aux avantages liés à l'emploi;
- sont marquées par un clivage racial et ethnique accru.

Pauvreté et inégalités en santé

Durant nos séances de consultation, nous avons entendu des témoignages sur les liens entre la pauvreté et la santé. Les inégalités en santé (comme l'espérance de vie et la probabilité de contracter des maladies chroniques et infectieuses) ont été bien documentées au Canada et partout dans le monde. Nous savons aussi que les déterminants structurels de la santé (p. ex. politiques économiques et sociales, structures de gouvernance et valeurs et normes sociétales) alimentent les inégalités en santé. Selon des rapports des quatre coins du monde, certaines personnes sont plus susceptibles que d'autres d'attraper la COVID-19. Ces différences ne relèvent pas du hasard : elles touchent des populations qui ont historiquement vécu des inégalités sur le plan social et sanitaire (Tam, 2020).

Des chercheurs ont enquêté sur les facteurs qui contribuent à l'exposition, à la réceptivité et au traitement de la COVID-19. Des conditions matérielles, comme le logement, l'emploi, la biologie et les comportements liés à la santé, les expériences quant aux services de santé et l'accès à ces derniers influencent l'exposition. La stigmatisation et la discrimination influencent également le risque (Tam, 2020). Par ailleurs, l'intersectionnalité est importante pour évaluer le risque d'infection à la COVID-19. Les risques se chevauchent et se combinent en ce qui a trait au sexe, au genre, à la race, au handicap, au revenu, au logement, à l'emploi et à d'autres facteurs socioéconomiques.

Il existait des disparités en santé au Canada même avant la pandémie de COVID-19, et les personnes à faible revenu avaient de mauvais états de santé. Selon une étude longitudinale, les hommes et les femmes dans la tranche de revenu inférieure (quintile inférieur) ont une espérance de vie moyenne moindre. L'écart est de 7,7 ans pour les hommes et de 5,4 ans pour les femmes, comparativement à leurs homologues dans la tranche de revenu supérieure (Bushik et coll., 2020). Pendant la pandémie de COVID-19, nous avons constaté que le virus a touché de manière disproportionnée certaines communautés dont les résultats en matière de santé étaient déjà inférieurs.

Des données sur la santé publique recueillies à Toronto *(en anglais seulement)* montrent qu'il y a plus de cas positifs parmi les groupes racisés et les groupes à faible revenu. De plus, des données recueillies à Toronto entre mai et la mi-juillet 2020 révèlent que les personnes racisées étaient surreprésentées parmi les cas d'infection à la COVID-19 (80 % des cas, à l'exception des cas dans les établissements de soins de longue durée). Pourtant, ce groupe ne forme que près de la moitié de la population de la ville. Les groupes racisés étaient également surreprésentés parmi le nombre de cas signalés de COVID-19 (Arabes, Asiatiques de l'Ouest [Moyen-Orient], Noirs, Latino-Américains, Asiatiques du Sud, Indo-Caribéens et Asiatiques du Sud-Est). En date de février 2021, 57 % des personnes hospitalisées en raison de la COVID-19 venaient de ménages à faible revenu, même si elles ne représentaient que 30 % de la population de Toronto (Ville de Toronto, s.d.).

Il existe des écarts dans l'accès aux soins de santé, et ils persisteront même après la pandémie. Ces écarts sont notamment ressortis lors de la priorisation des personnes à vacciner et lors de la distribution du vaccin, ce qui a créé des inégalités dans l'accès au vaccin. Les obstacles existants à l'accès aux soins de santé, comme la précarité d'emploi, le manque de documentation, la méfiance envers le système de santé et la mésinformation, ont nui au taux de vaccination et à l'accès aux vaccins.

Les traumatismes historiques et les inégalités raciales persistantes ont aussi compliqué l'introduction du vaccin. Certains ont notamment félicité le gouvernement d'avoir donné la priorité aux Autochtones pour la vaccination. Toutefois, des Autochtones ont été soumis à des expériences médicales alors qu'ils fréquentaient les pensionnats. Ces mêmes personnes sont maintenant priorisées pour la distribution d'un nouveau vaccin. Pour bien des gens, c'est la première fois qu'on leur donne la priorité, et certains sont hésitants puisque ce vaccin est pour eux la réitération des expériences médicales qu'ils ont subies lorsqu'ils étaient enfants. Cette hésitation est également présente chez d'autres populations, comme les Noirs et les Latino-Américains, qui ont historiquement été victimes de négligence médicale et de racisme systémique au sein du système de soins de santé.

Détérioration de la santé mentale perçue

La santé mentale perçue des Canadiens suit une tendance à la baisse depuis que Statistique Canada a commencé à recueillir des données à ce sujet. Avant la pandémie de COVID-19, selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2019, 67 % des Canadiens de 12 ans et plus des 10 provinces qualifiaient leur santé mentale de « très bonne » ou d'« excellente ». Il s'agit d'une baisse par rapport aux 72 % de 2015. En juillet 2020, ce nombre est passé à 55 %, soit le plus faible depuis le début de l'enquête. À noter que ce déclin était plus marqué chez les jeunes. La même enquête nous révèle que la satisfaction à l'égard de la vie a également diminué pendant la pandémie.

Selon le dernier sondage d'une série de sondages en ligne (Centre de toxicomanie et de santé mentale, 2021), nous pouvons faire les observations suivantes un an après le début de la pandémie :

- Il pourrait y avoir une augmentation des troubles liés à la santé mentale (particulièrement les troubles d'anxiété) :
 - 20,9 % des répondants ont déclaré souffrir d'une anxiété modérée à sévère;
 - 20,1 % ont déclaré se sentir déprimés.
- Il y a une augmentation des problèmes de consommation de substances (particulièrement l'alcool et les opioïdes) :
 - 25,7 % des répondants ont déclaré consommer de l'alcool de façon excessive.
- Il y a une augmentation des cas de mauvaise santé mentale :
 - 21,3 % des répondants ont déclaré se sentir seuls.

En outre, la COVID-19 a des effets indirects à long terme sur la santé mentale. Par exemple, en raison des mesures de santé publique limitant les visites et les rassemblements en personne, certains n'ont pas pu voir leurs proches avant leur décès et n'ont pas pu tenir de grandes funérailles. Cela nuit au processus de deuil, et il peut être plus difficile de passer par-dessus la perte d'un être cher.

Racisme

La COVID-19 a touché de manière disproportionnée les personnes racisées et a mis en évidence les inégalités et les obstacles structurels et systémiques à la santé et aux services sociaux qui existaient avant la pandémie. Elle a également accentué le clivage racial et ethnique au Canada.

Les Canadiens racisés sont plus nombreux que le reste de la population à déclarer ne pas se sentir en sécurité. Ce manque de sécurité peut nuire au sentiment d'appartenance à la collectivité ainsi qu'à la santé et au bien-être mentaux et physiques. Certaines populations, notamment les Noirs et les Arabes, sont plus susceptibles de subir de la discrimination que d'autres.

Selon un rapport de juillet 2020 de Statistique Canada, la proportion de personnes racisées victime d'un harcèlement accru ou d'un nombre accru d'attaques en raison de leur race, de leur origine ethnique ou de la couleur de leur peau était trois fois celle du reste de la population depuis le début de la pandémie⁶. De plus, la peur et la désinformation entourant le virus ont eu une incidence disproportionnée sur des groupes ethnoculturels. L'augmentation de discrimination la plus importante a notamment été constatée envers les Chinois, les Coréens et les Asiatiques du Sud-Est.

Isolement

La COVID-19 a aggravé les difficultés liées à l'isolement social. Certaines personnes se sentent plus isolées et plus seules. Elles n'ont pas accès au soutien de leur communauté. Du fait des décrets ordonnant de rester à domicile, de la fermeture des écoles et de la suspension d'autres activités, de nombreux jeunes se sont sentis isolés et ont éprouvé plus

de problèmes de santé mentale. Beaucoup de services et de programmes ont dû être suspendus. Par conséquent, les liens avec la collectivité ont été rompus.

« Nous constatons l'effet de l'isolement sur les jeunes, peu importe où ils se trouvent. »

– Participant.e à la séance de consultation sur la communauté 2SLGBTQ

Les jeunes 2SLGBTQ ont composé avec des difficultés supplémentaires. D'ailleurs, la fermeture des programmes communautaires dont beaucoup d'entre eux dépendent pour se sentir vus et entendus a accentué les sentiments d'isolement et de solitude. Les jeunes 2SLGBTQ qui avaient un logement temporaire ou habitaient chez des amis n'ont eu d'autre choix que de retourner dans un foyer intolérant ou violent. Des procédures et rendez-vous

médicaux non urgents, y compris les procédures relatives à la transition (qui peuvent faire la différence entre la vie et la mort pour beaucoup de gens), ont dû être annulés en raison des pressions exercées par la COVID-19 sur le système de santé. Ces conséquences ont

⁶ Statistique Canada, collecte de données menée au moyen de l'approche participative sur les perceptions à l'égard de la sécurité, 12 au 25 mai 2020

mené à un taux de suicide accru chez les personnes 2SLGBTQ. Parmi les jeunes 2SLGBTQ en situation d'itinérance ou qui sont susceptibles de sombrer dans l'itinérance, 96 % ont dit se sentir plus seuls en raison de la pandémie, et 78 % ont déclaré souffrir d'anxiété sévère. Ces données sont tirées d'une étude en cours sur l'incidence de la COVID-19 sur la population 2SLGBTQ (Abramovich et coll., en cours d'examen).

Le sentiment d'isolement a aussi augmenté chez les aînés vivant seuls et les personnes en situation de handicap. Les mesures de santé publique ont interdit les visites dans les établissements de soins de longue durée, et la famille et les amis ne pouvaient pas visiter leurs proches en raison des décrets ordonnant de rester à domicile. Bien des aînés et des personnes en situation de handicap se sont donc retrouvés encore plus isolés de leur famille, de leurs amis et du soutien dont ils ont besoin pour survivre et s'épanouir. Certains ont même cru que leur famille les avait abandonnés, d'autres sont décédés sans la présence de leurs proches.

« Les gens comprennent maintenant l'isolement grâce à la COVID-19. »

– Participant.e à la séance de consultation sur le logement et l'itinérance

Consommation accrue de substances

La consommation de substances est en hausse depuis l'isolement imposé par les confinements et les mesures de distanciation sociale. Elle aura notamment des conséquences à long terme sur le bien-être mental au pays. Un an après le premier confinement, les buveurs excessifs étaient plus nombreux à déclarer une augmentation de leur consommation d'alcool⁷. La consommation de cannabis a également augmenté, particulièrement chez les personnes de 15 à 29 ans. Le stress, l'ennui et l'isolement social figurent au nombre des facteurs déclarés à l'origine de ce phénomène. Pendant le premier confinement en avril 2020, les personnes ayant déclaré une santé mentale

⁷ Statistique Canada, Série d'enquêtes sur les perspectives canadiennes 6

perçue la plus faible étaient plus susceptibles d'avoir augmenté leur consommation de cannabis, d'alcool et de tabac (Rotermann, 2020). Notons que la consommation de substances peut devenir une dépendance.

Les décès associés aux opioïdes ont augmenté à un taux alarmant pendant les confinements. Notamment, en 2020, il y a eu 6 214 décès apparemment liés à une intoxication aux opioïdes (près de 17 décès par jour), dont 96 % étaient accidentels ou involontaires (Comité consultatif spécial sur l'épidémie de surdoses d'opioïdes, 2021).

Fossé numérique

Pendant la pandémie de COVID-19, des territoires et de nombreuses provinces ont commencé à offrir leurs services en ligne et sont passés à l'apprentissage virtuel pour une partie de l'année scolaire. Cette transition aux services numériques a permis aux élèves et aux travailleurs de continuer à apprendre ou à travailler pendant la pandémie. Or, la dépendance aux services en ligne a révélé le fossé numérique au Canada et l'accès inégal à la technologie partout au pays.

Pour certains, c'est une question de sous : les appareils et l'accès à Internet sont dispendieux et hors de la portée de beaucoup de gens. Malgré les efforts des organismes et des écoles pour fournir la technologie nécessaire aux élèves, ils se sont souvent avérés insuffisants en raison de limites financières. Certaines personnes nous ont notamment dit que des écoles offraient un ordinateur portable par famille, sans égard aux nombres d'apprenants dans un même foyer. Dans certains cas, trois ou quatre enfants devaient se partager un même appareil pour accéder à leurs cours en ligne et faire leurs travaux. Nous avons aussi appris que des écoles encourageaient les jeunes à faire leurs travaux dans des stationnements de restaurants, où ils auraient accès au Wi-Fi.

Il y a des écarts dans l'accès à Internet à l'échelle nationale, plus particulièrement dans les collectivités rurales et les réserves des Premières Nations, où l'Internet est plus coûteux. En 2017, la plupart des gens avaient accès à une connexion Internet haute vitesse de

1,5 Mb/s (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, 2020). Malgré cette donnée positive, certaines de ces personnes n'avaient pas accès à des vitesses supérieures ou à des services abordables.

Les personnes à faible revenu doivent consacrer une plus grande part de leur revenu aux services de télécommunications. Ces services constituent 9,1 % des dépenses totales des ménages appartenant au quintile inférieur de revenu (c.-à-d. les ménages dont le revenu est inférieur à 32 914 \$) (Enquête sur les dépenses des ménages de Statistique Canada citée dans Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, 2020).

D'autres sont aux prises avec des problèmes de littératie numérique, soit la capacité à utiliser la technologie. Beaucoup de gens n'ont pas les compétences ni les connaissances nécessaires pour participer à l'apprentissage virtuel ou aux réunions virtuelles. Dans certains cas, les parents ne sont pas en mesure d'aider leurs enfants à utiliser la technologie. Aussi, de nombreux parents travaillaient à la maison et devaient simultanément aider leurs enfants dans le cadre de leurs activités d'apprentissage virtuel. Ils se retrouvaient donc tiraillés entre le travail et le besoin d'aider leurs enfants.

« Avant la COVID-19, il y avait des obstacles aux déplacements; maintenant, il y a des obstacles numériques en raison de la pauvreté. »

– Participant.e à la séance de consultation sur la santé, le bien-être et la pauvreté

Violence familiale

La COVID-19 a aussi amplifié certaines difficultés des victimes de violence familiale. Tel qu'il a été mentionné précédemment, en raison des mesures de santé publique et des risques associés aux habitations collectives, les jeunes qui avaient un logement temporaire ou habitaient chez des amis se sont vus forcés de retourner dans un foyer dangereux. De plus, avec la fermeture des services de soutien et les mesures de santé publique limitant les contacts entre les personnes de différents ménages, les personnes fuyant la violence familiale se sont retrouvées avec des difficultés accrues.

Ajoutons que le stress causé par le virus, l'isolement, la perte d'emploi et les soucis financiers peut également augmenter le risque de violence familiale. Les Nations Unies ont qualifié la violence envers les femmes et les filles de « pandémie fantôme » pendant la pandémie de COVID-19. Selon une [enquête de Statistique Canada](#)⁸, 8 % des répondants ont dit être très ou extrêmement inquiets quant à la possibilité de violence à la maison. Ce pourcentage était plus élevé chez les femmes (10 %) que chez les hommes (6 %).

Développement de l'enfant

Les experts, les parents et les intervenants s'inquiètent de plus en plus des conséquences à long terme de la COVID-19 sur la santé mentale des enfants et, par ricochet, sur leur développement psychologique. Les enfants sont résilients, mais des facteurs multidimensionnels entrent en jeu. Les facteurs suivants, cernés dans la littérature (Araújo et coll., 2020), posent un risque pour la croissance et le développement sains des enfants :

« Oui, les enfants sont résilients...
Oui, les enfants sont forts.
Mais ils ne devraient pas
avoir à se battre. »

– *Participant.e à la séance de consultation
sur l'apprentissage et la garde des
jeunes enfants*

- augmentation du stress des parents;
- suspension des activités en classe;
- mesures d'isolement social;
- risques nutritionnels;
- exposition des enfants au stress toxique, particulièrement dans les foyers instables;
- manque d'activités physiques.

La pandémie de COVID-19 est un événement traumatisant pour les enfants. Les confinements briment les droits des enfants à l'éducation,

⁸ Statistique Canada, Série d'enquêtes sur les perspectives canadiennes 1, entre le 29 mars et le 3 avril 2020

leur capacité à apprendre et leur possibilité de jouer et de se sentir en sécurité. Ces conditions risquent d'avoir des effets permanents sur l'état de santé général et le niveau de scolarité de toute une génération. Elles pourraient également accroître les inégalités et avoir une incidence sur la pauvreté intergénérationnelle dans l'avenir. Le risque est d'autant plus grand pour les enfants défavorisés qui se voient dépourvus des programmes et des mesures de soutien dont ils bénéficiaient avant la pandémie.

Jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation

L'apprentissage virtuel n'a pas été facile pour nombre d'adolescents et d'enfants. Les liens établis en ligne ne peuvent remplacer l'apprentissage en personne, particulièrement pour les élèves nécessitant des services éducatifs additionnels. En outre, l'apprentissage virtuel est particulièrement problématique pour les élèves défavorisés, qui n'ont peut-être pas accès à Internet ou aux appareils nécessaires. Certains parents ne sont pas en mesure de les aider à faire leurs travaux lorsqu'il y a une barrière linguistique ou s'ils ont un faible niveau d'éducation. Dans les années précédant la COVID-19, le taux de décrochage avait chuté considérablement au Canada. L'effet de l'apprentissage virtuel sur ce taux reste à voir, mais on s'inquiète qu'il ait pu augmenter.

Les pertes d'emploi et la fermeture de nombreuses entreprises ont également touché les jeunes travailleurs, qui travaillent souvent dans le secteur de la vente au détail, des services et du tourisme. Ce sont notamment ces secteurs qui ont été le plus durement frappés par la pandémie. Les données sur les jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEET) peuvent nous éclairer sur l'incidence de la COVID-19 sur la participation des jeunes au marché du travail.

**« Quand le fardeau
intergénérationnel s'arrêtera-t-il? »**

*– Participant.e à la séance de consultation
sur les personnes racisées*

L'indicateur NEET⁹ mesure la participation des jeunes. Selon l'Enquête sur la population active, entre 2019 et 2020, près de 100 000 jeunes adultes de 15 à 24 ans se sont ajoutés à ceux catégorisés de NEET en raison de perturbations causées par la COVID-19.

Durant la pandémie, le taux de NEET chez les jeunes aux identités marginalisées (jeunes femmes avec des enfants, immigrants et jeunes Autochtones vivant hors réserve) n'a pas augmenté plus rapidement comparativement à la population générale (Brunet, 2020). Ce groupe demeure néanmoins exposé à un risque plus élevé. N'oublions pas que les jeunes de différents sous-groupes démographiques portent des fardeaux financiers différents lorsqu'ils entrent sur le marché du travail. Entre 2015 et 2018, le fait d'avoir une plus grosse dette, d'être un parent seul, d'être racisé et d'être en situation de handicap était associé à un remboursement plus lent de la dette étudiante (Galarneau et Gibson, 2020). Il sera important de faire rapport sur cet indicateur pendant la relance économique.

Difficultés engendrées par la COVID-19

En plus d'amplifier les difficultés existantes, la COVID-19 en a créé de nouvelles. Rappelons que plusieurs personnes qui s'en sortaient bien avant la pandémie s'en sortent encore bien, particulièrement celles qui ont la possibilité de faire du télétravail. Cependant, celles qui éprouvaient des difficultés avant la pandémie en éprouvent maintenant de nouvelles. L'une des personnes présentes aux séances de consultation a dit que la COVID-19 avait « fait passer les inégalités en vitesse supérieure ».

⁹ Le taux NEET est calculé au moyen des trois premiers mois seulement de l'année de référence conformément à la méthodologie de l'OCDE pour les comparaisons internationales.

Surmortalité

Les décès associés à la COVID-19 s'inscrivent dans trois catégories : les infections diagnostiquées, les infections non diagnostiquées et les autres facteurs attribuables au virus, comme l'accès insuffisant aux soins médicaux pour des problèmes de santé préexistants. Le calcul de la surmortalité nous offre une vision plus complète des répercussions de la COVID-19. Les registres de crémation nous indiquent notamment qu'il y a eu une augmentation de la mortalité en 2020. D'ailleurs, le nombre hebdomadaire de crémations en Ontario a augmenté de 12,8 % par rapport aux données de référence (Postill et coll., 2021). En 2020 et 2021, les interventions chirurgicales non urgentes, les examens et les traitements ont été reportés. Les rendez-vous non urgents ont également été annulés. Ces délais peuvent avoir une incidence considérable sur la santé à long terme d'une personne.

Pertes d'emploi attribuables aux mesures de santé publique et aux fermetures d'entreprises

Depuis mars 2020, les mesures de santé publique mises en place pour réduire la propagation de la COVID-19 ont eu d'importantes répercussions sur nombre d'entreprises et de travailleurs. Selon l'Enquête sur la population active, entre mars 2020 et avril 2021, les fermetures d'entreprises ont touché de manière disproportionnée les femmes et les travailleurs à faible salaire – particulièrement les jeunes femmes –, y compris les sous-groupes démographiques plus susceptibles de travailler dans les secteurs de la vente au détail, des services et de l'hébergement. De plus, les groupes racisés se heurtaient à plus d'obstacles pour réintégrer le marché du travail, comme l'illustre leur taux de chômage plus élevé. Selon les données disponibles sur la Prestation canadienne d'urgence (PCU), les prestataires étaient plus susceptibles d'avoir un faible revenu ou d'avoir des identités marginalisées, notamment les Autochtones, les personnes racisées, les femmes et les jeunes (Morissette et coll., 2021). Ces groupes étaient aussi plus susceptibles de travailler dans des environnements où le risque d'exposition à la COVID-19 était plus grand.

Entre le 26 mai et le 8 juin 2020, Statistique Canada a demandé à 36 000 personnes de remplir une enquête en ligne fondée sur l'approche participative. D'après les réponses au questionnaire, plus le taux de pauvreté était élevé chez les groupes racisés avant la pandémie de COVID-19, plus ils étaient vulnérables aux répercussions financières découlant des interruptions de travail (Hou et coll., 2020). Les répondants qui occupaient un emploi avant les interruptions de travail ont déclaré un taux de perte d'emploi ou des heures de travail réduites semblables (quoique le taux était plus élevé parmi les Philippins et les Asiatiques de l'Ouest). Or, dans l'ensemble, la COVID-19 a eu un effet plus marqué sur la capacité des répondants racisés que sur celle des répondants non racisés à respecter leurs obligations financières ou à répondre à leurs besoins fondamentaux. Cette constatation est demeurée valable même après avoir pris en compte les différences entre les groupes par rapport à la perte d'emploi, le statut d'immigrant, la situation d'emploi avant la pandémie, la scolarité et d'autres caractéristiques démographiques.

Entre le 23 juin et le 6 juillet 2020, environ 13 000 personnes ayant un problème de santé de longue durée ou un handicap ont répondu à [une enquête en ligne fondée sur l'approche participative](#)¹⁰. Parmi les répondants de 15 à 64 ans, 31 % ont indiqué que le revenu global de leur ménage avait diminué depuis le début du confinement. Les répondants ont aussi noté une incidence majeure ou modérée sur leur capacité à répondre à leurs besoins en aliments et en épicerie (44 %) et à leurs besoins en équipement de protection individuelle (40 %) durant la pandémie.

Durant la pandémie de COVID-19, les mères ont eu de la difficulté à obtenir des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, ce qui a nui à leur capacité à retourner au travail et à répondre aux besoins développementaux de leurs enfants. Selon l'[Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants](#) menée vers la fin de 2020,

¹⁰ Statistique Canada, Les répercussions de la COVID-19 sur les Canadiens ayant un problème de santé de longue durée ou une incapacité

près de 4 parents sur 10 ont affirmé avoir eu de la difficulté à accéder aux services de garde¹¹. Conséquemment, 36 % des parents ont dû modifier leur horaire de travail, 31 % ont dû réduire leurs heures et 41 % ont repoussé leur retour au travail.

Les vagues de COVID-19 et la fermeture et la réouverture d'entreprises ont fait que, dans de nombreux cas, les personnes ont perdu leur emploi plusieurs fois. Après une perte d'emploi, il y a un décalage avant le versement des prestations. Cela signifie que les personnes peuvent avoir connu plusieurs périodes d'attente pendant lesquelles elles n'ont pas reçu de revenu d'emploi ou de prestations.

Si certaines entreprises ont fermé ou réduit leurs effectifs, dans d'autres cas, ce sont des secteurs entiers qui ont été mis sur pause pendant de longues périodes. Ainsi, une personne qui perdait son emploi dans un secteur touché n'a pas été en mesure de s'en trouver un autre.

Remboursement de la Prestation canadienne d'urgence (PCU)

La PCU a constitué un soutien du revenu essentiel pour les personnes qui ont perdu leur emploi en raison de la COVID-19. L'accès facile et le processus de demande simple ont été vantés comme étant des améliorations aux processus existants, bien que certains ont tout de même eu de la difficulté à accéder à la PCU. Malgré cela, la PCU a engendré de nouvelles difficultés. En effet, la confusion au moment de son lancement, et le fait qu'elle offrait des paiements supérieurs à ceux des programmes d'aide sociale ont fait en sorte que des personnes inadmissibles ont présenté une demande.

¹¹ Statistique Canada, Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, 2020

« Vous parlez toujours de récession, mais nous n'avons jamais su ce que c'était puisque nous avons toujours vécu dans la pauvreté. Les prestataires de la PCU ont enfin eu les moyens de respirer. »

– Participant.e à la séance de consultation sur la littératie et les compétences essentielles

Des trop-payés ont alors été versés, et la perspective de remboursement a des effets extrêmement négatifs sur les populations à faible revenu. De plus, des intervenants se sont dits inquiets que la PCU influe sur les prestations provinciales et territoriales fondées sur le revenu : on craint que certains prestataires de la PCU, qui pourraient avoir un plus grand revenu annuel en raison de la PCU, ne soient plus admissibles aux prestations fondées sur le revenu dont ils dépendent. Les répercussions à ce chapitre restent à déterminer.

Incidence de la fermeture du système judiciaire

Durant la pandémie de COVID-19, la violence familiale envers les femmes et les enfants a augmenté. Les décrets ordonnant de rester à domicile ont mené à l'isolement de certains groupes, particulièrement les femmes et les enfants, et augmenté la fréquence de la violence. Les mesures de soutien auparavant offertes par les centres de la société civile, comme les organismes scolaires, communautaires et sociaux et les services gouvernementaux, n'étaient plus disponibles. De même, l'aide offerte par le système judiciaire était restreinte ou non disponible. Les familles ont alors dû trouver des solutions aux ordonnances du tribunal familial sans soutien. Dans certains cas, les ordonnances limitant les contacts non supervisés entre un parent et son enfant (en raison d'une accusation de violence familiale ou d'un problème de protection de la jeunesse) ont été enfreintes. En raison de la fermeture des écoles et des garderies et des contacts limités avec les grands-parents, certains parents à faible revenu qui étaient travailleurs de première ligne ou travailleurs essentiels n'ont eu d'autre choix que de demander l'aide de l'autre parent (contre lequel une ordonnance avait été émise précédemment).

Ajoutons que les personnes vivant dans des endroits avec un accès limité à Internet, aucun service Internet ou aucun accès aux technologies n'ont pu obtenir de services juridiques. De plus, les pensions alimentaires pour enfants et le soutien familial ont parfois été suspendus pour les personnes à faible revenu qui étaient touchées de manière disproportionnée pendant les décrets ordonnant de rester à domicile et qui ne pouvaient travailler de la maison.

La fermeture des tribunaux a nui aux processus de réunification familiale. Les parents ont eu de la difficulté à visiter leurs enfants pris en charge en raison des mesures de santé publique qui limitaient les contacts entre les personnes de ménages différents. Des parents ont même été accusés de mettre leurs enfants à risque en voulant les visiter.

Les traces de la COVID-19 sur le système judiciaire restent à voir, notamment en ce qui a trait à la violence familiale et à la sécurité des femmes, à la protection des enfants, à la fréquence des infractions à l'administration de la justice (qui peuvent entraîner des peines plus sévères et le recours accru à l'incarcération) et à l'augmentation du nombre de femmes et d'enfants itinérants. À noter que la violence familiale est l'une des principales voies vers la pauvreté pour les femmes et les enfants, y compris les jeunes.

Rebâtir en mieux après la COVID-19

« Pour l'heure, il n'existe que des solutions à court terme aux problèmes systémiques comme la pauvreté... C'est un marathon et non un sprint, et il nous faut des mesures de soutien globales qui se poursuivront pendant des années. »

– Participant.e à la séance de consultation sur l'innovation sociale

La pandémie de COVID-19 a créé des opportunités

Malgré les répercussions négatives de la pandémie de COVID-19 en général, de nombreux intervenants ont mentionné des avantages imprévus. La pandémie de COVID-19 nous a offert

« La pandémie a été une leçon d’humilité pour le gouvernement. »

– *Participant.e à la séance de consultation sur la sécurité alimentaire et la pauvreté*

la chance de réexaminer nos structures, programmes, politiques et hypothèses et de changer les choses en vue de les améliorer.

Dans de nombreux cas, ce réexamen nous a menés à changer notre façon de faire. Les intervenants ont indiqué que le gouvernement s’est montré plus flexible et accommodant que jamais, et a cherché des solutions créatives. La pandémie a aussi permis de mettre en place des prestations élargies et faciles d’accès pour les

travailleurs. Si l’accès à distance aux services a été un obstacle pour certains, pour d’autres, il a ouvert de nouvelles portes. Par exemple, l’accès en ligne aux services d’un médecin et aux soins médicaux, offre une solution aux problèmes d’accès pour les habitants des collectivités rurales et éloignées, où les déplacements constituent un obstacle important. L’augmentation du télétravail s’est aussi avérée bénéfique pour certaines personnes en situation de handicap, qui se retrouvent alors sans obstacle physique au travail.

De plus, la pandémie de COVID-19 a favorisé l’empathie, la sensibilisation et une meilleure compréhension. Nombre de gens ont vécu de l’isolement pour la première fois et ont ainsi pu découvrir ce que c’était. La sensibilisation aux personnes marginalisées s’en est trouvée augmentée, et plus de soutien a été offert. Par-dessus tout, on nous a dit qu’il y avait un immense sentiment de continuer sur cette lancée et de ne pas rater l’occasion de changement.

Éléments importants pour la reprise après la pandémie

Même si la COVID-19 et ses répercussions se poursuivent, l'attention s'est tournée vers la relance. Les prestations d'urgence et les confinements cesseront, et nous passerons de l'intervention d'urgence au « normal ». Toutefois, comme l'ont avancé les intervenants, nous ne devrions pas retourner à la normalité. Nous avons l'occasion de mieux faire les choses.

Il sera important de porter une attention particulière aux personnes les plus durement frappées par la COVID-19 pendant notre transition vers la vie postpandémique. Nous devons notamment tenir compte des personnes aux prises avec des effets permanents du virus. L'incidence sur ces personnes et leurs besoins nous sont encore inconnus. Étant donné que les personnes à faible revenu ont été touchées de manière disproportionnée par la COVID-19, nous pouvons supposer qu'elles sont plus susceptibles d'avoir des symptômes permanents.

Il sera d'autant plus primordial d'offrir l'accès équitable aux potentialités économiques découlant de la crise économique engendrée par la COVID-19. Notamment, les Autochtones et les personnes racisées éprouveront toujours des difficultés sur le marché du travail, particulièrement dans une économie qui vacille. Il restera également une pression énorme sur les systèmes de prestations et des conséquences du cumul de lourds déficits, qui entraînent normalement des coupures dans les dépenses.

Il faut aussi tenir compte des nombreux systèmes, programmes et services qui ont été affectés par la COVID-19. La pandémie a d'ailleurs fait ressortir le besoin d'avoir accès à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants, entre autres pour permettre aux parents, plus particulièrement aux femmes, de travailler. On nous a également mentionné la nécessité

« On essaie de “patcher” des trous [dans le milieu communautaire]. »

– Participant.e à la séance de consultation du Québec



d'avoir un programme national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui comprend un volet pour les communautés marginalisées et les familles monoparentales. Aussi, les systèmes doivent remédier à la violence familiale qui a augmenté pendant la pandémie.

Il faudra repenser la conception des prestations. D'après les statistiques sur la pauvreté, les personnes en période de transition ont besoin de soutien, notamment les jeunes qui quittent les foyers d'accueil, les immigrants récents, les personnes en situation d'itinérance vivant dans des logements de transition et les personnes qui entrent sur le marché du travail. En vue des perturbations économiques causées par la COVID-19, nous devons instaurer des services sans interruption soudaine pour éviter que les gens tombent dans la pauvreté. En effet, il faut faciliter la transition d'une prestation à l'autre. Il faut également se pencher sur le versement des prestations et s'interroger sur les caractéristiques d'une prestation inclusive et équitable. Les programmes et les services devraient éviter les interruptions et les contraintes qui peuvent créer des obstacles et dissuader les gens de travailler. Qui plus est, les programmes et services devraient être souples, transférables et adaptables afin d'offrir un meilleur soutien aux personnes qui en dépendent. Le système doit être plus compréhensif.

En plus des personnes et des familles, il faudra soutenir les services qui ont souffert pendant la pandémie de COVID-19. Beaucoup d'organismes ont notamment eu de la difficulté à répondre aux besoins de leurs clients. Les ressources humaines et financières ont été mises à rude épreuve avec l'augmentation des besoins et la création de nouvelles mesures de soutien. De nombreux organismes ont parlé du besoin d'un financement permanent, stable et régulier pour pallier le retard en matière de mesures de soutien qui seront nécessaires après la COVID-19.

La pandémie de COVID-19 a exposé le manque de droits des travailleurs et de protections claires contre les politiques sociales et sanitaires inéquitables.

On nous a dit qu'il s'agissait d'un point culminant de l'histoire. La COVID-19 a ouvert les yeux de bien des gens sur la nécessité de s'attaquer de front à ces problèmes systémiques. Elle nous a aussi poussés à réfléchir à ce qui importe réellement. Enfin, elle nous

a montré que notre filet de sécurité sociale comporte des lacunes; que le secteur du logement n'offre pas de foyers sains et sécuritaires pour tous; que de nombreux emplois ne fournissent pas un ensemble d'avantages sociaux minimal à l'appui du bien-être; que beaucoup de gens ne sont pas en mesure de joindre les deux bouts s'ils manquent un chèque de paye; et que notre révolution numérique a laissé nombre de gens pour compte.

La pandémie a mis en évidence la vulnérabilité de la santé de notre société.

Nous n'investissons pas assez dans la création de collectivités résilientes. Enfin, nous aurons appris que l'inégalité est un cancer social, qui détruit la structure de soutien social nécessaire à notre prospérité.

« Si nous laissons cette chance nous échapper, honte à nous. »

– Participant.e à la séance de consultation sur le logement et l'itinérance



CHAPITRE

4

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

Processus de consultation

De février à avril 2021, nous avons tenu 22 séances de consultation virtuelles nationales et régionales avec des experts, des intervenants, des universitaires et des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté. Nous avons parlé à 600 personnes des provinces et territoires, notamment des personnes en situation de handicap et des personnes noires, autochtones, racisées et 2SLGBTQ. Nous avons abordé un large éventail de sujets : santé, sécurité alimentaire, logement, facteurs liés au genre, compétences essentielles, apprentissage et garde des jeunes enfants, et racisme.

La richesse des témoignages est difficile à représenter et à rendre de manière concise. Cela dit, ce chapitre présente les histoires, les expériences et les voix des personnes consultées et nous avons cherché à le présenter d'une manière qui reflète la diversité de ce que nous avons entendu. Les opinions ne reflètent pas nécessairement nos propres pensées, sentiments ou croyances. Certaines des opinions exprimées sont étayées par les données (présentées dans d'autres chapitres). Dans d'autres cas, il pourrait manquer de données adéquates pour les appuyer. Bref, dans ce chapitre, nous présentons ces opinions de façon honnête et rigoureuse.

Que signifie la pauvreté pour vous?

Nous avons ouvert nos séances de consultation avec la question : « Que signifie la pauvreté pour vous? » Les réponses étaient variées et complètes. Elles relevaient autant de définitions personnelles que de définitions de dictionnaires. Certaines personnes ont parlé de leur propre parcours, et d'autres, des problèmes systémiques plus vastes.

« La pauvreté, c'est un manque de revenu, de liens, d'autodétermination. »

– *Participant.e à la séance de consultation du Nunavut*

La pauvreté est le résultat des décisions stratégiques et des programmes

De nombreuses personnes se sont exprimées avec passion sur la manière dont les systèmes contribuent à garder les gens dans la pauvreté, y compris le système de santé et le système d'éducation, qui exercent une discrimination contre les personnes les plus mal servies et marginalisées. On nous a dit que le réseau de la protection de la jeunesse n'arrive pas à soutenir les enfants et les familles et qu'il les mène à sombrer dans l'itinérance ou à avoir des démêlés avec la justice. Nous avons aussi entendu que le colonialisme imprègne nombre des systèmes et programmes conçus pour aider les gens. Ils perpétuent ainsi l'injustice et les inégalités

envers les personnes qu'ils sont censés aider. On nous a parlé du système d'immigration, qui ne soutient pas efficacement les nouveaux arrivants au Canada.

En plus des prestations gouvernementales, nous avons entendu des témoignages sur les emplois à temps plein qui, malgré tout, maintiennent les travailleurs dans la pauvreté. Des intervenants nous ont parlé de personnes qui peinent à s'en sortir alors qu'elles occupent trois emplois. Des gens nous ont dit que des immigrants au statut précaire n'osent pas dénoncer les conditions de travail injustes ou dangereuses, par peur de perdre leur emploi ou d'être déportés. On nous a parlé des problèmes de l'économie du travail à la demande, caractérisée par une forte insécurité, notamment pour les personnes ayant des contrats à court terme et celles qui occupent plusieurs emplois à temps partiel sans avantages.

De plus, des témoignages ont été livrés sur les écarts entre les mandats provinciaux et territoriaux et les secteurs de responsabilité, y compris les programmes qui ne s'agencent pas ou qui créent des conséquences involontaires. Des gens ont parlé de cas où les augmentations apportées aux programmes fédéraux ont mené à une réduction des mesures de soutien provinciales et territoriales, ce qui n'a pas du tout amélioré les choses pour les personnes vivant dans la pauvreté.

De nombreuses personnes ont avancé que la pauvreté est causée par les inégalités, le capitalisme et l'exploitation, de même que par les décisions et les choix. Nous savons comment éradiquer la pauvreté. Les recherches et les données existent. Toutefois, les systèmes qui perpétuent

« Les gens sont marginalisés par les systèmes auxquels ils ont recours. »

– *Participant.e à la séance de consultation sur les communautés racisées et la race*

« Le salaire minimum ne permet pas aux gens de sortir de la pauvreté. »

– *Participant.e à la séance de consultation du Québec*

« Pourquoi ignore-t-on les données? Parce que les personnes au pouvoir bénéficient de l'oppression systémique des autres. »

– *Participant.e à la séance de consultation sur la santé, le bien-être et la pauvreté*

la pauvreté persiste. Les intervenants nous ont mis au défi de demander qui bénéficie des systèmes en place. Elles ont dit que seule une poignée de gens en bénéficient et s'enrichissent, alors que toute une main-d'œuvre est plongée dans la pauvreté.

La pauvreté est un phénomène complexe

De nombreuses personnes ont affirmé que la pauvreté est une expérience personnelle, unique et complexe. Elles ont aussi insisté sur le fait que les solutions aux problèmes complexes de la pauvreté doivent nécessairement être vastes, polyvalentes et novatrices.

« L'un des échecs de notre pays est l'ensemble disparate d'aide sociale qui maintient les gens dans la pauvreté. »

– *Participant.e à la séance de consultation sur les handicaps et la pauvreté*

« On ne peut parler de pauvreté sans aborder tous les autres maux sociaux qui nous préoccupent. »

– *Participant.e à la séance de consultation sur les communautés racisées et la race*

Pour ce faire, tous les ordres de gouvernement doivent travailler ensemble, et non à huis clos, et même dépasser les limites de leurs mandats.

Ces solutions nécessitent une réelle collaboration et la participation de la société entière. Les administrations devront travailler avec d'autres secteurs, y compris les employeurs, les fournisseurs de services et les organismes sans but lucratif. Plus important encore : les personnes vivant dans la pauvreté doivent être au centre de ces solutions et des processus utilisés pour les créer.

De nombreuses personnes ont décrit les systèmes complexes qui ne s'agencent pas, notamment le système des prestations, un système punitif et difficile d'accès doté de règles complexes qui forcent les gens à prendre des décisions impossibles et contre-intuitives. Les intervenants ont parlé d'une approche en vase clos, dans le cadre de laquelle les bonnes intentions peuvent donner lieu à des programmes et à des règles aux interactions et aux conséquences involontaires. Beaucoup de gens ont dit que des règles sont parfois élaborées

par souci de commodité ou d'efficacité du système et non par souci pour les personnes qu'elles sont censées aider. On nous a dit que pour éradiquer la pauvreté, le gouvernement doit s'attaquer aux problèmes systémiques qui engendrent et perpétuent la pauvreté, soit les suivants :

- les règles qui fonctionnent pour le système, mais pas pour les gens qui en ont besoin;
- les programmes rigides qui ne s'adaptent pas aux besoins changeants des individus;
- les programmes « universels » qui, en réalité, sont inaccessibles à certaines collectivités et à certaines personnes;
- les systèmes conçus pour soutenir les gens, mais qui ont plutôt pour effet de les traumatiser et de perpétuer la pauvreté.

La pauvreté est un manque d'accès aux ressources

On nous a dit à maintes reprises que les ressources actuelles, notamment les revenus d'emploi et le soutien public, ne suffisent pas à permettre aux gens de répondre à leurs besoins fondamentaux. De nombreux intervenants ont soutenu que la pauvreté a deux causes principales : les problèmes sur le marché du travail (difficulté à trouver un emploi, emplois précaires, faibles revenus, discrimination et manque d'accès aux avantages) et les prestations et le soutien du revenu inadéquats du gouvernement.

« Un phénomène aussi complexe que la pauvreté a besoin de systèmes complexes pour le soutenir. »

– Participant.e à la séance de consultation sur le bien-être et la pauvreté

« Certaines personnes n'ont littéralement rien. »

– Participant.e à la séance de consultation sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

« Maintenant que je paye un loyer, je peux crever de faim. »

– Participant.e à la séance de consultation sur les handicaps et la pauvreté

« Je vis sous le seuil de la pauvreté depuis plus de 10 ans; il faut être fort pour vivre dans la pauvreté. »

– Participant.e à la séance de consultation du Nouveau-Brunswick

Les revenus insuffisants bloquent l'accès aux aliments sains, aux logements sécuritaires et adéquats, aux transports, aux services de garde d'enfants, à l'éducation et à d'autres ressources nécessaires pour vivre une vie stable et épanouie. Ils empêchent les gens de prendre soin d'eux-mêmes et de leurs proches. Parfois, les ressources ne suffisent pas. En effet, même si elles sont disponibles, elles ne sont peut-être pas accessibles à tous de la même manière. Ce n'est pas juste une question de revenus : c'est une question d'accès équitable aux outils, aux possibilités et aux services.

Alors que des gens nous ont dit que la pauvreté est un manque de ressources financières, d'autres l'ont décrit comme une absence de mesures de soutien et de ressources non pécuniaires, y compris l'aide à l'emploi et les mesures de soutien sociales, familiales et communautaires. La pauvreté peut également causer l'isolement. Elle peut, par exemple, isoler les jeunes de

l'école et de leur famille. Pour les habitants du Nord, on nous a dit que la pauvreté se résume à l'absence d'autodétermination et de contrôle sur sa propre vie. Dans l'ensemble, la pauvreté a été décrite comme un manque de contrôle, de choix et de possibilités.

La pauvreté dépouille les gens de leur dignité

La dignité, c'est le droit d'être valorisé et respecté pour sa propre personne et d'être traité équitablement. L'une des principales plaintes formulées par les personnes ayant une expérience vécue est que la pauvreté dépouille les gens de leur dignité. Les gens ont parlé de la nature omniprésente de la pauvreté et de la manière dont elle peut s'ancrer

dans notre identité. Ils ont aussi décrit le double effet déshumanisant du fait de vivre dans la pauvreté et d'accéder aux prestations, aux services et aux mesures de soutien. Ils ont expliqué que cet effet peut subsister et définir les expériences et les identités d'une personne même après qu'elle a échappé à la pauvreté.

On nous a parlé de la stigmatisation sociale entourant le fait de vivre dans la pauvreté et du fait qu'on jette souvent le blâme sur les gens pour leur situation. Cela inclut la croyance que la pauvreté est le résultat d'échecs personnels plutôt que d'échecs du système, des problèmes sur le marché du travail et des politiques et programmes gouvernementaux. On croit alors à tort que certaines personnes méritent d'être aidées et que d'autres non. Par conséquent, de nombreuses personnes vivant dans la pauvreté avaient l'impression que les personnes au pouvoir et la société les avaient vite oubliées et marginalisées.

« Tout le monde a droit à la dignité et aux choses fondamentales. »


– *Participant.e à la séance de consultation du Nouveau-Brunswick*

« Je veux pouvoir marcher dans la rue la tête haute. »

– *Participant.e à la séance de consultation de l'Île-du-Prince-Édouard*

La pauvreté, c'est aussi une affaire de ressources, de possibilités et de potentiel inexploités

On nous a dit que la pauvreté est une question de ressources, de possibilités et de potentiel inexploités. Un intervenant a dit que le potentiel est réparti également, mais que les possibilités ne l'étaient pas. Certaines personnes ont beaucoup de potentiel, et elles pourraient le réaliser pleinement si elles avaient accès aux services, aux mesures de soutien et aux possibilités.



« La pauvreté empêche la pleine participation... particulièrement pour les personnes en situation de handicap. On ne leur donne pas des chances égales de s'épanouir ou de contribuer. »

– *Participant.e à la séance de consultation sur les handicaps et la pauvreté*

« Être en vie et vivre une vie sont deux choses complètement différentes. »

– *Participant.e à la séance de consultation de la Nouvelle-Écosse, ayant une expérience vécue*

Il a été mentionné que la pauvreté prive les gens d'une raison d'être, d'un sentiment d'accomplissement et de perspectives d'avenir. Or, si la pauvreté dérobe les possibilités, elle écarte également toute possibilité de contribuer à la société. Les gens sont privés des contributions significatives qu'ils pourraient apporter s'ils avaient accès aux ressources et aux mesures de soutien nécessaires pour le faire.

Les différentes conséquences de la pauvreté

Difficultés propres à certaines populations

Pendant nos séances de consultation, nous avons abordé les difficultés propres à certaines populations.

TABLEAU 5 Principales difficultés et solutions pour les groupes marginalisés à risque

Groupe	Taux de pauvreté	Principales difficultés	Solutions proposées
Autochtones	<ul style="list-style-type: none">• 18,1 % (hors réserve)	<ul style="list-style-type: none">• Traumatismes• Colonialisme• Racisme• Représentation accrue dans le système de protection de la jeunesse et le système de justice pénale• Méfiance envers le système d'éducation en raison du système des pensionnats	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation

Groupe	Taux de pauvreté	Principales difficultés	Solutions proposées
Immigrants, réfugiés et groupes ethnoculturels et racisés	<ul style="list-style-type: none"> • 11,6 % (tous les immigrants) • 22,8 % (nouveaux arrivants, au Canada depuis moins de 5 ans) • Non disponible (réfugiés) • Non disponible (demandeurs d'asile) • Non disponible (personnes racisées) 	<ul style="list-style-type: none"> • Racisme • Discrimination • Écart salarial • Représentation accrue dans le système de protection de la jeunesse et le système de justice pénale • Reconnaissance des titres de compétences étrangers • Accès aux prestations 	<ul style="list-style-type: none"> • Endiguer le racisme systémique en relevant et en éliminant les pratiques et les politiques racistes et discriminatoires de nos systèmes, programmes et services • Offrir de meilleures possibilités d'emploi • Rattacher les prestations après la relance économique à l'équité en matière d'emploi • Établir la confiance des communautés envers la collecte et la désagrégation des données
Personnes en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> • 19 % (personnes de moins de 65 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque systémique d'accès aux prestations • Processus de demande déshumanisant • Absence d'uniformité entre les définitions • Prestations inadéquates • Programmes et politiques capacitistes 	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et lancer la prestation canadienne pour les personnes handicapées • Rajuster le crédit d'impôt pour personnes handicapées et ses critères d'admissibilité afin d'en accroître l'accès, en se basant directement sur la rétroaction des personnes en situation de handicap • Renverser la perspective sur l'emploi et les personnes en situation de handicap afin de créer une société inclusive et d'éradiquer la pauvreté

Groupe	Taux de pauvreté	Principales difficultés	Solutions proposées
			<ul style="list-style-type: none"> Donner suite à l'engagement visant à doubler la prestation pour enfants handicapés afin d'améliorer le soutien offert aux familles avec des enfants en situation de handicap
Personnes 2SLGBTQ	<ul style="list-style-type: none"> Non disponible 	<ul style="list-style-type: none"> Rejet et discrimination fondés sur l'identité Traumatismes Taux élevés d'itinérance Manque d'inclusion et de reconnaissance des personnes 2SLGBTQ dans les enquêtes auprès de la population et la conception de politiques et de programmes Stigmatisation et violence 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la collecte de données Offrir des programmes et des services tenant compte des traumatismes Concevoir des programmes de logement fondés sur la population pour les personnes 2SLGBTQ, ainsi que des options et des mesures d'aide à l'emploi
Femmes	<ul style="list-style-type: none"> 10,4 % 	<ul style="list-style-type: none"> Voies différentes vers la pauvreté et expériences différentes de la pauvreté Violence en tant que cause et résultat de la pauvreté et en tant que voie principale vers l'itinérance et le système de justice pénale Accès à des services de garde d'enfants abordables et de grande qualité Prestations et salaires peu élevés, particulièrement dans l'économie des soins Écart salarial 	<ul style="list-style-type: none"> Accroître l'accès à des services de garde d'enfants abordables, adaptés à la culture et de grande qualité Créer des mesures de soutien en matière de violence familiale

Groupe	Taux de pauvreté	Principales difficultés	Solutions proposées
Enfants	• 9,6 %	<ul style="list-style-type: none"> • La pauvreté infantile n'est rien d'autre que de la pauvreté familiale. • Services sociaux réduits • Manque de surveillance dans le secteur des soins • Placement familial pour motif de négligence, alors que la raison réelle est la pauvreté, et les enfants se retrouvent ensuite dans la pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir un soutien aux familles avant que l'enfant ne soit retiré en raison de la pauvreté • Améliorer l'information sur les prestations et les mesures de soutien • Offrir des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de grande qualité • Offrir des programmes d'alimentation scolaires
Jeunes	• 16,3 %	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de soutien pendant la transition vers la vie adulte • Demandes irréalistes envers les jeunes qui entrent sur le marché du travail • Admissibilité et délais des programmes pour les jeunes • Coût élevé de l'éducation et fardeau de la dette étudiante 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des programmes d'alimentation scolaires ou maintenir les programmes existants • Rendre les études universitaires gratuites • Offrir une aide à l'emploi et d'autres mesures afin d'assurer une transition harmonieuse vers la vie adulte
Personnes vivant en établissement	• Non disponible	<ul style="list-style-type: none"> • Passage d'un établissement à l'autre • Stigmatisation à l'endroit des personnes vivant en établissement • Manque de soutien lors de la transition entre les établissements et la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un soutien pour les enfants qui quittent leur foyer d'accueil • Mettre en œuvre un soutien pour les personnes qui quittent les établissements, y compris les hôpitaux, les prisons et le système de protection de la jeunesse

Groupe	Taux de pauvreté	Principales difficultés	Solutions proposées
Personnes travaillant dans l'économie souterraine	<ul style="list-style-type: none"> • Non disponible 	<ul style="list-style-type: none"> • Violence • Manque d'accès aux prestations 	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir de l'information sur les mesures de soutien et les prestations

Autochtones

Les personnes ayant témoigné ont indiqué que le concept de la pauvreté n'existe pas dans de nombreuses communautés autochtones. Les notions de pauvreté qui existent ne se définissent pas par un manque de ressources, mais plutôt par l'isolement. Elles ont aussi expliqué que la pauvreté financière est un problème systémique hérité des systèmes coloniaux. Elles ont affirmé qu'il était important de comprendre le rôle du colonialisme par rapport à la pauvreté dans les communautés autochtones et de reconnaître qu'il persiste même aujourd'hui.

En outre, on nous a dit que les systèmes actuels perpétuent la colonisation et le racisme et qu'ils font fi des Autochtones. Les gens ont soutenu que bien des Autochtones n'ont pas accès aux mesures de soutien ni aux services, et s'ils y ont accès, les mesures ou services ne répondent pas à leurs besoins. Dans les années 1960, par exemple, le réseau de la protection de la jeunesse visait à opprimer et à assimiler les jeunes Autochtones. Les gens nous ont dit que même 60 ans plus tard, le gouvernement n'a pas tenté de concevoir un réseau qui répond aux besoins des Autochtones. Toutefois, de nombreuses Premières Nations travaillent à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes de protection de la jeunesse qui sont culturellement adaptés et qui répondent à leurs besoins.

« La pauvreté découle des conséquences du colonialisme. »

– *Participant.e à la séance de consultation du Nunavut*

« Les enfants autochtones sont les héritiers de l'injustice. »

– *Participant.e à la séance de consultation sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*

De nombreux Autochtones ont également parlé de traumatismes. Ils nous ont dit qu'il ne fallait pas oublier les traumatismes qu'ont subis les personnes et les communautés autochtones. Ils ont aussi relevé la nécessité de tenir compte des expériences traumatisantes vécues dans l'enfance lors de l'élaboration de politiques et de programmes. Une personne a avancé que les conséquences des traumatismes sont probablement beaucoup plus graves chez les enfants des

Premières Nations. Les personnes ayant témoigné nous ont rappelé que les individus et les communautés souffrent encore des séquelles du système des pensionnats, de la rafle des années soixante et des traumatismes intergénérationnels qui en ont découlé.

Beaucoup ont relevé le besoin d'instaurer une mesure de la pauvreté fondée sur les distinctions. Ils ont avancé que même si la mesure du panier de consommation a été sélectionnée comme seuil officiel de la pauvreté au Canada, elle exclut les Premières Nations vivant dans les réserves et sur les trois territoires.

« Les communautés racisées sont surendettées et sous-employées. Je dois donc continuer à travailler pour faire sortir ma famille de la pauvreté, mais je ne sortirai jamais de l'endettement. »

– *Participant.e à la séance de consultation sur les communautés racisées*

Immigrants, réfugiés et groupes ethnoculturels et racisés

Pendant les séances de consultation, les intervenants ont tous mentionné les difficultés rencontrées par les immigrants, les réfugiés et les groupes ethnoculturels et racisés. Ils nous ont dit que le racisme et la discrimination limitent les débouchés et donnent lieu à des taux de pauvreté plus élevés. Quelqu'un, par exemple, a souligné que 75 % des revenus sont des revenus d'emploi.

On peut donc dire que le racisme systémique sur le marché du travail mène les personnes racisées tout droit vers la pauvreté. D'autres personnes ont

mentionné que les Autochtones, les immigrants, les réfugiés et les groupes ethnoculturels et racisés sont moins susceptibles de produire leur déclaration de revenu, ce qui les empêche de bénéficier des programmes de prestations du régime fiscal. De plus, nous avons appris que des gens subissent du racisme dans leurs démarches pour trouver un emploi ou un logement, ainsi que des préjugés lors de l'accès à l'aide sociale et de la vérification de l'admissibilité aux prestations.

Les intervenants ont aussi souligné que le taux de sous-emploi chez les jeunes racisés (particulièrement les jeunes Noirs) était élevé. Ces jeunes vivent également dans une plus grande précarité, notamment au chapitre de l'insécurité alimentaire. L'un des intervenants a notamment mentionné que 8 % de la population canadienne est noire, mais que plus de 40 % des enfants placés sous la protection de la jeunesse sont noirs. Nous avons également appris qu'à Toronto la pauvreté se concentre dans certaines zones et communautés de la ville, et que cela est dû au racisme. De plus, on nous a dit que la pauvreté est intergénérationnelle et que le gouvernement doit lutter contre le racisme envers les personnes noires s'il veut s'attaquer à l'une des causes de la pauvreté.

Certaines personnes ont aussi parlé du piège de l'éducation des immigrants. On s'attend à ce que les jeunes racisés soient la porte de sortie de la pauvreté familiale (en d'autres mots, que les Canadiens de deuxième génération fassent des études et gagnent mieux leur vie que la génération précédente, permettant ainsi à leurs parents de se sortir de la pauvreté). Or, cette pression sociale peut nuire à leur santé, à leur situation financière et à leur bien-être.

« Je viens d'une famille de réfugiés... Malgré les bourses d'études et d'excellence, je suis pris dans le cercle vicieux de l'endettement. »

– Participant.e à la séance de consultation sur les communautés racisées et la race

Malgré les difficultés rencontrées par l'ensemble des immigrants et des réfugiés, les intervenants ont noté une disparité en ce qui a trait au statut d'immigrant. Ils ont notamment mentionné les difficultés particulières rencontrées par les réfugiés et les demandeurs d'asile, qui augmentent le risque de pauvreté. Les intervenants ont aussi soulevé les difficultés rencontrées par les résidents non permanents qui n'ont pas accès à tous les services et prestations. Ils ont ajouté que cela menait à des inégalités, augmentait le risque de pauvreté et limitait les possibilités. Certains intervenants ont aussi noté que des inquiétudes concernant la police et des statuts d'immigration précaires dissuadent les nouveaux arrivants de dénoncer les inégalités, les injustices, leurs mauvaises conditions de vie ou de travail, etc.

Personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap ont mentionné un manque systémique d'accessibilité, la rigidité des démarches pour obtenir des prestations et la stigmatisation des demandeurs. Elles nous ont aussi dit que cela déshumanisait les personnes en situation

« Si les personnes en situation de handicap sont les plus vulnérables, c'est parce que le système fait en sorte qu'elles le deviennent. »

– *Participant.e à la séance de consultation sur les handicaps et la pauvreté*

de handicap. Elles ont par ailleurs témoigné du sentiment de honte associé aux démarches pour obtenir des prestations, qui s'accompagnent de questions déshumanisantes qui portent atteinte à leur dignité et à leur estime de soi. Pour tout dire, certaines personnes ont indiqué que la perception qu'il existe des pauvres qui « méritent de l'aide » et d'autres qui « n'en méritent pas » provoquent un sentiment de honte et une réticence à demander de l'aide. Or, cela peut entraîner un accès inégalitaire aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi et à d'autres services essentiels. Cela peut également isoler les gens et entraver leur sortie de la pauvreté.

Les intervenants ont noté que certaines personnes croient que les personnes en situation de handicap essaient de profiter du système en demandant des prestations. Cette perception fait en sorte que les critères d'admissibilité des programmes sont choisis expressément pour exclure les « tricheurs ». Les systèmes imposent constamment aux demandeurs la responsabilité de prouver leur handicap, notamment en fournissant une preuve de diagnostic vérifié par un médecin, et ce, même dans le cas de handicaps permanents. Certains ont aussi le sentiment que les ressources sont rationnées et étudiées avec soin pour veiller à ce que chaque bénéficiaire admissible reçoive « juste ce qu'il faut » pour survivre.

Les personnes ayant témoigné ont aussi indiqué que les prestations sont inadéquates, ce qui oblige les personnes en situation de handicap à faire des choix pour assurer leur survie, des choix qu'elles ne devraient pas avoir à faire (p. ex. choisir entre leurs médicaments et de la nourriture).

On nous a également dit que les systèmes actuels négligent les personnes en raison de pratiques capacitistes et paternalistes et d'exigences d'admissibilité rigides. Le manque de coordination et de communication réelles entre les systèmes fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux nuit considérablement à la qualité de vie des personnes en situation de handicap. Certaines personnes nous ont dit que naviguer dans ces systèmes est un emploi à temps plein. Malheureusement, bien des gens n'ont pas les connaissances et les compétences nécessaires pour obtenir les services et les ressources disponibles.

« Dépendre de la charité est déshumanisant. Nous devons supplier pour obtenir des appareils d'aide à la mobilité. »

– Participant.e à la séance de consultation sur les handicaps et la pauvreté

« On essaie simplement d'avoir de quoi se nourrir, et les gens nous voient comme des tricheurs. Ça détruit l'âme. »

– Participant.e à la séance de consultation sur les handicaps et la pauvreté

« Les systèmes négligent les gens, il ne s'agit pas d'échecs individuels. »

– *Participant.e à la séance de consultation sur les handicaps et la pauvreté*

Certaines personnes ont aussi mentionné le problème lié au manque d'uniformité des définitions fédérales, provinciales et territoriales de handicap. Or, cette situation peut nuire considérablement à l'admissibilité des personnes en situation de handicap à certaines prestations et mesures de soutien. Bien des gens ont souligné que le crédit d'impôt pour personnes handicapées n'est pas accessible à de nombreuses personnes en situation de handicap. Cela s'explique par les définitions inconsistante de « handicap » et par un processus de demande difficile et coûteux.

Enfin, nous avons appris qu'il est capital de ne pas oublier que les communautés de personnes en situation de handicap ne sont pas homogènes. Les personnes en situation de handicap font aussi partie d'autres groupes de la société. Il est d'autant plus important d'en tenir compte que les personnes aux identités croisées sont souvent plus pauvres.

Personnes 2SLGBTQ

Des personnes 2SLGBTQ nous ont parlé de leur expérience de discrimination.

Nous avons appris que certaines personnes 2SLGBTQ sont plus susceptibles de subir

de la discrimination et de vivre dans la pauvreté et l'itinérance, particulièrement celles ayant des identités croisées (comme les jeunes Autochtones transgenres). Certaines personnes ont mentionné rencontrer des obstacles additionnels concernant l'accès aux services et la réponse à leurs besoins fondamentaux. L'accès à un logement abordable et adéquat, par exemple, n'est pas uniquement limité par des obstacles financiers, mais aussi par des obstacles sociaux. Les personnes 2SLGBTQ sont souvent la cible

« L'un des gros problèmes, particulièrement pour les jeunes [2SLGBTQ], c'est le rejet familial. »

– *Participant à la séance de consultation sur la communauté 2SLGBTQ*

d'actes de violence, d'intimidation et de discrimination de la part des autres utilisateurs des refuges et de l'aide au logement. Il convient de réfléchir à ce qui constituerait un logement adéquat pour les personnes 2SLGBTQ, notamment en matière d'offre de services de soutien, de sécurité, d'intimité et de dignité. Les personnes présentes ont aussi parlé du va-et-vient entre la rue et les refuges en raison d'expériences traumatisantes (p. ex. intimidation, violence et discrimination des jeunes itinérants 2SLGBTQ dans les refuges).

Plusieurs personnes ont aussi souligné que les systèmes actuels conçus pour aider les gens contribuent en fait aux traumatismes subis par les personnes 2SLGBTQ parce qu'ils ne réussissent pas à cibler les particularités de leurs besoins. Elles ont aussi mentionné la nécessité de mieux communiquer les problèmes rencontrés par les personnes 2SLGBTQ. Les rapports gouvernementaux, par exemple, devraient insister sur les problèmes vécus par les personnes 2SLGBTQ (comme le taux élevé de pauvreté et d'itinérance) et prioriser leurs besoins. Cela permettrait de concevoir des interventions appropriées tenant compte des traumatismes. Nous avons aussi entendu dire que le manque de données nuit à l'identification des personnes 2SLGBTQ et à la détermination de leurs problèmes dans les sondages populationnels. Or, le manque de données entrave la détermination des besoins et l'élaboration de politiques et d'interventions appropriées. Résultat : l'expérience vécue par les personnes 2SLGBTQ est souvent invisible. Sans visibilité ni reconnaissance, les personnes 2SLGBTQ ne peuvent contribuer pleinement aux politiques publiques et à la société dans son ensemble. Cette situation fait souvent en sorte que les personnes 2SLGBTQ ne reçoivent de l'aide qu'en situation de crise.

Femmes

Les personnes ayant témoigné ont insisté sur l'importance de mieux comprendre les problèmes liés au genre des gens qui vivent dans la pauvreté. Cela comprend le fait que les femmes, les hommes et les personnes de diverses identités de genre ont des expériences et des parcours différents en matière de pauvreté. Elles ont aussi souligné que les identités croisées ont une incidence majeure sur la vie des femmes. Nous avons appris que les femmes ne reçoivent pas l'aide dont elles ont besoin pour assurer leur survie

« [Les femmes] ne devraient pas avoir à se battre au quotidien pour assurer leur survie et celle de leur famille. »

– *Participant.e à la séance de consultation sur le genre et la pauvreté*

« [Les femmes] n'ont pas seulement besoin de plus que ce qu'elles reçoivent déjà. Elles doivent aussi pouvoir se lever le matin en sachant qu'elles seront entendues, respectées et honorées. »

– *Participant.e à la séance de consultation sur le genre et la pauvreté*

et celle de leur famille. Aider les femmes et les familles est pourtant essentiel pour soutenir les enfants. Certaines personnes ont mentionné de graves problèmes d'abordabilité chez les femmes qui vivent dans la pauvreté, particulièrement les mères monoparentales.

Nous avons entendu que pour bien des femmes, la violence fondée sur le sexe est un facteur de risque et une conséquence de la pauvreté. Certaines personnes ont indiqué que les femmes qui vivent dans la pauvreté subissent énormément de violence. Et l'on ne parle pas ici uniquement de la violence conjugale, mais aussi de la violence subie dans le système de justice pénale. Un médecin a rapporté avoir accouché des femmes enchaînées à leur lit parce qu'elles étaient en prison pour des amendes impayées. D'autres personnes ont mentionné des problèmes liés à la police, aux amendes et à la violence, qui touchent disproportionnellement les femmes vivant dans la pauvreté.

Des personnes présentes ont également parlé des systèmes actuels, qui perpétuent les obstacles auxquels font face les femmes sur le marché du travail. Nous avons entendu parler des difficultés rencontrées dans le milieu des soins, tant formels qu'informels, ainsi que des problèmes liés à la prestation de soins à des proches ou à des amis, que ce soit gratuitement ou

contre rémunération. Ce fardeau repose de façon disproportionnée sur les épaules des femmes, particulièrement sur celles des femmes racisées, qui sont omniprésentes dans l'économie des soins. Or, bien des gens prenant soin de nos enfants et de nos parents ne sont pas payés assez pour parvenir à prendre soin d'eux-mêmes et de leur propre famille.

Bien des femmes qui travaillent dans les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, par exemple, vivent dans la pauvreté en raison de leurs faibles salaires. Pendant la pandémie de COVID-19, nous avons découvert que bien des gens, particulièrement les femmes et les personnes racisées, devaient travailler dans plusieurs établissements de soins de longue durée pour joindre les deux bouts. Cette situation est due aux faibles salaires et aux avantages sociaux insuffisants offerts au personnel.

Des personnes ayant témoigné ont souligné que l'accès à des services de garde abordables est essentiel pour que les mères puissent participer au marché du travail. C'est particulièrement vrai dans le cas des mères monoparentales. Certaines personnes ont indiqué que les parents ont besoin de services de garde flexibles. Augmenter l'accès aux services de garde jouera un rôle majeur dans l'élimination de la pauvreté et la promotion de l'indépendance économique des femmes. Certains intervenants ont noté que si les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont importants pour les enfants, ils sont aussi précieux pour les familles et les parents. Par conséquent, ils devraient faire partie intégrante d'une stratégie canadienne plus vaste en matière de réduction de la pauvreté.

Certaines personnes ont aussi sonné l'alarme concernant les difficultés croissantes rencontrées par les aînées, particulièrement les femmes célibataires. Alors que l'on compte un nombre accru de femmes de plus de 65 ans en situation d'itinérance chronique, très peu de refuges

« Nous devons écouter les femmes immigrantes et les femmes trans. »

– Participant.e à la séance de consultation sur le genre et la pauvreté

« Il faut valoriser le travail des femmes. »

– Participant.e à la séance de consultation sur le genre et la pauvreté

« Un service d'apprentissage et garde des jeunes enfants dans le cadre d'une stratégie canadienne de réduction de la pauvreté est nécessaire, mais ce n'est pas suffisant. »

– Participant.e à la séance de consultation sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

et de services leur sont destinés. Dans bien des cas, ce sont des femmes qui ne sont pas admissibles au Régime de pensions du Canada, ni même à la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti, ou qui n'ont pas fait les démarches nécessaires pour obtenir ces prestations. Ce sont bien souvent des gardiennes ou des soignantes venues

au Canada pour y travailler dans l'économie souterraine. D'autres échangeaient des soins ou du travail ménager contre de l'hébergement. Lorsque ces femmes ont passé l'âge de travailler, bon nombre d'entre elles sont congédiées sans aucun soutien financier.

« Les enfants sont pauvres parce que leurs parents sont pauvres. »

– Participant.e à la séance de consultation sur les enfants et les jeunes

Enfants

On nous a dit, tout au long des séances de consultation, que la pauvreté infantile est de la pauvreté familiale.

Les enfants sont pauvres parce que leurs parents sont pauvres. Les personnes ayant témoigné ont insisté sur la nécessité de soutenir les parents et les familles pour garantir l'épanouissement des enfants, car la pauvreté infantile entraîne des conséquences permanentes. Elles ont aussi parlé des entraves à la sortie de la pauvreté, dont les suivantes :

- le racisme, la discrimination, les barrières linguistiques et les démarches complexes à faire pour obtenir de l'aide, ce qui limite du même coup les possibilités des individus;
- le manque d'information sur les prestations et l'aide disponibles (p. ex. méconnaissance de l'Allocation canadienne pour enfants);
- le manque de services sociaux, ce qui favorise un environnement propice aux traumatismes systémiques chez les enfants et les jeunes, notamment en raison du manque de surveillance du secteur des soins.

Les intervenants ont également souligné que les enfants et les jeunes pris en charge par le réseau de la protection de la jeunesse sont particulièrement vulnérables. Nous avons entendu parler des échecs de ce réseau et du fait qu'il s'agit bien souvent d'un aller simple vers l'itinérance et la pauvreté. Les enfants pris en charge par le gouvernement

proviennent généralement de familles pauvres. Certaines personnes ont souligné que lorsque des enfants sont retirés de leur famille pour cause de négligence, c'est souvent dû à la pauvreté. On nous a également mentionné que lorsque les enfants pris en charge atteignent leur majorité ou quittent le réseau, ils se retrouvent souvent dans une situation de pauvreté encore plus grave. Certaines personnes se demandent pourquoi on fournit des services et du financement au réseau de la protection de la jeunesse, mais qu'on ne fait pas la même chose pour les familles qui vivent dans la pauvreté.

D'autres personnes ont aussi mentionné le fait que la pauvreté infantile ne se résume pas aux revenus familiaux. Cela se traduit également par la déconnexion des jeunes de l'école, de leur famille et de leur communauté. Or, les cicatrices et les dommages provoqués par la pauvreté durent toute la vie. Il faut donc offrir plus de soutien aux enfants et aux jeunes qui vivent de l'anxiété et qui portent des traumatismes dus à la pauvreté infantile.

Jeunes

Bien des intervenants ont mentionné la nécessité d'offrir plus de soutien aux jeunes qui passent à l'âge adulte. Il faudrait notamment s'attaquer aux exigences irréalistes imposées aux jeunes qui entrent sur le marché de l'emploi, particulièrement dans le cas des jeunes en situation de pauvreté (p. ex. expérience de travail exigée aux étudiants et aux nouveaux diplômés et obligations chronophages associées aux bourses d'études).

« Une occasion manquée pour un enfant est une occasion manquée pour l'ensemble de la société. »

– Participant.e à la séance de consultation sur les enfants et les jeunes

« Si j'ai réussi à aller à l'université, c'est parce que j'ai eu une bourse d'études qui m'imposait de faire du bénévolat. Les personnes en situation de pauvreté n'ont pas ce luxe. Elles doivent souvent choisir entre faire du bénévolat et travailler pour joindre les deux bouts. »

– Participant.e à la séance de consultation sur les enfants et les jeunes

Les intervenants ont aussi mentionné que l'admissibilité et les limites temporelles des programmes et services offerts aux jeunes sont des obstacles systémiques à la lutte contre la pauvreté (p. ex. programmes d'aide ponctuelle et programmes d'employabilité dans des emplois précaires ou à court terme).

Certaines personnes ont aussi mentionné le coût élevé des études et le fardeau des prêts étudiants, surtout pour les enfants et les jeunes de familles à faible revenu. Bien des jeunes

nous ont dit que l'éducation est une voie pour sortir de la pauvreté, mais qu'ils sont souvent sous-employés tout en devant rembourser une dette d'études importante.

« Cinquante-cinq pour cent des personnes quittant un établissement se retrouvent en situation de pauvreté. »

– *Participant.e à la séance de consultation sur le placement en établissement*

« [Il y a] un nombre disproportionné de personnes noires et autochtones dans les établissements. »

– *Participant.e à la séance de consultation sur le placement en établissement*

Personnes vivant en établissement

L'intersection entre la pauvreté et le passage dans un établissement est complexe et requiert une attention particulière. Certaines personnes ont parlé de populations vulnérables qui passent d'un établissement et d'un réseau à l'autre tout restant dans la pauvreté.

Briser ce cercle vicieux est extrêmement difficile, et ce n'est pas peu dire. Les personnes qui vivent dans la pauvreté ou qui sont prises en charge par ces établissements ou ces réseaux subissent énormément de stigmatisation (p. ex. préjugés à l'endroit des personnes ayant un casier judiciaire ou conviction que les gens « choisissent » de vivre dans la pauvreté). De nombreuses personnes ont souligné l'insuffisance de l'aide offerte aux personnes qui entrent ou sortent de ces établissements et le fait que le système les laisse tomber. Cela comprend le réseau de la protection de la jeunesse, les hôpitaux et les prisons. Bien des gens ayant un casier judiciaire

ont du mal à trouver du travail, ce qui les appauvrit encore davantage. Les coûts de suspension de casier judiciaire ont augmenté, devenant ainsi prohibitifs pour les personnes à faible revenu.

On nous a parlé du besoin criant d'accompagnement pendant ces périodes de transition. C'est particulièrement vrai dans le cas des jeunes pris en charge par la protection de la jeunesse ou sur le point de quitter le réseau.

Bien des gens ont souligné les difficultés rencontrées par les jeunes qui quittent le réseau, dont le manque de soutien, l'anxiété et les problèmes de santé mentale. Certaines personnes ont mentionné que les jeunes qui quittent le réseau et qui cherchent de l'aide et du soutien se tournent parfois vers les activités criminelles afin de survivre (p. ex. gangs, vente de drogue ou prostitution). Ces jeunes vivent dans la pauvreté et n'ont pas l'aide nécessaire pour éviter ce genre de piège.

Bien des gens nous ont dit que le réseau de la protection de la jeunesse est souvent un aller simple vers la pauvreté, l'itinérance et le système de justice pénale. Quelques personnes nous ont également raconté que les jeunes pris en charge par le réseau de la protection de la jeunesse qui ont des démêlés avec la justice sont plus susceptibles d'être accusés d'une infraction criminelle que ceux qui ont des parents pour militer en leur faveur. Ces jeunes sont aussi plus susceptibles d'être incarcérés et d'avoir une peine plus sévère. Or, cela punit encore davantage des jeunes pour des facteurs sociaux sur lesquels ils n'ont aucune prise.

« L'institutionnalisation rend les gens dépendants. »

– Participant.e à la séance de consultation sur le placement en établissement

« Lorsque nous renvoyons les jeunes [...] dans la rue, nous faisons partie du problème. Nous provoquons des traumatismes alors que notre but est d'y mettre fin. »

– Participant.e à la séance de consultation sur la communauté 2SLGBTQ

Personnes travaillant dans l'économie souterraine

Plusieurs intervenants ont aussi souligné que certaines des personnes les plus marginalisées, qui gagnent leur vie en marge de l'économie officielle, sont particulièrement vulnérables et à risque de sombrer dans la pauvreté. Bon nombre d'entre elles ont immigré au Canada et travaillent « sous la table » comme personnel soignant, chauffeur de taxi ou ouvrier à faible revenu.

Malheureusement, les discussions sur la réduction de la pauvreté excluent souvent les personnes qui travaillent dans l'économie souterraine. Les discussions entourant la violence faite aux femmes, par exemple, excluent souvent les travailleuses du sexe. Les travailleuses du sexe racisées, transsexuelles, transgenres et non binaires sont encore plus susceptibles de subir de la violence, de vivre dans la pauvreté et d'être exclues du système traditionnel d'imposition et de prestations.

Voies pour la réduction de la pauvreté

On nous a parlé de plusieurs difficultés que les personnes vivant dans la pauvreté rencontrent dans tous les systèmes et toutes les régions du pays. On nous a aussi suggéré des améliorations et des solutions possibles.

« Éliminer la pauvreté est un acte de décolonisation et un acte antiraciste. »

– *Participant.e à la séance de consultation sur les enfants et les jeunes*

Favoriser la prospérité autochtone grâce à la vérité, à la réconciliation et aux relations renouvelées

Durant les séances de consultation, on nous a parlé de la pauvreté au sein des communautés autochtones. Les taux disproportionnés de pauvreté chez les Autochtones sont directement et indirectement liés aux répercussions du colonialisme et du racisme. On nous a notamment parlé de la violence infligée aux Autochtones

par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Cette violence a provoqué des traumatismes qui perdurent encore. Elle a également engendré un racisme envers les Autochtones toujours présent sur le marché du travail et du logement, ainsi que dans le système d'éducation, le réseau de la protection de la jeunesse, le système de justice pénale, la prestation de services et la vie quotidienne.

Bien des gens ont décrit le Canada comme un pays colonialiste et souligné que les systèmes actuels perpétuent la colonisation et le racisme. Plusieurs Autochtones ont témoigné du manque d'accès aux systèmes existants et à la présence de systèmes qui ne répondent pas à leurs besoins ou ne respectent pas leur identité.

Favoriser l'équité grâce à des programmes, des mesures de soutien et des prestations

Durant les séances de consultation, on nous a parlé du rôle du racisme et de la discrimination dans l'apparition et la perpétuation de la pauvreté. Bien des gens ont souligné le rôle du racisme systémique et des politiques et programmes gouvernementaux dans la marginalisation des communautés noires, racisées et autochtones. Certaines personnes ont indiqué que le racisme systémique a de multiples conséquences (sur le marché du travail, sur l'accès au logement, etc.), qui alimentent le cercle vicieux de la pauvreté chez les communautés noires, racisées et autochtones.

Certaines personnes ont aussi mentionné d'autres obstacles à l'accès aux services, comme la discrimination, la violence et la peur. Nous avons notamment entendu dire que les réfugiés ont peur de demander des services et des prestations. Cette peur peut s'expliquer par leur méfiance à l'endroit des gouvernements dans leur pays d'origine ou par leur statut d'immigrant. On nous a aussi indiqué que bien

« Le racisme est l'un des obstacles rendant la lutte contre la pauvreté encore plus difficile. »

– Participant.e à la séance de consultation sur l'innovation sociale

des gens ne peuvent obtenir des services parce qu'ils n'ont pas de statut légal. On nous a également mentionné que les personnes 2SLGBTQ hésitent souvent à demander des services en raison de la violence et de la discrimination qu'elles subissent dans les refuges.

De plus, le rejet fondé sur l'identité, la transphobie et l'homophobie sont des facteurs majeurs pouvant mener les personnes 2SLGBTQ à l'itinérance. Les personnes 2SLGBTQ ont aussi rapporté des problèmes de discrimination dans l'accès au logement, particulièrement dans le cas des personnes ayant des identités marginalisées multiples (p. ex. personnes 2SLGBTQ racisées) qui ont recours aux systèmes. Les personnes présentes aux séances de consultation ont été très claires : les jeunes 2SLGBTQ rencontrent de graves problèmes, y compris de la discrimination, lorsqu'ils essaient de trouver un logement abordable et sécuritaire.

Voici certaines des solutions proposées lors des séances de consultation :

- prendre les mesures nécessaires pour éliminer la discrimination et les obstacles systémiques;
- demander au gouvernement fédéral de faire l'examen de tous ses programmes dans une optique de réduction de la pauvreté (cela nécessiterait de repérer toutes les conséquences indésirables des programmes et de faire en sorte que ceux-ci soient centrés sur les besoins réels des gens);
- inclure les points de vue des personnes ayant une expérience vécue lors de l'identification des problèmes des systèmes et programmes existants et de la proposition de solutions potentielles.

Concevoir des systèmes et des structures solides axés sur l'intervention précoce et la prévention de la pauvreté

Durant les séances de consultation, on nous a parlé de la nécessité de sortir les gens de la pauvreté, bien sûr, mais aussi de la nécessité d'investir pour créer des systèmes solides pour intervenir en amont et empêcher les gens de sombrer dans la pauvreté. On nous a mentionné certaines voies menant à la pauvreté, dont la violence, la violence familiale, les problèmes de santé, le réseau de la protection de la jeunesse et le va-et-vient entre la vie en société et en établissement. On nous a également fait part de plusieurs solutions pour aider les gens qui se trouvent sur ces voies ou à des moments de transition importants.

Investir dans la santé des gens

Bien des gens nous ont parlé de la relation étroite entre la pauvreté et la santé. Les approches punitives et inéquitables de la prestation de soins et de services de santé mettent les familles et les personnes marginalisées encore plus en péril. Cela comprend les personnes à faible revenu, les personnes en situation de handicap et les personnes racisées. Des gens nous ont aussi dit que le manque d'accès aux services de santé dont ils ont besoin les maintient dans la pauvreté.

Des personnes nous ont parlé des difficultés d'accès aux médicaments, aux soins dentaires et aux soins de santé mentale, y compris des limites de médicaments et d'autres services imposées par les régimes d'assurance maladie provinciaux et territoriaux. On nous a parlé de personnes malades qui n'ont pas accès à une assurance maladie, et de personnes incapables d'acheter leurs médicaments d'ordonnance. Des gens nous ont dit que la santé est plurielle, et que les régimes actuels ne couvrent pas tous les besoins, dont la

« On ne peut pas se permettre de maintenir les gens dans la pauvreté, c'est trop coûteux. »

– Participant.e à la séance de consultation sur la santé, le bien-être et la pauvreté

santé dentaire, oculaire et mentale. On nous a aussi mentionné que certaines personnes ne parvenaient pas à obtenir des soins en raison de problèmes de transport, particulièrement en région rurale.

« Imaginez la situation. Il y a quelques mois, je me suis coupé à l'articulation, jusqu'à l'os. J'ai donc dû me rendre à l'hôpital... Ils ont nettoyé la plaie, fait des points de suture et un bandage et m'ont renvoyé à la maison. Imaginez maintenant que vous devez vous rendre à l'hôpital et que vous êtes à faible revenu ou que vous recevez de l'aide sociale et qu'on vous dise : désolé, les points de suture et le nettoyage de la plaie ne sont pas couverts. Soit vous mettez vous-mêmes un bandage en espérant que la plaie guérisse, soit on vous ampute. Pensez-y un instant. C'est exactement ce qui se passe avec nos soins dentaires. Les personnes à faible revenu, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées. C'est la même chose. Lorsqu'on va chez le dentiste et qu'on a une dent cariée, le plombage n'est pas couvert. Et si l'on n'a pas les moyens de payer, le dentiste arrache la dent. Et ça cause des tas de problèmes... sans compter les coûts en soins de santé à long terme. En plus, ça maintient les gens dans la pauvreté. Parce que les gens qui n'ont pas de soins dentaires, ils ne veulent pas travailler ou faire de bénévolat. Ils sont gênés. Ils ont parfois de la difficulté à parler ou à manger. Ils ont honte. Quand les gens pensent à ces programmes, ils ne réalisent pas à quel point ils sont importants pour sortir les communautés de la pauvreté et à quel point ils sont interreliés. Je doute qu'on puisse apporter de vrais changements tant que nous n'aurons pas reconnu et accepté cette réalité. »

– Participant.e à la séance de consultation de Terre-Neuve-et-Labrador

Les gens ont aussi souligné l'urgence d'augmenter les investissements en amont pour améliorer l'état de santé de la population. Bien des intervenants ont insisté sur le fait qu'investir dans les services sociaux, c'est investir dans les soins de santé. Financer le logement, la sécurité alimentaire, l'éducation, la protection de la jeunesse, les transports et l'apprentissage et garde des jeunes enfants, par exemple, peut contribuer à l'amélioration de la santé de la population et à la réduction des dépenses en santé. Certaines personnes ont aussi souligné que les provinces et territoires dépensent des sommes énormes en santé curative, ce qui nuit au financement en matière de prévention. Plusieurs personnes ont d'ailleurs suggéré que le gouvernement augmente le ratio de dépenses en services sociaux par rapport aux dépenses en santé.

« La santé ne commence pas avec des soins médicaux. C'est pourquoi la pauvreté est un problème de santé majeur. »

– Participant.e à la séance de consultation sur la santé et la pauvreté

Régler les problèmes liés à la violence, aux interventions policières et à la surveillance

Plusieurs personnes ont mentionné que la pauvreté est souvent un aller simple vers la violence, la violence familiale, l'itinérance et le système de justice pénale. On nous a parlé d'un cercle vicieux de la pauvreté où la surveillance des personnes vivant dans la pauvreté, un contrôle accru, le stress, la violence, la criminalisation, l'institutionnalisation et l'incapacité d'obtenir un emploi mènent vers une plus grande pauvreté. D'autant plus que celle-ci est souvent intergénérationnelle.

On nous a également dit que la police et les services d'immigration semblent travailler de pair pour alimenter la peur chez les populations immigrantes. Certaines personnes ont mentionné que cette situation dissuade les nouveaux arrivants de dénoncer les inégalités, les injustices, leurs mauvaises conditions, etc. Des personnes ont notamment raconté l'histoire de personnes sans papiers qui ont essayé d'obtenir des soins de santé ou de signaler de mauvaises conditions de travail et qui ont été menacées de déportation.

De nombreuses personnes ont mentionné le problème de la criminalisation de la pauvreté de façon générale. On nous a notamment parlé des lois relatives à la prostitution qui criminalisent les femmes qui essaient de gagner leur vie et de prendre soin de leur famille. Des intervenants ont aussi souligné que bien des gens se retrouvent en prison en raison de leur situation de pauvreté, comme dans le cas des personnes emprisonnées pour amendes impayées. Ce genre de pratique institutionnalise la discrimination fondée sur les revenus. Les personnes qui ont les moyens paient leurs amendes, tandis que les autres sont incarcérées.

Garantir un financement souple et stable aux fournisseurs de services

Les fournisseurs de services ont aussi mentionné les difficultés majeures relatives à l'obtention de financement gouvernemental, dont les paramètres de financement rigides et le financement par projet à court terme. Ils ont aussi indiqué l'importance d'avoir la

souplesse nécessaire pour faire preuve de créativité, prendre des risques et même rater son coup à l'occasion. De plus, la mentalité « dépenser les fonds à tout prix pour ne pas les perdre » fait en sorte qu'il est extrêmement difficile de faire preuve de souplesse, de prendre des risques ou d'innover. Le financement par projet est un problème majeur, car cela empêche toute continuité de services. Or, un financement instable nuit à la dotation de personnel qualifié ou répondant aux besoins actuels ou émergents. En outre, une demande doit être présentée pour chaque nouveau projet, et le financement ne se rend pas toujours aux ressources essentielles.

« Les programmes et services sont conçus par des personnes qui n'ont pas d'expérience vécue. »

– *Participant.e à la séance de consultation sur la réduction de la pauvreté dans le milieu*

Des intervenants ont aussi mentionné la nécessité d'investir dans les gens, les systèmes, les programmes et les prestations qui viennent en aide aux personnes et qui les empêchent de sombrer dans la pauvreté. De nombreuses personnes ont souligné que les investissements dans les services sociaux et les

interventions précoces ont un impact exponentiel et sont plus rentables. Cela comprend des investissements en amont pour venir en aide aux gens avant qu'ils ne soient en situation de crise ou qu'ils ne tombent dans la pauvreté, notamment en :

- intervenant précocement et en amont (p. ex. en investissant dans les services de garde, l'éducation, le logement et la sécurité alimentaire), étant donné que des investissements dans les services sociaux peuvent réduire les dépenses dans le domaine de la santé, dans le système de justice pénale et dans les services d'urgence comme les refuges;
- instaurant un régime national d'assurance-médicaments;
- versant des prestations adéquates pour les enfants et les jeunes pris en charge par le réseau de sorte que la pauvreté ne s'étende pas au réseau de la protection de la jeunesse. L'État a la responsabilité de veiller à ce que les enfants retirés de leur famille et placés en famille d'accueil reçoivent les ressources nécessaires pour éviter qu'ils vivent ou tombent dans la pauvreté pendant leur prise en charge;
- offrant de l'aide de transition aux personnes qui quittent un établissement quelconque;
- misant sur le financement à long terme des fournisseurs de services afin de leur permettre de planifier à long terme, de collaborer et d'innover.

Favoriser la dignité grâce à un accès accru et à une conception et à une prestation de services améliorées

On nous a parlé des difficultés à obtenir des prestations et des services lors de pratiquement toutes nos séances de consultation. Il a notamment été question de l'accès physique aux services (particulièrement après la fermeture de plusieurs services en personne pendant la pandémie de COVID-19), et de l'accès aux services en ligne. Les gens nous ont dit que faire les démarches pour obtenir des prestations et des services les dépouille souvent de leur dignité.

« L'efficacité ne devrait pas être atteinte au détriment de la dignité. »

– *Participant.e à la séance de consultation sur la réduction de la pauvreté dans le milieu*

« Les gens passent à travers les mailles du filet. »

– *Participant.e à la séance de consultation de Terre-Neuve-et-Labrador*

« On n'a pas droit à un coussin. Lorsqu'on a un coussin, on nous punit. »

– *Participant.e à la séance de consultation sur la santé, le bien-être et la pauvreté*

Bien des gens ont mentionné qu'être en situation de pauvreté est un emploi à temps plein, puisqu'ils doivent prouver leurs besoins à plusieurs organismes. On nous a également dit que les programmes et prestations qui leur sont destinés sont difficiles à trouver et à obtenir. Le fait de devoir passer par des systèmes provinciaux, territoriaux et municipaux distincts complexifie encore davantage les démarches. Certains notent qu'il y a trop de portes et pas assez de collaboration pour aider les gens, particulièrement les jeunes, à se retrouver dans le système. Pour obtenir de l'aide, les gens doivent souvent prouver leurs besoins à répétition, que ce soit en fournissant une preuve de paiement de loyer ou une copie de leur dernière déclaration d'impôt, de leur remboursement d'impôt ou de leur avis de cotisation. Or, avec la prolifération des transferts bancaires électroniques et le paiement des loyers directement par l'aide sociale, il peut s'avérer difficile d'obtenir un reçu. De plus, il peut être ardu pour certaines personnes d'avoir accès aux formulaires d'impôt. Sans compter qu'il faut de la planification pour les envoyer et les classer. C'est aussi facile de les perdre.

Enfin, bien des gens nous ont dit qu'une pression est exercée sur les personnes en situation de pauvreté, qui doivent mener une vie exemplaire pour obtenir de l'aide. Il n'y a pas place à l'erreur ou à la défaillance, sinon les conséquences peuvent être désastreuses.

Voici certaines des solutions proposées lors des séances de consultation :

- instaurer un système de gestion de cas pour aider les gens à se retrouver dans les systèmes compliqués de prestations;
- éviter les solutions uniques pour la conception de programmes et la prestation de services (p. ex. offrir plusieurs points d'accès et mécanismes de prestation de services et avoir des critères d'admissibilité souples avec des seuils graduels);
- informer les gens, particulièrement les aînés, pour les aider à comprendre les procédures à suivre pour demander les prestations auxquelles elles ont droit;
- améliorer la coordination entre les systèmes fédéraux, provinciaux et territoriaux;
- instaurer une déclaration d'impôt automatique pour les personnes à faible revenu pour qu'elles puissent profiter de toutes les prestations auxquelles elles ont droit;
- adopter des approches systémiques de la réduction de la pauvreté.

Offrir un soutien à l'emploi et au revenu

Durant les séances de consultation, on nous a mentionné les nombreuses difficultés rencontrées sur le marché du travail. Il a notamment été question d'emplois à temps plein qui ne permettent pas de répondre aux besoins fondamentaux des travailleurs et du salaire minimum qui est en dessous du seuil de la pauvreté. Certaines personnes nous ont aussi dit qu'elles devaient cumuler plusieurs emplois à temps partiel ou à la demande pour joindre les deux bouts. D'autres nous ont signalé que leur emploi n'offrait pas suffisamment d'avantages sociaux.

« Quand on parle de pauvreté, le premier problème est le revenu, le deuxième problème est le revenu et le troisième problème est le revenu. »

– Participant.e à la séance de consultation sur la santé, le bien-être et la pauvreté

Enfin, on nous a parlé des problèmes de racisme et de discrimination sur le marché du travail. Des intervenants ont aussi mentionné les difficultés rencontrées par les immigrants et les réfugiés installés au Canada. Les systèmes actuels donnent lieu à des inégalités dans le domaine de l'emploi ou dans les démarches pour obtenir un statut d'immigrant. Les politiques d'immigration, par exemple, cherchent à attirer des personnes éduquées et hautement qualifiées au Canada. Ces personnes obtiennent leur résidence permanente, mais leur expérience de travail et leur formation (baccalauréats, diplômes, certificats, etc.) ne sont pas toujours reconnues. L'attitude protectionniste de l'« expérience canadienne » peut rendre la tâche difficile aux immigrants qui cherchent à faire reconnaître leur expérience au Canada. Par ailleurs, les travailleurs essentiels et les travailleurs peu spécialisés

qui arrivent au Canada comme travailleurs étrangers temporaires n'ont souvent aucune possibilité d'accéder à la résidence permanente.

« Les gouvernements doivent réaliser que des vies sont ruinées d'un seul trait de stylo... Comment puis-je vivre avec 900 \$ par mois alors que je ne trouve pas de logement à moins de 700 \$ par mois? Dites-moi comment je dois faire pour vivre avec 900 \$ par mois. »

– Participant.e à la séance de consultation de Terre-Neuve-et-Labrador

Bien des intervenants nous ont mentionné que les prestations actuelles ne répondent pas adéquatement aux besoins des gens. C'est particulièrement vrai pour les personnes qui reçoivent de l'aide sociale et des prestations d'invalidité. Les gens sont souvent obligés de vivre dans un logement inadéquat ou insalubre et de faire appel à des services comme les banques alimentaires. Bien des intervenants ont aussi mentionné que certaines personnes ne peuvent payer leurs médicaments d'ordonnance ou se déplacer pour aller à leurs rendez-vous médicaux.

Durant les séances de consultation, on nous a parlé de la nécessité absolue de veiller à ce que les prestations répondent aux besoins des gens. Voici certaines des solutions proposées lors des séances de consultation :

- des programmes universels et généralisés de soutien au revenu, ainsi qu'un soutien ciblé pour les personnes qui en ont besoin;
- de l'aide financière versée directement à la population par le gouvernement fédéral;
- l'adoption de normes nationales fixées par le gouvernement fédéral pour les paiements de transfert aux provinces et territoires (p. ex. rendre le financement fédéral conditionnel au respect de normes minimales);
- la modification du régime fiscal pour permettre aux gens en situation d'immigration précaire d'avoir accès aux programmes et services (p. ex. Allocation canadienne pour enfants);
- un programme national d'alimentation scolaire;
- un revenu minimal garanti pour assurer un niveau de vie minimal à tout le monde.



CHAPITRE

5

RECOMMANDATIONS

Dans le rapport initial du Conseil consultatif national sur la pauvreté, *Pour mieux comprendre*, nous avons recommandé que le gouvernement du Canada poursuive sa mise en œuvre de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. Nous avons également recommandé de porter une attention particulière aux secteurs où les progrès étaient insuffisants et aux groupes qui ont été mal servis, notamment en intervenant relativement à la sécurité alimentaire et au logement, ainsi qu'à la pauvreté chez les peuples autochtones, les immigrants, les réfugiés, les groupes ethnoculturels et racisés, les personnes en situation de handicap, les personnes 2SLGBTQ et les personnes en situation d'itinérance. Nous avons recommandé que les stratégies de réduction de la pauvreté soient appuyées par les systèmes et la collecte de données sociodémographiques afin d'intégrer des analyses désagrégées de ces données au processus décisionnel. Nous invitons également le gouvernement du Canada à renforcer les stratégies, les politiques et les programmes pour offrir un filet de sécurité sociale coordonné et solide aux Canadiens. Plus important encore : nous avons recommandé que le soutien du revenu au Canada soit égal ou supérieur au seuil officiel de la pauvreté au Canada.

Dans le présent rapport, nous présentons certains progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans *Pour mieux comprendre*. Nous avons également formulé des recommandations supplémentaires en fonction des dernières données disponibles et des commentaires émis lors de nos séances de consultation. De nombreux investissements ont été consentis pour réduire la pauvreté et ses différentes dimensions, et nous avons constaté des progrès sur le taux global de pauvreté. Toutefois, les inégalités, la discrimination et le racisme continuent de limiter les progrès et les possibilités pour certaines des personnes les plus vulnérables et marginalisées du Canada. Si nous voulons réaliser de véritables progrès, les mesures de réduction de la pauvreté doivent viser à éliminer les inégalités, la discrimination et le racisme systémique.

Le Conseil consultatif national sur la pauvreté estime qu'il y a un besoin urgent et immédiat de mettre en œuvre les recommandations énoncées dans le **rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et le rapport intitulé *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées***. Nous recommandons également de prendre des mesures pour empêcher les gens de sombrer dans la pauvreté, pour améliorer les mesures de soutien offertes aux personnes vivant dans la pauvreté, pour bonifier la sécurité du revenu et pour mettre l'accent sur les transitions hors de la pauvreté.

Nos recommandations sont conçues pour que le gouvernement continue de réduire le taux de pauvreté au Canada, que la réduction de la pauvreté bénéficie équitablement aux groupes marginalisés et que personne ne soit laissé pour compte pendant la transition de la crise à la relance.

Favoriser la prospérité autochtone grâce à la vérité, à la réconciliation et aux relations renouvelées

Pendant nos séances de consultation, nous avons entendu parler de la pauvreté au sein des communautés autochtones. Les répercussions du colonialisme et du racisme sont directement et indirectement liées au taux de pauvreté constamment disproportionné chez les peuples autochtones. En outre, on nous a parlé de la violence infligée aux peuples autochtones par les administrations fédérale, provinciales et territoriales, qui est la cause de traumatismes permanents et du racisme envers les Autochtones qui imprègne le marché du travail, le secteur du logement, l'éducation, la protection de la jeunesse, le système de justice pénale, la prestation de services et même le quotidien.

De plus, lors de la rédaction de ce rapport, nous avons appris la découverte de restes d'enfants autochtones dans des tombes anonymes sur des sites de pensionnats. Il s'agit d'un rappel choquant des séquelles qu'ont laissées les politiques gouvernementales, notamment le système des pensionnats indiens et le retrait forcé de milliers d'enfants autochtones de leurs foyers et de leurs familles lors de la rafle des années soixante. Plusieurs enquêtes et rapports s'intéressent au processus de réconciliation quant à ces mauvais traitements et ces traumatismes du passé. Ils présentent des mesures concrètes pour faire avancer la réconciliation avec les peuples autochtones. La mise en œuvre des appels à l'action offre également un modèle à suivre pour remodeler les systèmes et résoudre les problèmes dans une optique d'équité. À cette fin, le Conseil recommande ce qui suit.

Tous les signataires de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens devraient immédiatement mettre en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Le gouvernement du Canada devrait mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport intitulé *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.

Favoriser l'équité grâce à des programmes, des mesures de soutien et des prestations

Bien que la réduction du taux global de pauvreté explique une partie du phénomène, elle peut camoufler les inégalités auxquelles font face certains groupes. Le fait de réduire le taux global de pauvreté sans prêter une attention particulière aux groupes les plus durement touchés fait fi des inégalités et n'aide pas ceux qui en ont le plus besoin.

Nous sommes conscients que certains groupes font face à des niveaux de pauvreté démesurément élevés. En effet, les populations noires, les personnes 2SLGBTQ, les Autochtones et les personnes en situation de handicap sont plus à risque de vivre dans la pauvreté que la population générale. Lors de nos séances de consultation, les personnes présentes ont parlé du traitement des personnes vivant dans la pauvreté et du rôle que jouent le racisme et la discrimination dans la réduction des possibilités sur le marché du travail et de l'accès aux services et aux prestations. Les cibles de réduction de la pauvreté du gouvernement du Canada s'alignent sur les objectifs de développement durable des Nations Unies. Conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, le gouvernement du Canada ne doit « laisser personne de côté » et doit s'efforcer d'aider d'abord les plus défavorisés. Pour ce faire, nous réitérons notre recommandation de l'année dernière :

Tous les sondages de Statistique Canada et les enquêtes auprès de la population canadienne devraient poser des questions inclusives et offrir des choix de réponse inclusive sur les femmes et l'équité des genres, les origines autochtones, le statut d'immigrant et de réfugié, l'origine ethnique, l'invalidité, le placement en établissement, l'orientation sexuelle et l'identité de genre afin de permettre la désagrégation systématique des données permettant de faciliter la prise des décisions et la déclaration des inégalités en matière de pauvreté.

Nous recommandons également ce qui suit.

Tout en poursuivant ses objectifs globaux de réduction de la pauvreté, le gouvernement du Canada devrait aider les personnes les plus défavorisées d'abord. Ainsi, il devrait s'engager à réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030 chez les populations marginalisées, y compris les populations noires, les personnes 2SLGBTQ, les Autochtones et les personnes en situation de handicap. Aussi, il devrait centrer ses stratégies, ses initiatives et ses mesures de soutien actuelles et éventuelles sur ces groupes en les nommant expressément.

Favoriser la dignité grâce à un accès accru et à une conception et à une prestation de services améliorées

Durant nos séances de consultation, on nous a parlé des processus de demande déshumanisants, de la stigmatisation sociale et des exigences strictes régissant l'accès aux services qui, bien souvent, privent les gens de leur dignité. On nous a aussi dit que certains programmes et services ne sont pas toujours accessibles aux personnes qui en ont le plus besoin. Cette difficulté d'accès pourrait être la cause de limites à l'admissibilité comme le statut d'immigrant ou encore du manque de mesures de soutien à la transition qui tiennent compte des besoins changeants. Les gens ont aussi dit que certains systèmes et mesures de soutien universels, conçus pour aider les gens, causaient plutôt des traumatismes supplémentaires. Ces systèmes ne tiennent pas compte des facteurs de marginalisation intersectionnels, des besoins complexes des personnes ou des besoins de ceux qui ont recours à ces systèmes, car ils ont été conçus par souci d'efficacité et de commodité bureaucratique. On nous a dit que la stigmatisation associée à l'accès aux prestations est si importante que, dans certains cas, les gens décident de ne pas obtenir ces prestations et ces services, qui leur sont pourtant indispensables. Le Conseil recommande donc ce qui suit.

Les administrations devraient simplifier la prestation de programmes et de services pour tous en améliorant la coordination et la couverture fondée sur les besoins et en favorisant un accès exempt d'obstacles. Plus précisément, les administrations devraient instaurer des mécanismes de contributions de la collectivité pour faire appel aux personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté lors de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et du développement continu des politiques, des programmes et des services. Les administrations devraient recueillir des données de programme désagrégées afin de démontrer et d'améliorer l'accès équitable et le recours aux programmes et aux services.

Le gouvernement du Canada devrait mettre en œuvre l’inscription automatique aux prestations fédérales afin que les personnes aient accès au soutien et aux services qui pourraient les dérober aux griffes de la pauvreté. La déclaration automatique de revenus est un mécanisme qui peut aider à ce titre.

Concevoir des systèmes et des structures solides axés sur l’intervention précoce et la prévention de la pauvreté

Les efforts de réduction de la pauvreté visent bien souvent à sortir les gens de la pauvreté. Nous insistons toutefois sur la nécessité d’empêcher plutôt les gens de sombrer dans la pauvreté en premier lieu. À cet effet, les investissements en amont sont une bonne solution. La pandémie de COVID-19 nous a permis de réévaluer nos priorités, nos structures et nos systèmes actuels afin de bâtir de meilleurs systèmes plus solides. Cela signifie qu’il faut investir dans les périodes de transition difficiles de la vie, notamment lorsque les jeunes sortent du réseau de protection de la jeunesse ou lorsque les gens quittent l’établissement dans lequel ils étaient placés. C’est donc dire qu’il faut impliquer les groupes marginalisés dans le développement et la mise en œuvre des programmes pour s’assurer qu’ils atteignent tout le monde de façon équitable. Il faut aussi offrir des mesures de soutien publiques suffisantes et durables aux fournisseurs de services et aux organismes sans but lucratif qui contribuent de façon cruciale aux efforts communautaires pour prévenir la pauvreté.

Nous recommandons ce qui suit.

Le gouvernement du Canada devrait s'empresse de mettre en œuvre toutes les mesures de soutien et les prestations annoncées publiquement. Ces importants investissements (système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien, prestation d'invalidité canadienne, Allocation canadienne pour les travailleurs et la Stratégie nationale sur le logement, y compris Vers un chez-soi) sortiront les gens de la pauvreté et aideront les prochaines générations à éviter de sombrer dans la pauvreté.

Le gouvernement du Canada devrait accroître les investissements dans les prestations et les programmes sociaux importants qui répondent aux besoins des gens et les gardent hors des griffes de la pauvreté (transport, santé, santé mentale, sécurité alimentaire, niveau de scolarité, perfectionnement des compétences et mesures de soutien pour les familles et les personnes en période de transition).

Offrir un soutien à l'emploi et au revenu

L'emploi est souvent présenté comme un moyen de sortir de la pauvreté. Toutefois, nous savons que certaines personnes qui travaillent à temps plein vivent en deçà du seuil officiel de la pauvreté au Canada. Pendant nos séances de consultation, on nous a parlé des difficultés présentes dans l'économie du travail à la demande, qui est caractérisée par une insécurité et une précarité d'emploi importantes. Nous avons aussi entendu parler d'emplois qui n'offrent pas d'avantages, comme les congés de maladie. Les gens ont par ailleurs insisté sur le fait que le racisme et la discrimination sur le marché du travail occasionnent des difficultés additionnelles pour les immigrants, les réfugiés, les communautés racisées, les personnes 2SLGBTQ, les femmes et les Autochtones.

D'autres ont mentionné que la responsabilité de l'amélioration des pratiques d'emploi est partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les employeurs. Le gouvernement du Canada a récemment pris des engagements au chapitre de l'emploi, dont la hausse du salaire minimum à 15 \$ l'heure dans les lieux de travail sous réglementation fédérale. Il prévoit également élargir la portée de l'Allocation canadienne pour les travailleurs afin de soutenir environ 1 million de personnes de plus et, du même coup, faire passer près de 100 000 travailleurs au-dessus du seuil officiel de la pauvreté au Canada.

Cependant, des difficultés particulières subsistent toujours en ce qui a trait à la nature changeante du travail, notamment l'économie du travail à la demande et du travail à temps partiel. Nommons entre autres l'accès aux avantages pour certains des travailleurs les plus vulnérables. Le revenu de base est suggéré depuis de nombreuses années comme solution possible pour assurer un soutien équitable et suffisant à tous les individus. La crise sanitaire et économique engendrée par la COVID-19 a accéléré la discussion à ce sujet. Un revenu de base établi au-dessus du seuil de pauvreté aiderait à résoudre les problèmes susmentionnés centrants la conception et la prestation des programmes sur la dignité et l'équité.

À cette fin, le Conseil consultatif national sur la pauvreté réitère les recommandations formulées dans *Pour mieux comprendre*.

Le gouvernement du Canada devrait collaborer avec les provinces et les territoires afin de tirer parti de sa réponse à la COVID-19 et de consolider les stratégies, les programmes et les politiques en place. Ces mesures permettraient d'offrir un filet de sécurité sociale coordonné et solide au Canada grâce à un soutien du revenu équivalant au moins au seuil officiel de la pauvreté au Canada.

Nous recommandons également ce qui suit.

Le gouvernement du Canada devrait prendre l'initiative d'offrir et d'encourager de meilleures possibilités d'emploi pour les groupes marginalisés, y compris les Autochtones, les personnes racisées, les immigrants, les réfugiés, les jeunes, les personnes récemment placées en établissement et les personnes en situation de handicap.

Le gouvernement devrait continuer de prêcher par l'exemple en donnant suite à ses engagements et en offrant un salaire minimum au-dessus du seuil officiel de la pauvreté au Canada (pour les emplois à temps plein), tout en adoptant des pratiques d'emploi équitables en tout temps. Il devrait également utiliser son influence, notamment en matière de contrats, de subventions et contributions et d'aide à l'emploi, pour encourager tous les employeurs à établir des politiques d'emploi et de rémunération équitables.

Le gouvernement du Canada devrait accroître l'accès aux avantages liés à l'emploi (p. ex. assurance-emploi et congé de maladie payé) pour les travailleurs autonomes, les travailleurs de l'économie du travail à la demande et les travailleurs à temps partiel.

Références

- ABRAMOVICH, A., et coll. (2020). « Assessment of Health Conditions and Health Service Use Among Transgender Patients in Canada », *JAMA Network Open*, vol. 3, n° 8, e2015036
- ABRAMOVICH, A., et coll. (En cours d'examen). *Investigating the impacts of COVID-19 among 2SLGBTQ youth experiencing homelessness*
- ARAÚJO, L. A., et coll. (2020). « The potential impact of the COVID-19 pandemic on child growth and development: a systematic review », *Jornal de Pediatria*, vol. 97, n° 4, <https://doi.org/10.1016/j.jped.2020.08.008>
- BABCHISCHIN, K., L. KEOWN, et K. MULARCZYK (2021). *Débouchés économiques des délinquants sous responsabilité fédérale au Canada*. Ottawa, Sécurité publique Canada. <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2021-r002/2021-r002-fr.pdf>
- BEDDIE, N., D. MACDONALD, et D. WILSON (2019). *Vers la Justice : S'attaquer à la pauvreté des enfants autochtones au Canada*, Upstream, https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2019/07/Upstream_report_final-French-June-24-2019.pdf
- BRUNET, S. (2020). « Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'indicateur NEET (ni en emploi, ni aux études, ni en formation), mars et avril 2020 », *Feuille d'information : Indicateurs de l'éducation au Canada* (N° 81-599-X au catalogue – N° 15), Ottawa, Statistique Canada, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/81-599-x/81-599-x2020001-fra.htm>
- BUSHIK, T., M. TJEPKEMA, et L. MARTEL (2020). « Disparités socioéconomiques en matière d'espérance de vie et d'espérance de vie en santé au sein de la population à domicile au Canada », *Rapports sur la santé* (N° 82-003-X au catalogue), Ottawa, Statistique Canada, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2020001/article/00001-fra.htm>

CENTRE DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE (2021). *One year into pandemic, about one in five Canadians reporting high levels of mental distress*, <https://www.camh.ca/en/camh-news-and-stories/one-in-five-canadians-reporting-high-levels-of-mental-distress>

CLARKE, J. (2021). « Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes au Canada », *StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur* (N° 45-28-0001 au Canada), Ottawa, Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/45-28-0001/2021001/article/00025-fra.pdf?st=ZAKr8Sv6>

COMITÉ CONSULTATIF SPÉCIAL SUR L'ÉPIDÉMIE DE SURDOSES D'OPIOÏDES (juin 2021). *Méfais associés aux opioïdes et aux stimulants au Canada*, Ottawa, Agence de la santé publique du Canada, <https://sante-infobase.canada.ca/mefaits-associes-aux-substances/opioides-stimulants>

COMITÉ LOGEMENT DE LA PETITE-PATRIE (2020). *Entre fraude et spéculations : enquêtes sur les reprises et évictions de logements*, Montréal

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES (2020). *Rapport de surveillance des communications 2019* (N° de catalogue : BC9-9F-PDF), Ottawa, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, <https://crtc.gc.ca/fra/publications/reports/policymonitoring/2019/index.htm>

GALARNEAU, D., et L. GIBSON (2020). « Tendances de l'endettement des diplômés postsecondaires au Canada : résultats de l'Enquête nationale auprès des diplômés de 2018 », *Regards sur la société canadienne* (N° 75-006-X au catalogue), Ottawa, Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2020001/article/00005-fra.htm>

HOU, F., K. FRANK, et C. SCHIMMELE (2020). « Répercussions économiques de la COVID-19 chez les groupes de minorité visible », *StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur* (N° 45-28-0001 au catalogue), Ottawa, Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00042-fra.htm>

LAIDLEY, J., et H. ALDRIDGE (2020). *Welfare in Canada, 2019*, Toronto, Maytree, https://maytree.com/wp-content/uploads/Welfare_in_Canada_2019.pdf

LYSYK, B. (2021). *Préparation et gestion en lien avec la COVID-19 : Rapport spécial sur la préparation et la réponse à la pandémie dans les foyers de soins de longue durée*, Toronto, Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, https://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/specialreports/specialreports/COVID-19_ch5readinessresponseLTC_fr202104.pdf

MACDONALD, D. (mars 2020). *COVID-19 and the Canadian workforce Reforming EI to protect more workers*, Centre canadien de politiques alternatives, <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/covid-19-and-canadian-workforce>

MALAKIEH, J. (décembre 2021). « Statistiques sur les services correctionnels pour les adultes et les jeunes, 2018-2019 x, *Juristat* (N° 85-002-X au catalogue), Ottawa, Statistique Canada

MORISSETTE, R., et coll. (juin 2021). « Travailleurs recevant des paiements du programme de la Prestation canadienne d'urgence en 2020 », *StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur* (N° 45-28-0001 au catalogue), Ottawa, Statistique Canada, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2021001/article/00021-fra.htm>

POSTILL, G., et coll. (2021). « Excess mortality in Ontario during the COVID-19 pandemic », *Science Briefs of the Ontario COVID-19 Science Advisory Table*, vol. 2, n° 29, <https://doi.org/10.47326/ocsat.2021.02.29.1.0>

- PROKOPENKO, E., et C. KEVINS (2020). « Vulnérabilités liées à la COVID-19 chez les Canadiens et les Canadiennes LGBTQ2+ », *StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur* (N° 45-28-0001 au catalogue), Ottawa, Statistique Canada, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00075-fra.htm>
- ROTERMANN, M. (2020). « Les Canadiens qui s'estiment en moins bonne santé mentale pendant la pandémie de COVID-19 sont plus susceptibles de déclarer une consommation accrue de cannabis, d'alcool et de produits du tabac », *StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur* (N° 45-28-0001 au catalogue), Ottawa, Statistique Canada, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00008-fra.htm>
- SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (28 janvier 2020). *Le taux d'inoccupation nationale a augmenté en 2020* [communiqué de presse], Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement, <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/media-newsroom/news-releases/2021/national-vacancy-rate-increased-2020>
- STATISTIQUE CANADA (février 2021). « Étude : Aperçu de l'expérience des Canadiens noirs sur le marché du travail pendant la pandémie », *Le Quotidien*, Ottawa, Statistique Canada, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210224/dq210224b-fra.htm>
- TAM, T. (octobre 2020). *Du risque à la résilience : une approche axée sur l'équité concernant la COVID-19*, Ottawa, Agence de la santé publique du Canada, <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/organisation/publications/rapports-etat-sante-publique-canada-administrateur-chef-sante-publique/du-risque-resilience-approche-equite-covid-19.html>
- THE CARE ECONOMY (avril 2021). *Comment faire de la prochaine élection une élection axée sur les soins*, https://thecareeconomy.ca/wp-content/uploads/2021/05/TheCaringElection_FR.pdf
- VILLE DE TORONTO (s.d.) *COVID-19: Status of Cases in Toronto*, <https://www.toronto.ca/home/covid-19/covid-19-latest-city-of-toronto-news/covid-19-status-of-cases-in-toronto/>



ANNEXES



ANNEXE A

Glossaire

2SLGBTQ	Acronyme correspondant à lesbienne, gai, bisexuel, trans, queer, bispirituel et en questionnement.
Adapté à la culture	Démarche qui tient compte du fait que les contextes sociaux et historiques, ainsi que les déséquilibres de pouvoir structurels et interpersonnels, façonnent les interactions et les expériences.
Assimilation	Processus utilisé par le gouvernement du Canada pour obliger les Autochtones à adopter les croyances, les langues et les coutumes de la société canadienne, entraînant du même coup l'effacement des langues et des cultures autochtones.
Autochtone	Au Canada, les Premières Nations regroupent de nombreuses communautés, langues, traditions, cultures et personnes. Nous nous sommes efforcés d'honorer ces communautés et ces personnes en les représentant tout au long du présent document en choisissant soigneusement nos mots. Nous sommes conscients que nous ne pouvons pas mentionner et transmettre efficacement les récits de toutes les Premières Nations du Canada. Notre rapport est limité par le fait même d'utiliser la vaste définition du terme « Autochtone » pour traduire la beauté et les nuances de ces communautés et de ces personnes.

Colonialisme	La création du Canada en tant que pays repose sur le processus de colonisation. Dans le cadre du colonialisme de peuplement au Canada, les peuples autochtones qui y résidaient ont subi un déplacement forcé, ont été victimes d'un génocide et ont été soumis à un processus d'assimilation. Le processus d'assimilation au Canada est bien documenté des années 1800 aux années 1990. Le colonialisme de peuplement au Canada était structuré de façon à cibler systématiquement les Autochtones dans le but de privilégier les colons venus s'établir au Canada. Les répercussions de la colonisation sur le Canada se font ressentir dans sa culture, son histoire, ses politiques, ses lois et sa législation. Les anciennes colonies sont devenues les provinces que nous connaissons aujourd'hui.
Discrimination	Traitement injuste ou préjudiciable de différentes catégories de personnes, surtout en raison de l'origine ethnique, de l'âge, du sexe, de l'identité de genre et de l'orientation sexuelle.
Données désagrégées	Données extraites, puis divisées en unités d'information plus petites, habituellement pour révéler des tendances, des motifs et des observations.
Élaboration conjointe	<p>Concertation de deux parties ou plus en vue de concevoir ou de créer quelque chose.</p> <p>La relation actuelle entre les Autochtones au Canada et le gouvernement est fortement définie par les effets du colonialisme de peuplement et de la résistance autochtone.</p>
Famille monoparentale	Désigne un parent qui n'est pas marié et n'a pas de conjoint et qui élève un ou plusieurs enfants.

Filet de sécurité sociale	Ensemble de services et d'allocations de soutien fournis par l'État ou d'autres institutions pour améliorer les conditions de vie des personnes et des familles qui vivent – ou risquent de vivre – dans la pauvreté.
Homophobie	Peur irrationnelle ou préjugés à l'encontre des personnes qui sont ou sont perçues comme étant homosexuelles, lesbiennes, bisexuelles ou non hétérosexuelles.
Inclusion	Élimination des sources de biais relationnels en veillant à ce que le statut de groupe identitaire ne soit pas lié à l'accès aux ressources. Création de possibilités pour les personnes diversifiées de former des liens personnalisés et transversaux et d'intégrer des idées au-delà des frontières interpersonnelles en vue d'une résolution conjointe des problèmes.
Insécurité alimentaire	Incapacité de se procurer ou de consommer des aliments de qualité, en quantité suffisante de façon socialement acceptable, ou l'incertitude d'être en mesure de le faire.
Intersectionnalité	Façon complexe et cumulative dont les effets de multiples formes de discrimination se combinent, se chevauchent ou se recoupent, surtout dans les expériences des personnes ou des groupes marginalisés.
Mesure de faible revenu	La Mesure de faible revenu définit le faible revenu comme étant inférieur à un pourcentage fixe de revenu. Un ménage est réputé à faible revenu lorsque son revenu est inférieur à 50 % du revenu médian des ménages, ajusté pour tenir compte du nombre de personnes constituant le ménage.

Mesure du panier de consommation (MPC)	Mesure de faible revenu basée sur le coût d'un panier de biens et de services précis correspondant à un niveau de vie de base et modeste. Le panier comprend la nourriture, l'habillement, le transport, le logement et d'autres dépenses pour une famille de deux adultes âgés de 25 à 49 ans et deux enfants âgés de 9 et 13 ans.
Obstacles systémiques	Politiques, pratiques ou procédures qui font en sorte que certaines personnes sont exclues ou reçoivent un accès inégal à des services, par exemple.
Optique d'équité	Analyse ou diagnostic des conséquences de la conception et de la mise en œuvre de politiques sur les personnes et les groupes marginalisés et mal desservis pour repérer les obstacles et, potentiellement, les éliminer.
Ordonnances interdictives et ordonnances de protection	Ordonnances émises par les tribunaux de la famille visant à interdire à un individu auquel une autre personne est mariée ou a déjà été mariée (ou un partenaire ou un ancien partenaire avec lequel elle a habité) de faire certaines choses, comme communiquer avec la personne ou s'approcher d'elle ou de ses enfants. Les ordonnances sont exécutoires, et leur non-respect peut entraîner des accusations criminelles. Le nom utilisé pour ces ordonnances varie selon la province.
Orientation sexuelle	Attirance sexuelle ou émotionnelle pour des personnes en fonction de leur identité de genre ou de leur sexe. L'hétérosexualité, l'homosexualité et la bisexualité sont des exemples d'orientations sexuelles.
Pauvreté intergénérationnelle	Pauvreté vécue par plusieurs générations d'une même famille.

Pauvreté multidimensionnelle	Reconnaissance que la pauvreté ne se limite pas au manque de revenus et qu'elle entraîne toutes sortes de conséquences liées au manque de revenus, y compris une mauvaise santé, des conditions de logement dangereuses et un manque d'accès à la nourriture.
Personnes ayant une expérience vécue	Personnes ayant connu la pauvreté ou vivant actuellement dans la pauvreté et qui sont en mesure de partager leur savoir, leurs réflexions et leurs opinions pour aider à éclairer l'élaboration de politiques, de procédures et de programmes.
Population/groupe marginalisé(e)	Groupe de personnes exclu d'une pleine participation à la société ou ayant le sentiment d'être insignifiant ou sans importance.
Sécurité alimentaire	Mesure de la disponibilité des aliments sains et de la capacité individuelle d'y avoir accès.
Seuil officiel de la pauvreté au Canada	Le seuil officiel de la pauvreté au Canada correspond à la mesure du panier de consommation (voir Mesure du panier de consommation), conformément à la <i>Loi sur la réduction de la pauvreté</i> .
Stigmatisation	Fort sentiment de désapprobation que la plupart des membres d'une société ont par rapport à quelque chose et au groupe de personnes qui y est associé, surtout lorsque l'objet de leur désapprobation est une injustice.
Trans	Terme utilisé pour décrire les personnes dont l'identité de genre ne correspond pas à leur sexe à la naissance. Trans est aussi un hyperonyme qui regroupe ceux qui se définissent comme queers, au genre fluide et ceux dont l'identité de genre ne cadre pas avec les normes de genre.

Transphobie

Sentiments de rage, de haine et de désapprobation envers les personnes qui s'identifient comme transgenres ou non binaires. La transphobie peut se manifester de nombreuses façons, y compris par des attaques verbales, psychologiques et physiques.

ANNEXE B

Organismes ayant participé aux séances de consultation

Le Secrétariat du Conseil consultatif national sur la pauvreté a surveillé les participants dans les pièces des séances consultatives. Toutefois, si votre organisme n'est pas inscrit ci-dessous, veuillez contacter EDSC.CCNP-NACP.ESDC@hrsdcc-rhdcc.gc.ca pour qu'il soit rajouté.

Alberta

- C5 North East Community Hub
- Calgary Catholic Immigration Society (CCIS)
- Edmonton Social Planning Council
- EndPovertyEdmonton

Colombie-Britannique

- Aboriginal Community Career Employment Services Society (ACCESS)
- Decoda Literacy Solutions
- Native Education College
- Options Community Services
- RainCity Housing and Support Society
- Société d'habitation autochtone Lu'ma
- Vancouver Poverty Advisory Committee

Île-du-Prince-Édouard

- Centraide Île-du-Prince-Édouard

Manitoba

- SEED Winnipeg
- Winnipeg Harvest
- Winnipeg Poverty Reduction Roundtable

Nouveau-Brunswick

- Capacité NB
- Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick
- Literacy Coalition of New Brunswick
- Living SJ
- Réseau d'inclusion communautaire de Kent
- Saint John Human Development Council
- Saint John Learning Exchange
- Société d'inclusion économique et sociale
- Vibrant Communities Charlotte County
- Volunteer Centre of Charlotte County

Nouvelle-Écosse

- Amherst Poverty Reduction Advisory Committee
- Immigrant Services Association of Nova Scotia (ISANS)

Ontario

- 360 Kids
- Aunties on the Road
- Black Health Alliance
- Black Legal Action Centre
- Blue Door Shelters
- Campagne 2000
- Centre d'action pour la sécurité du revenu
- Centre de santé Sherbourne
- Coalition ontarienne de formation des adultes (COFA)
- Eva's Initiatives

- Kiikenomaga Kikenjigewen Employment & Training Services (KKETS)
- Le 519
- Leading in Colour
- Minwaashin Lodge
- Ottawa Chinese Community Service Centre
- PROOF
- Santé arc-en-ciel Ontario
- Two-Spirited People of the 1st Nations
- YMCA du Grand Toronto

Organismes nationaux

- ABC Alpha pour la vie Canada
- Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance
- Assemblée des Premières Nations (APN)
- Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU)
- Association des femmes autochtones du Canada (AFAC)
- Banques alimentaires Canada
- Canada sans pauvreté
- Canadian Poverty Institute
- Canadian Urban Sustainability Practitioners
- Centraide Canada
- Centre d'action de Maple Leaf pour la sécurité alimentaire
- Centre des compétences futures – Université Ryerson
- Centres communautaires d'alimentation du Canada
- Chez toi
- Citoyens pour une politique juste
- Club des petits déjeuners du Canada
- Collège Frontière
- Commission canadienne des droits de la personne
- Conseil canadien pour la réussite des jeunes
- Conseil d'adoption du Canada
- Conseil des Canadiens avec déficiences
- Couleur de la pauvreté – Couleur du changement

- Échanges Racines canadiennes
- Fédération canadienne des municipalités
- Fondations communautaires du Canada
- Habitat pour l'humanité Canada
- Institut alimentaire Arrell
- Institut Tamarack
- Jeunes pris en charge Canada
- L'Arche Canada
- Le Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences (RESDAC)
- Maytree
- Médecins sans frontières
- Pathway to Possibilities (PTP)
- Pauktuutit Inuit Women of Canada
- Réseau d'action des femmes handicapées du Canada
- Réseau national du droit au logement
- Sécurité alimentaire Canada
- Services de transition d'urgence pour les vétérans (VETS Canada)
- Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations
- Transition
- Unicef Canada
- Vers un chez-soi
- YWCA Canada

Québec

- Baobab Familial
- Carrefour jeunesse-emploi de Vaudreuil-Soulanges
- CLSC de Parc-Extension
- Club Ami
- Collectif petite enfance
- Dans la rue
- Femmes du monde à Côte-des-Neiges
- Fondation Dr Julien
- Institut de recherche et d'informations socioéconomiques
- La Maison Bleue de Côte-des-Neiges
- La Maison Bleue de Parc-Extension
- Mission Old Brewery
- MultiCaf

- Organisation d'éducation et d'information logement (OEIL) de Côte-des-Neiges
- Projet Genèse
- Table de quartier de Parc-Extension
- Western Quebec Literacy Council

Saskatchewan

- Banque alimentaire de Saskatoon
- Centraide Saskatoon
- OUT Saskatoon
- Provincial Association of Transition Houses and Services of Saskatchewan (PATHS)
- Saskatoon Poverty Reduction Partnership
- SIGN

Terre-Neuve-et-Labrador

- Centraide Terre-Neuve-et-Labrador
- Community Employment Collaboration
- Community Sector Council Newfoundland & Labrador

Territoires du Nord-Ouest

- Alternatives North

Yukon

- Yukon Anti-Poverty Coalition



ANNEXE C

Progrès relatifs aux engagements et aux investissements du gouvernement

Depuis la publication de *Pour mieux comprendre*, le gouvernement du Canada a pris des engagements et élaboré des propositions qui visent à donner suite aux recommandations ci-dessous.

Investissements ciblés dans l'insécurité alimentaire, le logement et l'itinérance, la littératie et la numératie, et l'écart de la pauvreté

Initiatives gouvernementales	Description
Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire et Fonds des infrastructures alimentaires locales	Le budget de 2021 a prévu un investissement de 140 millions de dollars en 2021-2022 afin de bonifier le Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire et le Fonds des infrastructures alimentaires locales, ce qui permettra de prévenir la faim, de renforcer la sécurité alimentaire dans nos communautés et de fournir des aliments nutritifs à un plus grand nombre de Canadiens.
Programme Nutrition Nord Canada	Le budget de 2021 a prévu un investissement de 163,4 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour élargir le programme Nutrition Nord Canada et permettre au ministre des Affaires du Nord de travailler directement avec des partenaires autochtones, notamment dans l'Inuit Nunangat, pour lutter contre l'insécurité alimentaire.
Initiative pour la création rapide de logements	Le budget de 2021 a prévu un investissement de 1,5 milliard de dollars supplémentaires pour l'Initiative pour la création rapide de logements, en 2021-2022, afin de répondre aux besoins urgents des Canadiens vulnérables en leur fournissant rapidement un logement abordable adéquat.
Fonds d'innovation pour le logement abordable	Le budget de 2021 a prévu un investissement de 600 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2021-2022, pour renouveler et élargir le Fonds d'innovation pour le logement abordable, ce qui favorise de nouveaux modèles de financement et des techniques de construction novatrices dans le secteur du logement abordable.

Initiatives gouvernementales	Description
Allocation canadienne pour le logement	Le budget de 2021 a prévu un investissement de 315,4 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2021-2022, par l'intermédiaire de l'Allocation canadienne pour le logement, pour accroître le soutien financier offert directement aux femmes à faible revenu et aux enfants fuyant la violence afin de les aider à payer leur loyer.
Initiative fédérale de logement communautaire	Le budget de 2021 a prévu un investissement de 118,2 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2021-2022, dans le cadre de l'Initiative fédérale de logement communautaire, pour appuyer les fournisseurs de logements communautaires qui offrent des logements à long terme à un grand nombre de nos plus vulnérables.
Fonds national de co-investissement pour le logement	Le budget de 2021 a prévu une réaffectation de 750 millions de dollars de financement dans le cadre du Fonds national de co-investissement pour le logement, qui devrait être versé en 2021-2022 et en 2022-2023.
Fonds national de co-investissement pour le logement pour les femmes et les enfants fuyant la violence	Le budget de 2021 a prévu une réaffectation de 250 millions de dollars de financement dans le cadre du Fonds national de co-investissement pour le logement, qui sera affecté aux coûts de construction, de réparation et d'exploitation d'environ 560 logements de transition et places en refuge pour les femmes et les enfants fuyant la violence.
Engagement pour éliminer l'itinérance chronique	Dans le cadre du discours du Trône de 2020, le gouvernement du Canada s'est engagé à éliminer complètement l'itinérance chronique.
Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance	<p>Depuis le début de la pandémie, le gouvernement du Canada a fait des investissements additionnels par l'entremise de la stratégie Vers un chez-soi pour soutenir le secteur des services en itinérance dans sa réponse à la COVID-19. Parmi ces investissements, il y a notamment un financement d'urgence d'une valeur de plus de 400 millions de dollars en 2020-2021 ainsi qu'un montant de 299,4 millions de dollars en 2021-2022 qui contribuera à empêcher la propagation de la COVID-19 et à éviter que les Canadiens à risque deviennent des sans-abri.</p> <p>Le budget de 2021 a prévu un investissement additionnel de 567 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, par l'entremise du programme Vers un chez-soi pour veiller à ce que le secteur d'aide aux itinérants puisse continuer de venir en aide de manière sécuritaire aux personnes en situation d'itinérance et pour éviter que les Canadiens à risque deviennent des sans-abri à la sortie de la pandémie.</p>

Initiatives gouvernementales	Description
Itinérance chez les vétérans	Le budget de 2021 a prévu un investissement de 44 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour mettre à l'essai un programme visant à réduire le nombre de vétérans en situation d'itinérance à l'aide de suppléments au loyer et de la prestation de services complets pour les vétérans sans-abri.
Stratégie emploi et compétences jeunesse	Le budget de 2021 a prévu un investissement de 109,3 millions de dollars en 2022-2023 dans la Stratégie emploi et compétences jeunesse afin de mieux répondre aux besoins des jeunes vulnérables qui font face à de multiples obstacles à l'emploi.
Emplois d'été Canada	Le budget de 2021 a prévu un investissement de 371,8 millions de dollars en nouveau financement pour Emplois d'été Canada en 2022-2023 afin de soutenir environ 75 000 nouveaux stages durant l'été 2022.
Service aux apprentis	Le budget de 2021 a prévu un financement de 470 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour Emploi et Développement social Canada afin d'établir un nouveau service aux apprentis.
Compétences pour réussir	Le budget de 2021 a prévu un investissement de 298 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, par l'entremise d'Emploi et Développement social Canada dans un nouveau programme Compétences pour réussir qui aiderait les Canadiens de tous les niveaux de compétences à améliorer leurs compétences fondamentales et transférables.
Bourses d'études canadiennes	Le gouvernement a l'intention de prolonger de deux années scolaires, soit jusqu'en juillet 2023, le complément de 1 600 \$ des bourses d'études canadiennes à temps plein pour les apprenants adultes.
Prestation canadienne pour les personnes en situation de handicap	Dans le discours du Trône de 2020, le gouvernement a proposé de présenter un plan pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, lequel prévoit une nouvelle prestation canadienne pour les personnes en situation de handicap (qui sera inspirée du Supplément de revenu garanti destiné aux aînés), une stratégie d'emploi robuste qui ciblera les Canadiens en situation de handicap et un meilleur processus pour déterminer l'admissibilité aux programmes et aux prestations du gouvernement qui visent ces personnes.

Mesures urgentes visant à réduire la pauvreté chez les Autochtones

Initiatives gouvernementales	Description
Élaboration conjointe d'indicateurs de pauvreté et de bien-être chez les Autochtones	Le gouvernement du Canada, par l'entremise de la stratégie Une chance pour tous, s'est engagé à travailler avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits pour fixer et élaborer conjointement des indicateurs de pauvreté et de bien-être.
Stratégie de gouvernance des données des Premières Nations	Le budget de 2021 a prévu un investissement de 73,5 millions de dollars sur trois ans afin de poursuivre les travaux d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie de gouvernance des données des Premières Nations.
Programme d'entrepreneuriat autochtone	Le budget de 2021 a prévu un investissement de 42 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, afin d'élargir le Programme d'entrepreneuriat autochtone.
Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations	<p>Le budget de 2021 a prévu un investissement de 1 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 118,7 millions de dollars par la suite pour accroître le financement du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. Le financement proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • augmenterait le soutien aux communautés des Premières Nations qui ne sont pas desservies par un organisme délégué des Premières Nations proposant des activités de prévention visant à aider les enfants et les familles des Premières Nations à rester ensemble, dans leurs communautés, par l'intermédiaire du volet de financement Bien-être communautaire et initiative sur la compétence; • permettrait de poursuivre la mise en œuvre d'ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne; • garantirait de façon permanente que les jeunes des Premières Nations qui atteignent l'âge de la majorité reçoivent le soutien dont ils ont besoin, pendant deux années de plus, pour réussir leur transition vers l'indépendance.
Infrastructures dans les communautés autochtones	Le budget de 2021 propose de réaliser des investissements fondés sur les distinctions de 6 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 388,9 millions par la suite à l'appui des infrastructures dans les communautés autochtones.

Désagrégation des données

Initiatives gouvernementales	Description
Mesure du panier de consommation du Nord	En janvier 2021, Statistique Canada a proposé une mesure du panier de consommation du Nord et de son revenu disponible pour les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. La nouvelle méthodologie est conçue pour rajuster le contenu de la mesure de sorte à refléter la réalité du Nord. Au Nunavut, ce travail est en chantier et distinct des autres territoires.
Identité de genre dans le Recensement de 2021	Statistique Canada a ajouté des questions plus inclusives relativement au genre dans le Recensement de 2021. Auparavant, les répondants ne pouvaient qu'une des deux options de genre, soit « femme » ou « homme ». Avant 2021, le Recensement n'offrait aucune option pour les personnes transgenres et non binaires.
Données sur la race dans l'Enquête sur la population active	Statistique Canada a commencé à recueillir des données sur la race dans son Enquête sur la population active afin de mieux comprendre les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les personnes racisées.
Plan de désagrégation des données	Dans le discours du Trône de 2020, le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre au point une approche pangouvernementale fédérale afin d'améliorer la collecte de données désagrégées.

Optique d'équité dans l'élaboration de politiques

Initiatives gouvernementales	Description
Apprentissage et garde des jeunes enfants	Le budget de 2021 propose d'établir un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, qui répondrait aux besoins des parents ayant de jeunes enfants, particulièrement les mères, qui assument bien souvent la responsabilité principale des soins. Le budget de 2021 a prévu également un financement supplémentaire pour améliorer l'accessibilité physique des garderies afin de s'assurer que les familles qui ont des enfants en situation de handicap sont en mesure de trouver des places en garderie qui sont abordables et accessibles.
Accès aux mesures de soutien pour les étudiants et les emprunteurs en situation de handicap	Dans le cadre du budget de 2021, le gouvernement a annoncé son intention d'étendre le soutien aux personnes en situation de handicap, dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, aux bénéficiaires dont l'incapacité est persistante ou prolongée, mais pas nécessairement permanente.
Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs	Le budget de 2021 a prévu un investissement de 200 millions de dollars, pour l'exercice 2021-2022, par l'entremise d'Emploi et Développement social Canada afin d'établir un nouveau Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs.
Fondation canadienne des relations raciales	Le budget de 2021 a prévu un investissement de 11 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, pour élargir la portée de la Fondation canadienne des relations raciales. Cet investissement lui permettra d'intensifier ses efforts destinés à renforcer l'autonomie des Canadiens racisés et à aider les groupes communautaires à lutter contre le racisme sous toutes ses formes.
Secrétariat LGBTQ2	Le budget de 2021 a prévu un investissement de 7,1 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, par l'entremise de Patrimoine canadien afin de continuer d'appuyer le travail du Secrétariat LGBTQ2 – qui coordonne les efforts pangouvernementaux – et de permettre l'élaboration d'un Plan d'action LGBTQ2.

Prestations accessibles et adéquates

Initiatives gouvernementales	Description
Sécurité de la vieillesse	Le budget de 2021 a prévu un paiement de subvention imposable de 500 \$ aux prestataires de la Sécurité de la vieillesse qui seront âgés de 75 ans ou plus en juin 2022.
Allocation canadienne pour les travailleurs	Le budget de 2021 a prévu la bonification de l'Allocation canadienne pour les travailleurs afin d'appuyer environ 1 million de Canadiens supplémentaires qui occupent un emploi à faible salaire, ce qui les aidera à retourner au travail tout en augmentant les prestations pour les personnes les plus vulnérables au Canada.
Accès souple aux prestations d'assurance-emploi	Le budget de 2021 a prévu un investissement total de 648 millions de dollars, selon la comptabilité de caisse, au cours des sept prochaines années, à compter de 2021-2022, par l'entremise d'Emploi et Développement social Canada et du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada afin de poursuivre la mise en œuvre de la modernisation du versement des prestations, d'investir dans les systèmes de technologie de l'information et les activités connexes de Service Canada, et de soutenir la prestation des services aux Canadiens à l'avenir.
Prestations de maladie de l'assurance-emploi	Le budget de 2021 a prévu un investissement de 3 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 966,9 millions par année par la suite, pour faire passer de 15 à 26 semaines la période de prestations de maladie, comme le gouvernement l'avait promis dans la lettre de mandat de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées.
Crédit d'impôt pour personnes handicapées	Le budget de 2021 a proposé de mettre à jour la liste des fonctions mentales nécessaires aux activités de la vie courante aux fins d'évaluation relativement au crédit d'impôt pour personnes handicapées. L'utilisation de termes qui sont plus pertinents sur le plan clinique facilitera l'évaluation, réduira les retards et améliorera l'accès aux prestations.

Initiatives gouvernementales	Description
	<p>Le budget de 2021 a également proposé de reconnaître un plus grand nombre d'activités dans la détermination du temps consacré aux soins thérapeutiques essentiels et de réduire la fréquence minimale requise de soins thérapeutiques pour être admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Afin de s'assurer que ces changements permettent aux demandeurs de faire l'objet d'une évaluation juste et appropriée de leur admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées, le gouvernement entreprendra un examen de ces changements en 2023.</p>
<p>Vers une prestation d'invalidité</p>	<p>Le budget de 2021 a prévu un investissement de 11,9 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, par l'entremise d'Emploi et Développement social Canada afin d'entreprendre des consultations visant à réformer le processus d'admissibilité aux programmes et aux prestations d'invalidité fédéraux. Ce financement permettra de maximiser la portée de ces programmes et d'améliorer la vie des Canadiens en situation de handicap. Enfin, ce travail alimentera directement la conception d'une nouvelle prestation d'invalidité.</p>



ANNEXE D

Tableaux de données

TABLEAU 1 Taux de réduction de la pauvreté par caractéristique

Désagrégation	2015	2019	Réduction (%)
Sexe			
Hommes	14,2 %	9,8 %	-31,0 %
Femmes	14,8 %	10,4 %	-29,7 %
Groupe d'âge			
Enfants (de 0 à 7 ans)	16,4 %	9,7 %	-40,9 %
Jeunes (de 18 à 24 ans)	22,3 %	16,3 %	-26,9 %
Personnes en âge de travailler (de 25 à 64 ans)	14,6 %	10,8 %	-26,0 %
Aînés (de 65 ans et plus)	7,0 %	5,4 %	-22,9 %
Type de famille économique			
Personnes vivant seules (de 0 à 64 ans)	39,0 %	32,9 %	-15,6 %
Couples (sans enfants/famille)	9,9 %	7,90 %	-20,3 %
Couple avec enfants	11,8 %	6,80 %	-42,4 %
Femmes chefs d'une famille monoparentale	36,6 %	26,00 %	-28,9 %
Hommes chefs d'une famille monoparentale	18,3 %	12,0 %	-34,5 %
Hommes âgés seuls (de 65 ans et plus)	17,8 %	11,2 %	-37,1 %
Femmes âgées seules (de 65 ans et plus)	16,6 %	12,0 %	-27,9 %
Couples d'aînés (sans enfants/famille)	2,7 %	2,40 %	-10,5 %
Personnes en situation de handicap (moins de 65 ans)			
Trouble visuel	31,6 %	18,0 %	-43,2 %
Trouble auditif	26,4 %	16,3 %	-38,2 %
Incapacité physique	27,8 %	18,0 %	-35,3 %
Troubles cognitifs	35,2 %	23,1 %	-34,4 %
Troubles mentaux ou psychologiques	34,0 %	20,0 %	-41,2 %

Désagrégation	2015	2019	Réduction (%)
Immigrants			
Au Canada depuis 0 à 4 ans	36,1 %	22,8 %	-36,7 %
Au Canada depuis 5 à 9 ans	23,0 %	13,2 %	-42,8 %
Au Canada depuis 10 à 19 ans	17,6 %	12,8 %	-27,4 %
Au Canada depuis 20 ans ou plus	10,6 %	7,2 %	-32,1 %
Personnes autochtones			
Premières Nations	34,9 %	22,1 %	-36,7 %
Inuits (petit échantillon)	23,9 %	38,9 %	62,7 %
Métis	18,3 %	13,1 %	-28,4 %

Source : Enquête canadienne sur le revenu

TABLEAU 2 Résumé des tendances des indicateurs de la pauvreté multidimensionnelle

A. Dignité

Indicateur	Période de référence	Estimations initiales	Dernières estimations	Changement (effet sur la pauvreté)	Source de données
Pauvreté économique extrême (Personnes dont le revenu est inférieur à 75 % du seuil officiel de la pauvreté au Canada)	De 2015 à 2019	7,4 %	5,0 %	Diminution (effet positif)	Enquête canadienne sur le revenu
Besoins insatisfaits en matière de logement (Personnes dont le logement est inabordable, nécessite des réparations majeures ou est inapproprié compte tenu de la taille et de la composition du ménage)	De 2011 à 2016	12,5 %	12,7 %	Augmentation (effet négatif)	Recensement

Indicateur	Période de référence	Estimations initiales	Dernières estimations	Changement (effet sur la pauvreté)	Source de données
Itinérance chronique (Personnes ayant été en situation d'itinérance pendant au moins 6 mois au cours des 12 derniers mois ou ayant connu des périodes d'itinérance récurrentes pendant 3 ans ou plus)	De 2016 à 2017	26 866	29,202	Augmentation (effet négatif)	Système d'information national sur l'itinérance
Besoins insatisfaits en matière de soins de santé (Personnes de 12 ans et plus ayant déclaré ne pas avoir reçu de soins de santé alors qu'elles avaient le sentiment d'en avoir besoin)	De 2000-2001 à 2014	12,5 %	11,2 %	Diminution (effet positif)	Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes
Insécurité alimentaire (Ménages ayant déclaré être en situation d'insécurité alimentaire)	De 2011-2012 à 2017-18	8,3 %	8,7 %	Augmentation (effet négatif)	Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes

B. Égalité des chances et inclusion

Indicateur	Période de référence	Estimations initiales	Dernières estimations	Changement (effet sur la pauvreté)	Source de données
Faible revenu relatif (Personnes dont le revenu est inférieur à la moitié du revenu médian après impôt)	De 2015 à 2019	14,2 %	12,1 %	Diminution (effet positif)	Enquête canadienne sur le revenu
Les 40 % inférieurs de la répartition du revenu (Pourcentage du revenu total après impôt détenu par les Canadiens dans les 40 % inférieurs de la répartition du revenu)	De 2015 à 2019	20,2 %	21,0 %	Augmentation (effet positif)	Enquête canadienne sur le revenu
Jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation (Personnes de 15 à 24 ans)	De 2015 à 2020	10,9 %	11,7 %	Augmentation (effet négatif)	Enquête sur la population active
Faible littératie (Jeunes de 15 ans ayant une capacité limitée à comprendre et à utiliser des textes écrits, de même qu'à réfléchir et à converser à leur sujet, ce qui permet une participation minimale à la société)	De 2015 à 2018	10,7 %	13,8 %	Augmentation (effet négatif)	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
Faible numératie (Jeunes de 15 ans ayant une capacité limitée à communiquer à l'aide des mathématiques au quotidien, ainsi qu'à les utiliser et à les interpréter)	De 2015 à 2018	14,4 %	16,3 %	Augmentation (effet négatif)	Programme international pour le suivi des acquis des élèves

C. Résilience et sécurité

Indicateur	Période de référence	Estimations initiales	Dernières estimations	Changement (effet sur la pauvreté)	Source de données
Salaire horaire médian réel^a (Salaire horaire réel qu'une moitié de la population dépasse et que l'autre moitié n'atteint pas – en dollars constants de 2020)	De 2015 à 2020	23,81 \$	25,50 \$	Augmentation (effet positif)	Enquête sur la population active
Écart moyen de la pauvreté (Pour les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, l'écart relatif de la pauvreté est la différence entre le revenu disponible familial de cette personne et le seuil de la pauvreté, que l'on exprime en pourcentage du seuil de pauvreté)	De 2015 à 2019	31,8 %	33,0 %	Augmentation (effet négatif)	Enquête canadienne sur le revenu
Résilience des actifs (Personnes ayant suffisamment d'économies pour vivre pendant 3 mois sans sombrer dans la pauvreté)	De 2016 à 2019	66,6 %	67,1 %	Augmentation (effet positif)	Enquête sur la sécurité financière

Indicateur	Période de référence	Estimations initiales	Dernières estimations	Changement (effet sur la pauvreté)	Source de données
Taux d'entrée dans une situation de faible revenu (Proportion de personnes s'étant retrouvées en situation de faible revenu au cours de la seconde année parmi celles qui n'étaient pas en situation de faible revenu au cours de la première année)	De 2014-2015 à 2016-2017	4,1 %	3,9 %	Diminution (effet positif)	Données administratives longitudinales
Taux de sortie d'une situation de faible revenu (Proportion de personnes s'étant sorties d'une situation de faible revenu au cours de la seconde année parmi celles qui étaient en situation de faible revenu au cours de la première année)	De 2014-2015 à 2016-2017	27,5 %	28,1 %	Augmentation (effet positif)	Données administratives longitudinales

^a Le salaire horaire médian réel est ajusté à l'inflation à partir de l'indice national des prix à la consommation.

TABLEAU 3 Indicateurs du marché du travail par statut d'immigrant (personnes de 25 à 54 ans), 2020

Statut d'immigrant	Sexe	Taux de participation	Taux d'emploi	Taux de chômage
Immigrants au Canada depuis moins de 5 ans	Hommes	89,3 %	81,1 %	9,1 %
	Femmes	68,9 %	58,1 %	15,7 %
Immigrants au Canada depuis 5 à 10 ans	Hommes	90,5 %	83,7 %	7,5 %
	Femmes	74,7 %	65,9 %	11,8 %
Immigrants au Canada depuis 10 ans ou plus	Hommes	90,9 %	83,8 %	7,8 %
	Femmes	79,9 %	72,2 %	9,6 %
Personnes nées au Canada	Hommes	90,3 %	83,4 %	7,6 %
	Femmes	85,3 %	79,9 %	6,3 %

Source : Enquête sur la population active de 2020, tableau 14-10-0087-01

TABLEAU 4 Indicateurs du marché du travail par statut d'immigrant et niveau de scolarité (personnes de 25 à 54 ans), 2020

Statut d'immigrant	Niveau de scolarité	Taux de participation	Taux d'emploi	Taux de chômage
Immigrants reçus	Aucun grade, certificat ou diplôme	62,8 %	56,0 %	11,0 %
	Diplôme d'études secondaires	75,7 %	65,7 %	13,1 %
	Diplôme d'études secondaires ou quelques études postsecondaires	80,6 %	70,3 %	12,8 %
	Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	85,0 %	76,9 %	9,5 %
	Grade universitaire	87,0 %	79,8 %	8,3 %
Personnes nées au Canada	Aucun grade, certificat ou diplôme	68,3 %	59,0 %	13,6 %
	Diplôme d'études secondaires	81,8 %	73,9 %	9,6 %
	Diplôme d'études secondaires ou quelques études postsecondaires	81,3 %	73,7 %	9,4 %
	Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	90,0 %	83,8 %	6,9 %
	Grade universitaire	93,4 %	89,2 %	4,6 %

Source : Enquête sur la population active de 2020, tableau 14-10-0087-01

TABLEAU 5 Indicateurs du marché du travail par statut d'Autochtone et niveau de scolarité (personnes de 25 à 54 ans), 2020

Identité autochtone	Niveau de scolarité	Taux de participation	Taux d'emploi	Taux de chômage
Population autochtone	Niveau inférieur au secondaire	55,1 %	42,8 %	22,3 %
	Diplôme d'études secondaires ou quelques études postsecondaires	71,9 %	62,2 %	13,5 %
	Diplôme d'études secondaires	85,5 %	77,5 %	9,3 %
Population non autochtone	Niveau inférieur au secondaire	67,3 %	59,2 %	12,1 %
	Diplôme d'études secondaires ou quelques études postsecondaires	80,2 %	71,8 %	10,5 %
	Diplôme d'études secondaires	89,6 %	83,5 %	6,8 %

Source : Enquête sur la population active de 2020, tableau 14-10-0359-01